



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 06564

Numéro SIREN : 440 117 620

Nom ou dénomination : GRTGAZ

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2017 sous le numéro de dépôt 23039



**GRTgaz**

**COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016**

*Christophe Poillion*  
*le 30 juin 2017*

**Christophe POILLION**  
Secrétaire du  
Conseil d'administration

# Sommaire

|                                               |          |
|-----------------------------------------------|----------|
| <b>Bilan</b>                                  | <b>3</b> |
| <b>Compte de résultat</b>                     | <b>6</b> |
| <b>Annexes aux comptes annuels</b>            | <b>8</b> |
| <i>PREAMBULE</i>                              | 8        |
| <i>FAITS MARQUANTS</i>                        | 8        |
| <i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>          | 9        |
| <i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>               | 13       |
| <i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>              | 16       |
| <i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>        | 22       |
| <i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i> | 28       |

**GRTgaz**

**Bilan**

# Bilan

Présenté en milliers d'euros

| Actif                                                       | Exercice clos<br>le<br>31/12/2016<br>12 mois |                  | Exercice clos<br>le<br>31/12/2015<br>12 mois |                  |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------|------------------|
|                                                             | Brut                                         | Amort. Prov.     | Net                                          | Net              |
| <b>Actif immobilisé</b>                                     |                                              |                  |                                              |                  |
| <b>Immobilisations Incorporelles</b>                        |                                              |                  |                                              |                  |
| Frais de recherche et développement                         | 1 052                                        | 160              | 892                                          |                  |
| Concessions, brevets et droits similaires                   | 336 724                                      | 206 520          | 130 204                                      | 152 054          |
| Immobilisations incorporelles en cours                      | 60 053                                       |                  | 60 053                                       | 46 936           |
| <b>Immobilisations Corporelles</b>                          |                                              |                  |                                              |                  |
| Terrains, agencements                                       | 53 446                                       | 12 517           | 40 929                                       | 40 839           |
| Constructions                                               | 371 419                                      | 101 503          | 269 916                                      | 252 295          |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 9 575 630                                    | 2 865 461        | 6 710 169                                    | 6 417 988        |
| Autres immobilisations corporelles                          | 96 820                                       | 57 631           | 39 189                                       | 38 652           |
| Immobilisations corporelles en cours                        | 415 960                                      | 1 100            | 414 860                                      | 548 928          |
| Avances et acomptes                                         | 3 075                                        |                  | 3 075                                        | 10 378           |
| <b>Immobilisations Financières</b>                          |                                              |                  |                                              |                  |
| Titres de participation                                     | 45 860                                       | 545              | 45 315                                       | 45 290           |
| Créances rattachées à des participations                    | 212 916                                      |                  | 212 916                                      | 212 916          |
| Prêts                                                       | 6 387                                        | 21               | 6 366                                        | 6 289            |
| Autres immobilisations financières                          | 9 415                                        |                  | 9 415                                        | 7 696            |
| <b>TOTAL (I)</b>                                            | <b>11 188 757</b>                            | <b>3 245 458</b> | <b>7 943 299</b>                             | <b>7 780 261</b> |
| <b>Actif circulant</b>                                      |                                              |                  |                                              |                  |
| <b>Stocks et en-cours</b>                                   |                                              |                  |                                              |                  |
| Matières premières et autres approvisionnements             | 92 862                                       | 11 780           | 81 082                                       | 99 529           |
| En-cours de production (biens et services)                  |                                              |                  |                                              | 63               |
| <b>Créances</b>                                             |                                              |                  |                                              |                  |
| Avances et acomptes versés sur commandes                    | 191                                          |                  | 191                                          | 496              |
| Clients et comptes rattachés                                | 269 752                                      | 4 171            | 265 581                                      | 238 184          |
| Autres créances                                             |                                              |                  |                                              |                  |
| . Personnel                                                 | 108                                          |                  | 108                                          | 1 466            |
| . Organismes sociaux                                        |                                              |                  |                                              | 18 078           |
| . Etat, impôts sur les bénéfices                            |                                              |                  |                                              | 57 675           |
| . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires                     | 52 185                                       |                  | 52 185                                       | 3 145            |
| . Autres                                                    | 5 779                                        |                  | 5 779                                        | 56 077           |
| . Compte courant                                            | 44 120                                       |                  | 44 120                                       |                  |
| Disponibilités                                              | 22 773                                       |                  | 22 773                                       | 22 846           |
| Charges constatées d'avance                                 | 5 291                                        |                  | 5 291                                        | 5 795            |
| <b>TOTAL (II)</b>                                           | <b>493 061</b>                               | <b>15 951</b>    | <b>477 110</b>                               | <b>503 354</b>   |
| Frais d'émission des emprunts à évaluer (III)               |                                              |                  |                                              |                  |
| Primes de remboursement des obligations (IV)                |                                              |                  |                                              |                  |
| Ecart de conversion actif (V)                               | 3                                            |                  | 3                                            |                  |
| <b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>                                  | <b>11 681 821</b>                            | <b>3 261 409</b> | <b>8 420 412</b>                             | <b>8 283 615</b> |

# Bilan

Présenté en milliers d'euros

| PASSIF                                                               | Exercice clos le      | Exercice clos le      |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                                                      | 31/12/2016<br>12 mois | 31/12/2015<br>12 mois |
| <b>Capitaux Propres</b>                                              |                       |                       |
| Capital social ou individuel (dont versé : 538 165 milliers d'euros) | 538 165               | 538 165               |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport                               | 392 069               | 510 458               |
| Réserve légale                                                       | 53 817                | 53 710                |
| Réserves réglementées                                                |                       |                       |
| Report à nouveau                                                     | 164                   | 180                   |
| Résultat de l'exercice                                               | 289 602               | 222 876               |
| Subventions d'investissement                                         | 126 468               | 133 551               |
| Provisions réglementées                                              | 2 498 989             | 2 348 993             |
| <b>TOTAL (I)</b>                                                     | <b>3 899 274</b>      | <b>3 807 933</b>      |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>                            |                       |                       |
| Provisions pour risques                                              | 6 201                 | 3 485                 |
| Provisions pour charges                                              | 62 618                | 55 336                |
| <b>TOTAL (II)</b>                                                    | <b>68 819</b>         | <b>58 821</b>         |
| <b>Emprunts et dettes</b>                                            |                       |                       |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit               |                       |                       |
| . Découverts, concours bancaires                                     | 332                   | 2 433                 |
| Emprunts et dettes financières diverses                              |                       |                       |
| . Emprunts                                                           | 3 887 271             | 3 871 778             |
| . Divers                                                             | 5 378                 | 3 527                 |
| . Compte courant                                                     |                       |                       |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours                     | 3 737                 | 3 136                 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                             | 220 554               | 182 399               |
| Dettes fiscales et sociales                                          |                       |                       |
| . Personnel                                                          | 70 402                | 68 388                |
| . Organismes sociaux                                                 | 39 999                | 38 672                |
| . Etat, impôts sur les bénéfices                                     | 17 420                |                       |
| . Etat, taxes sur le chiffre d'affaire                               | 34 962                | 27 204                |
| . Autres impôts, taxes et assimilés                                  | 12 319                | 15 296                |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                      | 131 236               | 141 008               |
| Autres dettes                                                        | 28 127                | 62 718                |
| Produits constatés d'avance                                          | 227                   | 225                   |
| <b>TOTAL (III)</b>                                                   | <b>4 451 964</b>      | <b>4 416 784</b>      |
| Ecart de conversion passif (IV)                                      | 355                   | 77                    |
| <b>TOTAL PASSIF (I à IV)</b>                                         | <b>8 420 412</b>      | <b>8 283 615</b>      |

# **GRTgaz**

## **Compte de résultat**

# Compte de résultat

Présenté en milliers d'euros

| COMPTE DE RESULTAT | Exercice clos le<br>31/12/2016<br>12 mois | Exercice<br>précédent<br>31/12/2015<br>12 mois |
|--------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------|
|--------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------|

|                                   | France           | Exportation | Total            | Total            |
|-----------------------------------|------------------|-------------|------------------|------------------|
| Production vendue (biens)         | 2 892            |             | 2 892            | 43 232           |
| Production vendue (services)      | 1 893 994        |             | 1 893 994        | 1 823 378        |
| Dont Accès des Tiers au Réseau    | 1 821 096        |             | 1 821 096        | 1 747 736        |
| Dont Prestations de raccordements | 37 974           |             | 37 974           | 40 726           |
| Dont Autres produits              | 34 924           |             | 34 924           | 34 916           |
| <b>Chiffres d'affaires Nets</b>   | <b>1 896 886</b> |             | <b>1 896 886</b> | <b>1 866 610</b> |

|                                                                      |                   |                   |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Production stockée                                                   | -64               | -633              |
| Production immobilisée                                               | 112 071           | 110 559           |
| Subventions d'exploitation reçues                                    | 5                 | 7                 |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges     | 6 918             | 10 720            |
| Autres produits                                                      | 7 532             | 6 849             |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>                             | <b>2 023 348</b>  | <b>1 994 112</b>  |
| Achats de matières premières et autres                               | -81 877           | -87 296           |
| Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements) | -16 454           | -12 636           |
| Autres achats et charges externes                                    | -411 205          | -478 030          |
| Impôts, taxes et versements assimilés                                | -76 931           | -73 542           |
| Salaires et traitements                                              | -169 006          | -167 211          |
| Charges sociales                                                     | -94 726           | -98 385           |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations                     | -417 721          | -385 793          |
| Dotations aux provisions sur actif circulant                         | -569              | -1 766            |
| Dotations aux provisions pour risques et charges                     | -14 107           | -5 054            |
| Autres charges                                                       | -25 226           | -27 794           |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>                              | <b>-1 307 822</b> | <b>-1 337 507</b> |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                                       | <b>715 526</b>    | <b>656 605</b>    |
| Produits financiers de participations                                | 27 370            | 33 761            |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances                   | 77                | 160               |
| Autres intérêts et produits assimilés                                | 193               | 377               |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                     | 25                | 8                 |
| Différences positives de change                                      | 80                | 81                |
| <b>Total des produits financiers</b>                                 | <b>27 745</b>     | <b>34 387</b>     |
| Dotations financières aux amortissements et provisions               | -4                | -570              |
| Intérêts et charges assimilées                                       | -124 762          | -125 991          |
| Différences négatives de change                                      | -30               | -37               |
| <b>Total des charges financières</b>                                 | <b>-124 796</b>   | <b>-126 598</b>   |
| <b>RESULTAT FINANCIER</b>                                            | <b>-97 051</b>    | <b>-92 211</b>    |

|                                                            |                   |                   |
|------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>                        | <b>618 475</b>    | <b>564 394</b>    |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital           | 9 523             | 13 364            |
| Reprises sur provisions et transferts de charges           | 83 375            | 61 705            |
| <b>Total des produits exceptionnels</b>                    | <b>92 898</b>     | <b>75 069</b>     |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital          | -13 071           | -14 245           |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | -233 975          | -247 876          |
| <b>Total des charges exceptionnelles</b>                   | <b>-247 046</b>   | <b>-262 121</b>   |
| <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>                               | <b>-154 148</b>   | <b>-187 052</b>   |
| Participation des salariés                                 | -14 058           | -10 662           |
| Impôts sur les bénéfices                                   | -160 667          | -143 804          |
| <b>Total des Produits</b>                                  | <b>2 143 991</b>  | <b>2 103 568</b>  |
| <b>Total des charges</b>                                   | <b>-1 854 389</b> | <b>-1 880 692</b> |
| <b>RESULTAT NET</b>                                        | <b>289 602</b>    | <b>222 876</b>    |

**GRTgaz**

## Annexes aux comptes annuels

# **Annexes aux comptes annuels**

## **PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 420 412 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 289 602 milliers d'euros.

Les montants sont présentés en milliers d'euros sauf précision contraire.

## **FAITS MARQUANTS**

### **UN TARIF REGULATOIRE**

Par la délibération portant décision tarifaire du 13 décembre 2012, la CRE a défini la méthodologie et fixé les tarifs dits «ATRT 5» destinés à s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une période de quatre ans. La grille tarifaire est mise à jour au 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Elle est établie de façon à couvrir, pour chaque année, le revenu autorisé par la CRE, en fonction des données d'inflation constatées et des meilleures prévisions disponibles de souscriptions de capacités pour l'année considérée.

La mise en place de ce tarif ATRT5 s'est traduite par une augmentation de 8,3% en 2013, de 3,9% en 2014, de 2,5% en 2015 et de 4,6 % en 2016 avec un taux de rémunération de base réel avant impôt sur les sociétés appliqué à la BAR de 6,5%.

Par la délibération portant décision tarifaire du 15 décembre 2016, la CRE a défini la méthodologie et fixé les tarifs dits «ATRT 6» destinés à s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, également pour une période de quatre ans et une mise à jour au 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Le taux de rémunération de base réel avant impôt sur les sociétés appliqué à la BAR sera de 5,25% et la mise en place de ce tarif ATRT6 se traduira par une baisse de 3,1% en 2017.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

ENGIE, la Société d'Infrastructures Gazières («SIG », détenue par CNP Assurances et la Caisse des Dépôts) et GRTgaz ont signé le 16 janvier un protocole d'accord préliminaire pour poursuivre les discussions visant à permettre, à terme, l'acquisition d'Elengy (filiale d'ENGIE à 100 % opérant des terminaux de gaz naturel liquéfié) par GRTgaz (gestionnaire de réseau de transport de gaz détenu à 75 % par ENGIE et à 25 % par SIG).

# **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

## **GENERALITES**

Les comptes annuels de l'exercice 2016 sont établis dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 2016-07 de l'autorité des normes comptables, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

## **UTILISATION D'ESTIMATION**

La préparation des états financiers conduit GRTgaz à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour les provisions et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

## **CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est de 538 165 milliers d'euros.

## **PROVISIONS REGLEMENTEES**

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité (retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations) et les durées d'usage (admises fiscalement).

## **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Ce poste comprend les valeurs d'achat ou de production des logiciels.

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'usage, 3 ou 5 ans.

Les frais de recherche et de développement sont traités comme des charges de l'exercice, à l'exception des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique : prototype système de désodorisation décentralisée.

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont constituées uniquement de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires. Les coûts d'emprunt ne sont pas capitalisés. L'application des règlements n° 2002-10 et 2004-06 du CRC sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité. La mise en place de l'approche par composants a essentiellement touché les installations complexes (stations de compression).

L'essentiel des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire. Un amortissement dérogatoire est comptabilisé en prenant en compte les valeurs d'usage admises par l'administration fiscale.

Certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement fiscal dégressif excédant l'amortissement de dépréciation économique linéaire : l'écart entre l'amortissement fiscal dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées.

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les principales durées d'utilité et d'usage des composants principaux sont les suivantes :

|                                                              | Durées d'utilité | Durées d'usage |
|--------------------------------------------------------------|------------------|----------------|
| Canalisations (artères/antennes), branchements canalisations | 50 ans           | 25 ans         |
| Protection cathodique                                        | 20 ans           | 15 ans         |
| Postes de livraison DP tuyauterie et matériel connexe        | 30 ans           | 15 ans         |
| Postes de livraison CI tuyauterie et matériel connexe        | 30 ans           | 15 ans         |
| Postes de pré détente tuyauterie et matériel connexe         | 30 ans           | 15 ans         |
| Postes de sectionnement / coupure                            | 50 ans           | 20 ans         |
| Compression                                                  | 30 ans           | 12 ans         |

Par ailleurs, un test de dépréciation est effectué annuellement. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

### Titres de participation et créances rattachées

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Leur valeur est revue annuellement. Une dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur de rendement, aux cours de bourse et le cas échéant en prenant en compte d'éventuelles couvertures de change.

### Autres immobilisations financières

Figurent des prêts accordés aux salariés et des subventions accordées à un organisme collecteur agréé de l'effort à la construction. Une dépréciation est éventuellement constituée.

## STOCK DE GAZ

Ce poste comprend :

- le gaz disponible en conduite.
- le stock issu du contrat de sécurité, qui permet à l'entreprise de détenir la capacité nécessaire pour pallier le besoin d'équilibrage de son réseau de transport.
- et des prêts ou emprunts de gaz au titre des Operating Balance Agreement, la contrepartie étant constatée en créance ou en dette.

Il est valorisé selon la méthode du prix moyen pondéré.

## STOCK DE MATERIEL

Le stock de matériel et de pièces de rechange est valorisé au coût moyen pondéré. Ce stock fait annuellement l'objet d'une provision pour dépréciation selon une méthode statistique.

La durée de dépréciation retenue pour chaque famille d'article est définie selon la durée de conservation avec risque d'obsolescence :

| Famille d'articles                        | Durées de conservation avec risque d'obsolescence moyen |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Tétrahydrothiophène i.e produit odorisant | Non déprécié                                            |
| Manchons                                  | Non déprécié                                            |
| Compression > 10 K€                       | Non déprécié                                            |
| Pièces métalliques                        | 10 ans                                                  |
| Modules mécaniques                        | 10 ans                                                  |
| Pièces élastomères                        | 5 ans                                                   |
| Pièces électriques                        | 5 ans                                                   |
| Modules électriques                       | 5 ans                                                   |
| Produits chimiques                        | 5 ans                                                   |

## QUOTAS D'EMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO<sub>2</sub> » applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

À la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, GRTgaz n'a enregistré aucun passif au titre des quotas d'émission à effet de serre.

L'estimation des émissions réalisées de gaz à effet de serre est de 265,4 Kilos-tonnes pour l'année 2016.

## **CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation.

Elles comprennent également les factures à établir.

## **CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES**

Les dettes libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agit de pertes ou de profits potentiels de change.

Les pertes latentes (écart de conversion actif) font l'objet d'une provision pour pertes de change.

## **ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL DE GRTgaz**

### **Régime spécial des Industries Électriques et Gazières**

GRTgaz relève du régime spécial Invalidité, Vieillesse et Décès des Industries Électriques et Gazières présenté en note 13.

### **Méthode de comptabilisation**

Conformément à l'option offerte par l'article 324-1 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, GRTgaz inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue en partie par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements hors bilan (cf. note 13).

### **Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles**

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations de GRTgaz est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité et de rotation du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux du marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués.

## **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement l'amortissement dérogatoire et les résultats sur cession d'immobilisations.

## **COMPARABILITE DES EXERCICES**

Les exercices 2016 et 2015 sont comparables.

## **PROVISION POUR DEMANTELEMENT**

Compte tenu d'études sur les réserves de gaz, la société a été conduite, en 2010, à revoir l'échéance des obligations juridiques couvertes par les provisions pour démantèlement. Sur la base de la publication de l'Agence Internationale de l'Énergie, qui a repoussé la fin d'exploitation du gaz à un horizon de 250 ans, l'actualisation de ces provisions sur une échéance aussi lointaine conduit à une valeur actuelle quasi nulle.

## **CONTROLE FISCAL**

GRTgaz a fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007, d'une part, et sur les exercices 2009 et 2010 d'autre part. Les redressements notifiés au titre de ces contrôles fiscaux ont été payés par GRTgaz et ne font plus l'objet de contestation par aucune des deux parties, à l'exception de l'un d'eux, qui porte sur la déductibilité fiscale de la provision dite « Rentes AT/MP ».

Au titre des contrôles portant sur les exercices 2005 à 2007, Le tribunal administratif de Montreuil, en date du 16 décembre 2013, et la cour d'appel de Versailles, en date du 21 juillet 2015, ont rendu un jugement favorable à GRTgaz, sur le caractère déductible de la provision dite « Rentes AT/MP ». Suite à ces jugements l'administration fiscale a restitué, à GRTgaz, le redressement payé, dont le montant s'élève à 8,1 M€ (intérêts moratoires compris). L'administration, a pourvu ce jugement en cassation auprès du Conseil d'État qui ne s'est pas encore prononcé.

Au titre des contrôles portant sur les exercices 2009 et 2010, Le tribunal administratif de Montreuil, en date du 18 mai 2015, a rendu un jugement favorable à GRTgaz, sur le caractère déductible de la provision dite « Rentes AT/MP ». Suite à ce jugement l'administration fiscale a restitué, à GRTgaz, le redressement payé, dont le montant s'élève à 0,7 M€. L'administration fiscale a fait appel auprès de la Cour d'Appel de Versailles de ce jugement en première instance en date du 18 septembre 2015.

GRTgaz a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2011 et 2012 qui porte uniquement sur la déductibilité fiscale de la provision dite « Rentes AT/MP » pour un montant de 2,2 millions d'euros en effet impôts, décaissé en totalité, en juillet 2015, suite à notification de mise en recouvrement par l'administration fiscale. GRTgaz conteste en totalité ce redressement et a saisi le tribunal administratif de Montreuil, en date du 17 Juin 2016.

Depuis l'exercice 2013, GRTgaz s'est inscrit dans le cadre de la Relation de Confiance avec l'administration fiscale, qui a conclu, dans le cadre de ses revues fiscales 2013 et 2014 au même grief sur la déductibilité fiscale de la provision dite « Rentes AT/MP ». GRTgaz a contesté les conclusions de ces revues fiscales qui aurait conduit l'administration fiscale à être redevable envers GRTgaz pour un montant de 0,3 millions d'euros, et GRTgaz à être redevable envers l'administration fiscale pour un montant de 1,6 millions d'euros.

Aucune provision n'a été constituée au titre du litige avec l'administration fiscale relatif à la provision dite « Rentes AT/MP ».

La lettre de fin de mission de la revue fiscale portant sur l'exercice 2015, dans le cadre de la Relation de Confiance n'a pas encore été notifiée à GRTgaz.

## Annexes aux comptes annuels

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

#### **Note 1 - Immobilisations brutes = 11 188 757 milliers d'euros**

| Actif immobilisé                                             | A l'ouverture     | Acquisitions   | Cessions       | Mise en service | Reclassement | A la clôture      |
|--------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|----------------|-----------------|--------------|-------------------|
| <b>Immobilisations Incorporelles</b>                         | <b>360 653</b>    | <b>44 303</b>  | <b>-9 288</b>  | <b>2 161</b>    | <b>0</b>     | <b>397 829</b>    |
| Frais de recherche et développement                          |                   |                |                | 1 052           |              | 1 052             |
| Concessions, brevets et droits similaires                    | 313 717           |                | -8 120         | 31 127          |              | 336 724           |
| Immobilisations incorporelles en-cours                       | 46 936            | 44 303         | -1 168         | -30 018         |              | 60 053            |
| <b>Immobilisations Corporelles</b>                           | <b>9 994 589</b>  | <b>555 613</b> | <b>-31 691</b> | <b>-2 161</b>   | <b>0</b>     | <b>10 516 350</b> |
| Terrains et agencements                                      | 52 560            |                | -71            | 957             |              | 53 446            |
| Constructions                                                | 341 584           |                | -1 353         | 31 188          |              | 371 419           |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels | 8 952 271         | 6 377          | -18 061        | 635 067         | -24          | 9 575 630         |
| Autres immobilisations corporelles                           | 88 868            | 6 483          | -2 890         | 4 335           | 24           | 96 820            |
| Immobilisations en cours                                     | 548 928           | 542 753        | -2 013         | -673 708        |              | 415 960           |
| Avances & acomptes                                           | 10 378            |                | -7 303         |                 |              | 3 075             |
| <b>Immobilisations Financières</b>                           | <b>272 780</b>    | <b>10 998</b>  | <b>-9 200</b>  | <b>0</b>        | <b>0</b>     | <b>274 578</b>    |
| Titres de participation                                      | 45 860            |                |                |                 |              | 45 860            |
| Créances rattachées à des participations                     | 212 916           | 5 616          | -5 616         |                 |              | 212 916           |
| Prêts                                                        | 6 308             | 736            | -657           |                 |              | 6 387             |
| Autres immobilisations financières                           | 7 696             | 4 646          | -2 927         |                 |              | 9 415             |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>10 628 022</b> | <b>610 914</b> | <b>-50 179</b> | <b>0</b>        | <b>0</b>     | <b>11 188 757</b> |

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels et licences liées aux projets informatiques.

Les immobilisations en cours correspondent essentiellement aux investissements dans le réseau de transport de gaz. Au 31 décembre 2016, les immobilisations en cours sont constituées principalement des projets de Canalisation de Val de Saône, d'Eridan, d'interconnexion d'Etrez / Voisines / Palleau / Beynes, et de la station de compression de Beynes.

Les immobilisations financières sont constituées

- d'une participation de 100 %, d'une valeur de 40 760 milliers d'euros, dans la société GRTgaz Développement, (elle-même détentrice de la totalité des titres de la holding de droit allemand GRTgaz Deutschland-GmbH, (porteuse de 49 % des titres des sociétés Megal Verwaltungs-GmbH et Megal Mittel-Europäische-Gasleitungsgesellschaft mbH & Co. KG),
- d'une participation de 83,55% dans la société 3GRT (elle-même détentrice de 6,29% de la société Powernext),
- d'une participation de 15,87% dans la société DECLARANET,
- d'une participation de 7,75% dans la société de droit allemand PRISMA European Capacity Platform GmbH,
- d'un prêt accordé de 207 000 milliers d'euros à GRTgaz Développement dans le cadre de l'acquisition des participations allemandes au 1<sup>er</sup> février 2012,
- de prêts et avances accordés aux salariés (prêts pour accession à la propriété),
- de prêts destinés à financer la Participation à l'Effort de Construction,
- et de dépôts de garantie concernant l'immobilier.

## **Note 2 - Amortissements et provisions d'actif = 3 245 458 milliers d'euros**

| Amortissements et provisions                                 | A l'ouverture    | Augmentation   | Diminution     | Reclassement | A la clôture     |
|--------------------------------------------------------------|------------------|----------------|----------------|--------------|------------------|
| <b>Immobilisations Incorporelles</b>                         | <b>161 663</b>   | <b>53 138</b>  | <b>-8 121</b>  | <b>0</b>     | <b>206 680</b>   |
| Frais de recherche et développement                          |                  | 160            |                |              | 160              |
| Concessions, brevets et droits similaires                    | 161 663          | 52 978         | -8121          |              | 206 520          |
| <b>Immobilisations Corporelles</b>                           | <b>2 685 509</b> | <b>365 187</b> | <b>-12 484</b> | <b>0</b>     | <b>3 038 212</b> |
| Terrains et agencements                                      | 11 721           | 799            | -3             |              | 12 517           |
| Constructions                                                | 89 289           | 13 434         | -1 220         |              | 101 503          |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels | 2 534 283        | 339 635        | -8 457         |              | 2 865 461        |
| Autres immobilisations corporelles                           | 50 216           | 10 219         | -2 804         |              | 57 631           |
| Immobilisations en cours                                     |                  | 1 100          |                |              | 1 100            |
| <b>Immobilisations Financières</b>                           | <b>589</b>       | <b>2</b>       | <b>-25</b>     | <b>0</b>     | <b>566</b>       |
| Titres de participation                                      | 570              |                | -25            |              | 545              |
| Prêts                                                        | 19               | 2              |                |              | 21               |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>2 847 761</b> | <b>418 327</b> | <b>-20 630</b> | <b>0</b>     | <b>3 245 458</b> |

## **Note 3 – Stock = 81 082 milliers d'euros**

| Stock                              | 31/12/2016    | 31/12/2015    |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Stock de gaz</b>                | <b>35 379</b> | <b>52 803</b> |
| Stock de matériel brut             | 57 483        | 58 038        |
| Dépréciation sur stock de matériel | -11 780       | -11 312       |
| <b>Stock de matériel net</b>       | <b>45 703</b> | <b>46 726</b> |
| <b>En cours de production</b>      |               | <b>63</b>     |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>81 082</b> | <b>99 592</b> |

GRTgaz effectue des achats de gaz en vue de couvrir ses autoconsommations et d'assurer l'équilibrage de son réseau.

## **Note 4 – Crédit-bail**

Au 31 décembre 2016, GRTgaz n'a plus aucun contrat de crédit-bail actif.

| Postes du bilan (en milliers d'euros) | Coût d'entrée | Sorties de l'exercice | Dotations aux amortissements de l'exercice | Reprises d'amortissements de l'exercice | Amortissements cumulés | Valeur nette |
|---------------------------------------|---------------|-----------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|--------------|
| Constructions                         | 9 376         | -9 376                | 79                                         | -6 250                                  | 0                      | 0            |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>9 376</b>  | <b>-9 376</b>         | <b>79</b>                                  | <b>-6 250</b>                           | <b>0</b>               | <b>0</b>     |

Les redevances s'échelonnent de la manière suivante :

| Postes du bilan (en milliers d'euros) | Redevances payées (en milliers d'euros) |               |
|---------------------------------------|-----------------------------------------|---------------|
|                                       | de l'exercice                           | cumulées      |
| Constructions                         | 795                                     | 17 357        |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>795</b>                              | <b>17 357</b> |

**Note 5 - État des créances = 606 144 milliers d'euros**

| Etat des créances                                        | Montant brut   | A un an        | A plus d'un an |
|----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Actif immobilisé</b>                                  | <b>228 718</b> | <b>6 238</b>   | <b>222 480</b> |
| Créances rattachées à des participations                 | 212 916        | 5 616          | 207 300        |
| Prêts                                                    | 6 387          | 622            | 5 765          |
| Autres immobilisations financières                       | 9 415          |                | 9 415          |
| <b>Actif circulant &amp; charges constatées d'avance</b> | <b>377 426</b> | <b>377 426</b> | <b>0</b>       |
| Clients et comptes rattachés                             | 269 752        | 269 752        |                |
| Personnel et organismes sociaux                          | 108            | 108            |                |
| Etat, impôt sur les bénéfices                            | 0              | 0              |                |
| Etat, taxes sur le chiffre d'affaires                    | 52 185         | 52 185         |                |
| Autres créances                                          | 5 779          | 5 779          |                |
| Avances et acomptes versés sur commandes en-cours        | 191            | 191            |                |
| Compte courant                                           | 44 120         | 44 120         |                |
| Charges constatées d'avance                              | 5 291          | 5 291          |                |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>606 144</b> | <b>383 664</b> | <b>222 480</b> |

**Note 6 - Provisions pour dépréciation de l'actif circulant = 15 951 milliers d'euros**

|                                                          | A l'ouverture | Augmentation | Diminution    | A la clôture  |
|----------------------------------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| <b>Provisions pour dépréciation de l'actif circulant</b> |               |              |               |               |
| Stocks et en-cours                                       | 11 312        | 468          |               | 11 780        |
| Comptes de tiers et prêts                                | 5 983         | 101          | -1 913        | 4 171         |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>17 295</b> | <b>569</b>   | <b>-1 913</b> | <b>15 951</b> |

La méthode de calcul de la dépréciation sur les stocks et en-cours dont les modalités d'estimation ont été revues en 2013, est basée sur le taux de rotation constaté dans l'exercice par catégorie d'actifs. Les taux de rotation retenus pour 2016 sont :

| Taux de rotation moyen | Entrée | Sortie |
|------------------------|--------|--------|
| Stocks nationaux       | 82%    | 30%    |
| Magasin régionaux      | 15%    | 16%    |

Les articles dont le taux d'entrée et le taux de sortie sont inférieurs au taux ci-dessous font l'objet d'une dépréciation.

La diminution des provisions pour dépréciation des comptes de tiers concerne essentiellement une reprise de provisions suite à un arrêt défavorable rendu par la Cour administrative d'appel de Paris, en date du 09 juin 2016 opposant GRTgaz au (Port Autonome de Paris).

**Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan = 239 406 milliers d'euros**

| Produits à recevoir          | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Clients et comptes rattachés | 237 168        | 211 646        |
| Etat impôt sur les bénéfices |                | 18 077         |
| Autres créances              | 2 238          | 2 239          |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>239 406</b> | <b>231 962</b> |

**Note 8 - Charges constatées d'avance = 5 291 milliers d'euros**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Elles concernent essentiellement les loyers pour 3 958 milliers d'euros et des assurances pour 863 milliers d'euros.

## Annexes aux comptes annuels

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### **Note 9 - Capital social = 538 165 milliers d'euros**

| Mouvement des titres         | Nombre     | Val. nominale | Capital social |
|------------------------------|------------|---------------|----------------|
| Titres en début d'exercice   | 53 816 549 | 0,010         | 538 165        |
| Titres émis                  |            |               | 0              |
| Titres remboursés ou annulés |            |               | 0              |
| Titres en fin d'exercice     | 53 816 549 | 0,010         | 538 165        |

| Tableau des variations des capitaux propres | Capitaux propres à l'ouverture | Affectation du résultat de l'exercice précédent et dividendes | Remboursement de la prime d'émission | Augmentation de capital | Autres         | Résultat de l'exercice | Capitaux propres à la clôture |
|---------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|----------------|------------------------|-------------------------------|
| Capital social                              | 538 165                        |                                                               | - 118 389                            |                         |                |                        | 538 165                       |
| Primes d'émission                           | 510 458                        |                                                               |                                      |                         |                |                        | 392 069                       |
| Réserve légale                              | 53 710                         | 107                                                           |                                      |                         |                |                        | 53 817                        |
| Report à nouveau                            | 180                            | - 16                                                          |                                      |                         |                |                        | 164                           |
| Résultat de l'exercice                      | 222 876                        | - 222 876                                                     |                                      |                         |                | 289 602                | 289 602                       |
| Subvention d'investissement                 | 133 551                        |                                                               |                                      |                         | - 7 083        |                        | 126 468                       |
| Provisions réglementées                     | 2 348 993                      |                                                               |                                      |                         | 149 996        |                        | 2 498 989                     |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>3 807 933</b>               | <b>- 222 785</b>                                              | <b>- 118 389</b>                     | <b>-</b>                | <b>142 913</b> | <b>289 602</b>         | <b>3 899 274</b>              |

#### **Note 10 - Provisions = 2 567 808 milliers d'euros**

| Nature de provisions                      | A l'ouverture    | Dotation       | Reprise pour utilisation | Reprise pour excédent | A la clôture     |
|-------------------------------------------|------------------|----------------|--------------------------|-----------------------|------------------|
| <b>Provisions réglementées</b>            | <b>2 348 993</b> | <b>232 875</b> | <b>-82 879</b>           |                       | <b>2 498 989</b> |
| Amortissements dérogatoires               | 2 348 993        | 232 875        | -82 879                  |                       | 2 498 989        |
| <b>Provisions pour risques et charges</b> | <b>58 821</b>    | <b>14 110</b>  | <b>-3 912</b>            | <b>-200</b>           | <b>68 819</b>    |
| Provisions relatives au personnel         | 47 122           | 3 936          | -621                     |                       | 50 437           |
| Provisions pour litiges opérationnels     | 760              | 1 986          |                          | -200                  | 2 546            |
| Provisions pour litiges fiscaux           | 0                |                |                          |                       | 0                |
| Autres Provisions                         | 10 939           | 8 188          | -3 291                   |                       | 15 836           |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>2 407 814</b> | <b>246 985</b> | <b>-86 791</b>           | <b>-200</b>           | <b>2 567 808</b> |

#### **- Provisions réglementées :**

Il s'agit de la contrepartie de l'amortissement dérogatoire calculé sur la base des durées d'usage admises par l'Administration fiscale.

#### **- Provisions relatives au personnel : 50 437 milliers d'euros (cf. détails en note 13.C)**

#### **- Provisions pour litiges opérationnels:**

Ces provisions sont enregistrées en fonction du risque estimé de sortie des ressources et de la fiabilité de la détermination des coûts concernés. La variation 2016 résulte pour 1 658 milliers d'euros d'un litige avec un fournisseur.

#### **- Provisions pour autres risques :**

Les provisions pour autres risques sont constituées des provisions pour litiges personnel et organismes sociaux (3 653 milliers d'euros), provisions pour Bonus différé (8 863 milliers d'euros), provisions sur charges de personnel (3 317 milliers d'euros).

Les variations 2016 au titre des provisions pour autres risques sont principalement :

- Provision URSSAF de 1 011 milliers d'euros au titre du risque de redressement de l'année 2016,
- Provision de 2 107 milliers d'euros relative au titre du surcoût de l'engagement pris par le groupe d'assurer le financement de la CCAS de 2016 à 2019,
- Provision Bonus différés de 1 531 milliers d'euros

**Note 11 - État des dettes = 4 451 964 milliers d'euros**

| Etat des dettes                                       | Montant total    | De 0 à 1 an    | De 1 à 5 ans     | Plus de 5 ans    |
|-------------------------------------------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| <b>Etablissements de crédit</b>                       | <b>332</b>       | <b>332</b>     | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| Découverts, concours bancaires                        | 332              | 332            |                  |                  |
| <b>Dettes financières diverses</b>                    | <b>3 892 649</b> | <b>110 056</b> | <b>1 824 485</b> | <b>1 958 108</b> |
| Emprunts                                              | 3 887 271        | 106 122        | 1 823 142        | 1 958 007        |
| Divers                                                | 5 378            | 3 934          | 1 343            | 101              |
| Comptes courants                                      | 0                | 0              |                  |                  |
| <b>Fournisseurs</b>                                   | <b>220 554</b>   | <b>220 554</b> | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés              | 220 554          | 220 554        |                  |                  |
| <b>Dettes fiscales &amp; sociales</b>                 | <b>175 102</b>   | <b>175 102</b> | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| Personnel, organismes sociaux                         | 110 401          | 110 401        |                  |                  |
| Etat, Impôt sur les bénéfices                         | 17 420           | 17 420         |                  |                  |
| Etat, Taxe sur le chiffre d'affaire                   | 34 962           | 34 962         |                  |                  |
| Autres                                                | 12 319           | 12 319         |                  |                  |
| <b>Dette sur immobilisations et comptes rattachés</b> | <b>131 236</b>   | <b>131 236</b> | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Autres dettes</b>                                  | <b>28 127</b>    | <b>28 127</b>  | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Avances et acomptes reçus s/commande</b>           | <b>3 737</b>     | <b>3 737</b>   |                  |                  |
| <b>Produits constatés d'avance</b>                    | <b>227</b>       | <b>227</b>     |                  |                  |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>4 451 964</b> | <b>669 371</b> | <b>1 824 485</b> | <b>1 958 108</b> |

Les dettes financières diverses sont essentiellement constituées d'emprunts contractés auprès de ENGIE.

| Montant de l'emprunt | Début | Échéance | Nominal restant dû | Taux d'intérêt |
|----------------------|-------|----------|--------------------|----------------|
| 1 500 000            | 2005  | 2029     | 1 022 455          | 5,5000%        |
| 800 184              | 2005  | 2029     | 484 646            | 0,2240%        |
| 800 000              | 2011  | 2021     | 800 000            | 4,1410%        |
| 207 300              | 2012  | 2022     | 207 300            | 3,3400%        |
| 300 000              | 2012  | 2020     | 300 000            | 2,7140%        |
| 230 000              | 2013  | 2020     | 230 000            | 2,2700%        |
| 100 000              | 2013  | 2020     | 100 000            | 0,4300%        |
| 90 000               | 2014  | 2024     | 90 000             | 0,2629%        |
| 190 000              | 2014  | 2024     | 190 000            | 2,0309%        |
| 345 000              | 2015  | 2025     | 345 000            | 1,6700%        |
| 100 000              | 2016  | 2026     | 100 000            | 0,8500%        |

**Note 12 - Charges à payer par postes du bilan = 407 902 milliers d'euros**

| Charges à payer                                   | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|---------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Emp. & dettes auprès des établissements de crédit | 0              | 0              |
| Emp. & dettes financières diverses                | 17 871         | 17 767         |
| Fournisseurs                                      | 157 578        | 149 112        |
| Dettes fiscales et sociales                       | 128 870        | 105 592        |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés   | 89 922         | 102 185        |
| Autres dettes                                     | 13 661         | 50 733         |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>407 902</b> | <b>425 389</b> |

## Note 13 – Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de GRTgaz

| Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux<br>GRTgaz au 31/12/2016<br>en milliers d'euros |                                                  | Engagement au<br>31/12/2016 | Engagement au<br>31/12/2015 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Retraites</b>                                                                               | Retraites au titre des droits spécifiques futurs | 151 815                     | 140 095                     |
|                                                                                                | <b>Total Retraites</b>                           | <b>151 815</b>              | <b>140 095</b>              |
| <b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>                                                        | Avantage en nature énergie (cf. § B.1)           | 391 125                     | 356 305                     |
|                                                                                                | Indemnités de fin de carrière (cf. § B.2)        | 30 691                      | 28 404                      |
|                                                                                                | Indemnités de Congés Exceptionnels               | 8 065                       | 8 030                       |
|                                                                                                | Indemnités de secours immédiat                   | 27 278                      | 23 223                      |
|                                                                                                | Indemnités compensatrices de frais d'étude       | 738                         | 761                         |
|                                                                                                | <b>Total Avantages Post Emploi</b>               | <b>457 897</b>              | <b>416 723</b>              |
| <b>Avantages long terme</b>                                                                    | Rentes AT/MP et aide amiante (cf. § B.3)         | 28 663                      | 26 572                      |
|                                                                                                | Incapacité (hors incapacité suite à IT)          | 7 079                       | 6 399                       |
|                                                                                                | Incapacité temporaire (longues maladies)         | 605                         | 1 225                       |
|                                                                                                | Incapacité suite incapacité temporaire           | 1 852                       | 1 795                       |
|                                                                                                | Médailles                                        | 6 025                       | 4 895                       |
|                                                                                                | <b>Total Avantages long terme</b>                | <b>44 224</b>               | <b>40 886</b>               |
| <b>Total Engagements bruts</b>                                                                 |                                                  | <b>653 936</b>              | <b>597 704</b>              |

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés des principales hypothèses actuarielles sont présentés ci-après :

| Hypothèses actuarielles            | Retraite |        | Avantages postérieurs à l'emploi |        | Avantages à long terme |        |
|------------------------------------|----------|--------|----------------------------------|--------|------------------------|--------|
|                                    | 2016     | 2015   | 2016                             | 2015   | 2016                   | 2015   |
| <b>Taux d'actualisation</b>        | 2,07%    | 2,82%  | 2,07%                            | 2,60%  | 1,65%                  | 2,21%  |
| <b>Taux d'inflation</b>            | 1,83%    | 1,76%  | 1,83%                            | 1,75%  | 1,81%                  | 1,73%  |
| <b>Durée résiduelle de service</b> | 19 ans   | 16 ans | 19 ans                           | 16 ans | 19 ans                 | 16 ans |

### A - PENSIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des Industries Électriques et Gazières (IEG) est assuré par la Caisse nationale des industries électriques et gazières (« CNIEG »). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale, et du Budget.

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, affiliés de plein droit à cette caisse. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le Statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes. Suite à la réforme du financement du régime spécial des IEG introduite par la Loi n° 2004-803 du 9 août 2004 et ses décrets d'application, les droits spécifiques (prestations du régime non couvertes par les régimes de droit commun) relatifs aux périodes validées au 31 décembre 2004 (« droits spécifiques passés ») ont été répartis entre les différentes entreprises des IEG.

Les droits spécifiques du régime des IEG constitués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en terme de masse salariale au sein de la branche des IEG.

#### 1. Les obligations financières de GRTgaz

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1er janvier 2005, les obligations financières de GRTgaz sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO ;
- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires dues à la CNAV, à l'AGIRC et à l'ARRCO et non financée par la CTA ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles ;
- en tant qu'acheminement de gaz, collecter et reverser à la CNIEG les contributions tarifaires.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

## **2. Faits marquants impactant le montant des engagements.**

Aucune évolution réglementaire n'a eu lieu en 2016. Le dernier accord en date (l'accord ARRCO/AGIRC du 30 octobre 2015) avait été pris en compte lors de la clôture 2015.

En 2016, de nouvelles lois de départ en retraite ont été implémentées car les hypothèses de départs en retraite construites sur des lois de départ essentiellement basées sur un départ au plus tôt à la date du taux plein IEG ne correspondaient plus à l'observation des départs. Les départs récents sont, en effet, de plus en plus étalés autour de cette date du fait de l'évolution progressive des paramètres de calcul de la pension et de la date d'annulation de la décote (Nombre de trimestres pour le taux plein, taux de décote).

## **3. Mode de calcul des engagements de retraite**

Les engagements de GRTgaz sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02) qui amende la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003 R 01). Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière : leur évaluation intègre l'ancienneté des agents, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de critères caractéristiques des agents des IEG (service actif, nombre d'enfants pour les femmes) ;
- l'évolution des effectifs de retraités, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et le cas échéant sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des agents des IEG ;
- les reversions de pensions, dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents des IEG.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- ils sont déterminés pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ;
- les écarts actuariels sont entièrement reconnus en charge dans l'année, pour tous les régimes provisionnés.

## **B. LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL**

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG:

- Avantages postérieurs à l'emploi :
  - l'avantage en nature énergie,
  - les indemnités de fin de carrière (IFC),
  - les congés exceptionnels de fin de carrière,
  - le régime des capitaux décès,
  - les aides aux frais d'études (AFE),
- Avantages à long terme :
  - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
  - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
  - les médailles du travail,
  - l'aide bénévole amiante.

Les principaux engagements sont décrits ci-après.

### **1. L'avantage en nature énergie**

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Électriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs, sous condition d'ancienneté) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé «Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Les avantages dont bénéficieront les agents à la retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La population inactive bénéficiaire du tarif agent justifie d'au moins 15 années de service au sein des IEG.

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, ENGIE facture à GRTgaz le manque à gagner lié au « Tarif Agent » pour les bénéficiaires de son périmètre. L'engagement de GRTgaz relatif à la fourniture de gaz aux agents (actifs et inactifs), relevant des IEG correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis aux agents pendant la phase de retraite valorisée sur la base du coût de revient unitaire. Cet avantage consenti est déterminé par différence entre le prix de vente public de l'énergie fournie et le tarif préférentiel accordé aux agents.

### **2. Les indemnités de fin de carrière**

Suite à la modification du régime des IEG intervenue le 1er juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent dorénavant, lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

### **3. Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles**

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles reversions.

### **4. Le régime des capitaux décès**

Le capital versé en cas de décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité.

Il est versé aux ayants-droit prioritaires des agents décédés.

Le décret n°2015-1536 du 25 novembre 2015 relatif au capital décès servi par le régime des industries électriques et gazières a limité l'indemnité statutaire de 3 mois de pension à 3 fois le forfait du régime général (3 404€).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur.

## **C. PROVISIONS**

La provision comptabilisée au 31 décembre 2016 visant à couvrir une partie des engagements accordés au personnel (cf. Méthode de comptabilisation des engagements) s'élève à 50 437 milliers d'euros.

| Engagements correspondant à ... (en k€)                                | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Des droits déjà ouverts</b>                                         |            |            |
| Accidents du travail et maladies professionnelles                      | 28 663     | 26 573     |
| Pensions d'invalidité                                                  | 7 684      | 7 624      |
| - Incapacité temporaire                                                | 605        | 1 225      |
| - Invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire)           | 7 079      | 6 399      |
| <b>Des prestations dues pendant la période d'activité des salariés</b> |            |            |
| Congés exceptionnels de fin de carrière                                | 8 065      | 8 030      |
| Médailles du travail                                                   | 6 025      | 4 895      |

#### **D. CONTRATS D'ASSURANCE**

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière du GRTgaz sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2016 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 22 220 milliers d'euros en couverture des droits spécifiques retraites validés au cours de l'exercice.

Le montant des versements reçus du fonds pour couvrir les prestations annuelles est de 11 808 milliers d'euros.

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2016 est de 179 millions d'euros dont 152 millions d'euros concernent les retraites et 27 millions d'euros concernent les IFC.

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### **Note 14 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 896 886 milliers d'euros**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

| Nature du chiffre d'affaires ( Montant HT)     | 31/12/2016       | 31/12/2015       |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Production vendue de biens                     | 2 892            | 43 232           |
| Accès des Tiers au Réseau                      | 1 821 096        | 1 747 736        |
| Prestations de raccordements                   | 37 974           | 40 726           |
| Prestations interfaces techniques              | 3 536            | 2 768            |
| Travaux constructions modifications d'ouvrages | 1 319            | 2 865            |
| Centrales à Cycle Combiné gaz                  |                  | -440             |
| Autres recettes                                | 30 069           | 29 723           |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>1 896 886</b> | <b>1 866 610</b> |

### **Note 15 – Autres achats et charges externes = 411 205 milliers d'euros**

|                                             | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|---------------------------------------------|----------------|----------------|
| Achats non stockés                          | 43 755         | 89 022         |
| Charges de location                         | 63 124         | 65 444         |
| Entretien                                   | 58 612         | 64 844         |
| Assurance                                   | 24 556         | 33 668         |
| Frais de recherche et de développement      | 21 815         | 20 083         |
| Personnel extérieur                         | 2 837          | 3 227          |
| Honoraires, rémunérations d'intermédiaires  | 4 064          | 10 455         |
| Publicité, publication, relations publiques | 3 435          | 2 233          |
| Transport                                   | 2 129          | 1 696          |
| Déplacements, missions et réceptions        | 14 003         | 14 848         |
| Frais postaux et de télécommunication       | 9 146          | 9 760          |
| Autres services extérieurs                  | 163 729        | 162 750        |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>411 205</b> | <b>478 030</b> |

Le montant des activités de recherche et de développement de GRTgaz effectuées par la Direction Recherche et Innovation de ENGIE à travers des partenariats sous forme de projets et d'assistance scientifique et technique est de 9 712 milliers d'euros en 2016 contre 9 883 milliers d'euros en 2015.

### **Note 16– Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (nettes des reprises), et transfert de charges d'exploitation**

| Dotations nettes aux amortissements (hors dérogatoire) | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|--------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Dotations aux amortissements linéaires                 | 417 721        | 385 793        |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>417 721</b> | <b>385 793</b> |

| Dotations nettes aux provisions<br>(Dotations - Reprises) | 31/12/2016   | 31/12/2015    |
|-----------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| Provisions avantages au personnel                         | 3 936        | 607           |
| Provisions pour litiges                                   | 1 986        | 0             |
| Autres provisions pour risques et charges                 | 8 185        | 4 447         |
| Provisions pour dépréciation actif circulant              | 569          | 1 766         |
| Provisions pour litige fiscal                             | 0            | 0             |
| Reprises provisions relatives au personnel                | -621         | -4 019        |
| Reprises provisions pour litiges                          | -200         | -290          |
| Reprises provisions pour dépréciation actif circulant     | -1 913       | -1 866        |
| Reprises provisions pour litige fiscal                    | 0            | 0             |
| Autres reprises provisions pour risques et charges        | -3 291       | -3 095        |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>8 651</b> | <b>-2 450</b> |

| Transferts de charges | 31/12/2016 | 31/12/2015   |
|-----------------------|------------|--------------|
| Transferts de charges | 893        | 1 450        |
| <b>TOTAL</b>          | <b>893</b> | <b>1 450</b> |

Les transferts de charges en 2016 se décomposent entre charges imputables à des tiers (dont remboursement de sinistres) pour 417 milliers d'euros et remboursement de salaires (AGECIF, refacturations...) pour 421 milliers d'euros.

### **Note 17 – Résultat financier**

|                                                           | Charges<br>2016 | Produits<br>2016 | Net 2016        | Net 2015        |
|-----------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Revenus de titres de participation                        |                 | 20 447           | <b>20 447</b>   | <b>26 837</b>   |
| Intérêts, charges et produits assimilés                   | -124 762        | 7 194            | <b>-117 568</b> | <b>-118 530</b> |
| Résultat de change                                        | -30             | 79               | <b>49</b>       | <b>44</b>       |
| Dotations et reprises de provisions à caractère financier | -4              | 25               | <b>21</b>       | <b>-562</b>     |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>-124 796</b> | <b>27 745</b>    | <b>-97 051</b>  | <b>-92 211</b>  |

### **Note 18 – Résultat Exceptionnel**

|                                                                    | Charges<br>2016 | Produits<br>2016 | Net 2016        | Net 2015        |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Sorties et Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | -13 071         | 2 439            | <b>-10 632</b>  | <b>-10 423</b>  |
| Cessions d'immobilisations financières                             | 0               | 0                | <b>0</b>        | <b>0</b>        |
| Amortissements dérogatoires                                        | -232 875        | 82 879           | <b>-149 996</b> | <b>-181 541</b> |
| Autres                                                             | -1 100          | 7 580            | <b>6 480</b>    | <b>4 912</b>    |
| <b>TOTAL</b>                                                       | <b>-247 046</b> | <b>92 898</b>    | <b>-154 148</b> | <b>-187 052</b> |

### **Note 19 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 160 667 milliers d'euros**

| Niveau de résultat                                    | Avant impôts   | Réintégration<br>s/ Déductions | Impôt          |
|-------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------|----------------|
| Résultat d'exploitation et participation des salariés | 701 468        | 9 755                          | 244 859        |
| Résultat financier                                    | -97 051        | 9 325                          | -30 202        |
| Résultat exceptionnel                                 | -154 148       | -1 073                         | -53 440        |
| Economie d'impôt intégration fiscale                  |                |                                | -1 689         |
| Impôts sur les sociétés (crédits d'impôts)            |                |                                | -5 351         |
| Impôts sur les sociétés (ajustement IS N-1)           |                |                                | 797            |
| Taxe dividende                                        |                |                                | 6 684          |
| Dégrèvements IS 2013 et 2014                          |                |                                | -991           |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>450 269</b> | <b>18 007</b>                  | <b>160 667</b> |

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2016 est de 34.43 %. Il inclut la contribution de 3,3% instituée en 2000. Pour l'essentiel, les réintégrations et déductions fiscales effectuées sur l'imprimé 2058A de la liasse fiscale concernent

- pour le résultat d'exploitation : la contribution sociale de solidarité, la participation des salariés, le compte épargne jour retraite, la taxe sur les véhicules de tourisme et les autres provisions non déductibles.
- pour le résultat financier : non déductibilité de 25 % des charges financières et régime mère-fille appliqué à l'acompte sur dividendes versé par GRTgaz Développement.

GRTgaz a comptabilisé en 2015, et perçu en 2016, 2 448 milliers d'euros et comptabilisé en 2016 2 452 milliers d'euros au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi. Cette somme a contribué au financement de travaux de recherche et innovation, conformément aux objectifs fixés par la loi : Power To Gas, Projet GNC, Injection Biométhane, Surveillance infrastructures, Techniques de protection des réseaux gaz, Amélioration des techniques d'inspection.

## Note 20 – Variation des impôts différés

| Variations des impôts différés ou latents                                         |                  |                |              |               |                    |                |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|--------------|---------------|--------------------|----------------|----------------|
| Nature                                                                            | Début d'exercice |                | Variations   |               |                    | Fin d'exercice |                |
|                                                                                   | Actif            | Passif         | Actif        | Passif        | Effet chgt de taux | Actif          | Passif         |
| <b>Provisions réglementées</b>                                                    |                  | <b>808 758</b> | <b>0</b>     | <b>51 644</b> | <b>-134 843</b>    |                | <b>725 559</b> |
| - Amortissements dérogatoires                                                     |                  | 808 758        |              | 51 644        | -134 843           |                | 725 559        |
| <b>Charges non déductibles temporairement</b>                                     | <b>9 202</b>     |                | <b>3 426</b> | <b>0</b>      | <b>-449</b>        | <b>12 179</b>  |                |
| - Provision indemnités congés exceptionnels                                       | 2 765            |                | 12           |               | -445               | 2 332          |                |
| - Participation des salariés                                                      | 3 679            |                | 1 130        |               |                    | 4 809          |                |
| - Contribution sociale de solidarité des sociétés                                 | 731              |                | 15           |               |                    | 746            |                |
| - Autres                                                                          | 2 027            |                | 2 269        |               | -4                 | 4 292          |                |
| <b>Impôts différés actifs pour redressements fiscaux constitutifs de décalage</b> | <b>1 356</b>     |                |              |               |                    | <b>1 356</b>   |                |

## Note 21 – Groupe d'intégration fiscale

Le 15 juin 2012, le Conseil d'Administration de GRTgaz a autorisé la création d'un groupe d'intégration fiscale entre GRTgaz, « tête de groupe », et GRTgaz Développement.

La convention d'intégration fiscale stipule que :

- chaque société intégrée supporte la même charge d'impôt qu'en l'absence d'intégration
- l'économie d'impôt réalisée par le groupe est immédiatement acquise à la société « tête de groupe ».

Par conséquent, au 31 décembre 2016, a été comptabilisée une économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale pour 1 689 milliers d'euros.

## Note 22 – Entreprises liées

GRTgaz SA appartient au périmètre de consolidation du groupe ENGIE, dans lequel elle est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

| Eléments relatifs aux entreprises liées ou associées et relevant de plusieurs postes de bilan (en k€) | Entreprises liées | Entreprises associées |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Titres de participation                                                                               | 44 688            | 1 172                 |
| Créances rattachées aux participations                                                                | 212 916           |                       |
| Créances clients et comptes rattachés                                                                 | 96 215            |                       |
| Autres créances (y compris comptes courants débiteurs)                                                | 44 120            | 200                   |
| Emprunts et dettes financières diverses                                                               | 3 887 272         |                       |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                                                              | 56 944            |                       |
| Autres dettes                                                                                         |                   |                       |
| Produits de participation                                                                             | 20 440            | 6                     |
| Autres produits financiers                                                                            | 6 923             |                       |
| Autres charges financières                                                                            | 124 306           |                       |

## Note 23 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoire

| Incidence fiscale du dérogatoire           | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|--------------------------------------------|----------------|----------------|
| Résultat net de l'exercice                 | 289 602        | 222 876        |
| Impôts sur les bénéfices                   | 160 667        | 143 804        |
| <b>Résultat comptable avant impôts</b>     | <b>450 269</b> | <b>366 680</b> |
| Variation des provisions réglementées      | 149 996        | 181 542        |
| <b>Résultat hors impôts et dérogatoire</b> | <b>600 265</b> | <b>548 222</b> |

## **Note 24 – Trésorerie**

| <b>Trésorerie</b>                               | <b>31/12/2016</b> | <b>31/12/2015</b> |
|-------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Disponibilités                                  | 22 773            | 22 846            |
| Solde créditeur de banque et concours bancaires | -332              | -2 433            |
| <b>Trésorerie nette courante</b>                | <b>22 441</b>     | <b>20 413</b>     |

## **Note 25 – Engagements hors bilan**

### Engagements donnés :

### **Le compte de régularisation des charges et des produits**

Le CRCP est un compte fiduciaire extracomptable qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coûts ou de revenus constatés sur des postes prédéfinis. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par les tarifs au cours des périodes tarifaires suivantes. Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Pour la proposition tarifaire ATRT5 (délibération CRE du 13 décembre 2012), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

- les revenus liés à l'acheminement sur le réseau de transport. Compte tenu de la mise en place du système de souscriptions normalisées des capacités de transport aux PITD, le revenu lié à l'acheminement sur le réseau aval de transport (sortie du réseau principal, réseau régional et livraison) est couvert à 100% par le CRCP. Il en est de même pour le revenu au niveau des entrées et sorties aux stockages et pour le revenu lié à la vente de capacités à la liaison Nord-Sud via le mécanisme de couplage de marché.

Le revenu lié à l'acheminement sur le réseau amont de transport (autres points du réseau principal) est couvert :

- à 50 % par le CRCP pour un écart entre la réalisation et la prévision inférieur ou égal à +/- 10 % du revenu prévu ;
- à 100 % par le CRCP pour un écart entre la réalisation et la prévision au-delà de +/- 10 % du revenu prévu ;

- les produits de raccordement des centrales à cycle combiné gaz (CCCG) et les turbines à combustion (TAC). Ces produits sont couverts à 100% par le CRCP ;

- les charges de capital supportées par les GRT. Le montant de ces charges est couvert à 100% par le CRCP, dans la limite des dispositifs de régulation incitative ;

- les charges d'énergie motrice (gaz et électricité) et l'écart entre les charges et les recettes liées aux quotas de CO<sub>2</sub>. Ces charges sont couvertes à 80 % par le CRCP ;

- les charges pour GRTgaz et les recettes pour TIGF liées à l'accord entre GRTgaz et TIGF permettant l'utilisation par GRTgaz du réseau de TIGF. Le montant de ces charges et recettes est couvert à 100% par le CRCP ;

- l'écart entre l'inflation prévisionnelle prise en compte par la CRE pour la mise à jour annuelle des charges d'exploitation des GRT et l'inflation réellement constatée ;

- les incitations financières liées au mécanisme de régulation incitative de la qualité de service, pour tous les indicateurs concernés, afin de permettre le reversement, aux utilisateurs du réseau, des pénalités en cas de non atteinte du niveau de qualité de service fixé, ou le versement, aux GRT, des bonus en cas de dépassement des objectifs ;

- les incitations financières liées au dispositif de régulation incitative des coûts des projets d'investissement. Les bonus ou malus générés sont pris en compte à 100% dans le CRCP ;

- les charges consécutives à la fourniture d'une prestation de flexibilité pour le réseau B, sous réserve que la CRE ait approuvé préalablement les contrats concernés.

Le cas échéant, l'application du CRCP sera assortie de contrôles sur le caractère efficace des charges engagées. Ces contrôles pourront porter, en particulier, sur les investissements engagés par les GRT et sur les charges qu'ils supportent. En complément, les résultats des audits conduits par la CRE seront pris en compte au CRCP.

Dans la délibération du 15 décembre 2016, portant décision sur l'évolution du tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz, la CRE a arrêté le CRCP 2015 et a estimé le CRCP 2016 (-48,3 M€). Ces montants ainsi que le reliquat du CRCP au titre des années précédentes, pour un total de 111,6 M€, seront apurés sur la période de 2017 à 2020 conformément aux principes définis pour l'ATRT6 (annuités constantes, taux d'intérêt de 2,7% sur ces montants). Cela se traduit par une baisse des charges à recouvrer par le tarif ATRT6 de 27,9 M€ par an pour GRTgaz (27,9 M€/an de 2017 à 2020).

### **Engagements relatifs aux investissements**

Dans le cadre du développement et de l'entretien de son réseau de transport, GRTgaz s'est engagé à acheter, et les tiers concernés à lui livrer, des installations techniques. Les engagements contractuels d'investissements en immobilisations corporelles de GRTgaz s'élèvent à 234 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 315 millions d'euros au 31 décembre 2015.

#### **Note 26 – Effectifs**

Les effectifs équivalents temps plein au 31 décembre sont :

| <b>Effectifs</b>   |           | <b>2016</b>  | <b>2015</b>  |
|--------------------|-----------|--------------|--------------|
| Agents statutaires | Exécution | 352          | 365          |
|                    | Maîtrise  | 1 388        | 1 434        |
|                    | Cadres    | 1 175        | 1 160        |
| <b>TOTAL</b>       |           | <b>2 915</b> | <b>2 959</b> |

#### **Note 27 – Rémunération des dirigeants**

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Comité Exécutif et les administrateurs. Leurs rémunérations se décomposent de la façon suivante :

| <b>Rémunérations (En millions d'euros)</b> | <b>2016</b> | <b>2015</b> |
|--------------------------------------------|-------------|-------------|
| Avantages à court terme                    | 4,1         | 4,2         |
| Avantages postérieurs à l'emploi           | 0,8         | 1,0         |
| Autres avantages long terme                | 0,6         | 1,0         |
| Indemnités de fin de contrat               |             |             |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>5,5</b>  | <b>6,2</b>  |

Les jetons de présence attribués au titre de l'exercice 2016 se sont élevés 122 050 euros.

#### **Note 28 – Honoraires versés aux Commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires au titre du contrôle légal des comptes 2016 est de 218 milliers d'euros. Cette mission est réalisée par le cabinet Deloitte Touche et le cabinet BMA en co-commissariat.

## **Note 29 – Litiges**

### **Contrat de flexibilité à Taisnières B avec ENGIE :**

GRTgaz exploite, dans le nord de la France, un réseau de canalisations alimentées en gaz B, un gaz naturel dont les spécifications techniques diffèrent de celles du gaz utilisé sur la majeure partie du réseau (qualifié de gaz H).

GRTgaz a conclu avec ENGIE, le principal fournisseur dans la zone B, un contrat d'acheminement ainsi qu'un contrat de conversion de gaz H en gaz B, le contrat de swap. Ces contrats permettent notamment à GRTgaz de respecter ses obligations en matière d'équilibrage sur la zone B.

ENGIE a saisi, en date du 30 mai 2016, le Comité de Règlement des différends et sanctions (CoRDIS de la CRE), et lui demande de constater que la prestation de flexibilité qui participe à l'équilibrage du réseau de transport de gaz naturel géré par GRTgaz soit rémunérée en fonction des coûts effectivement supportés par ENGIE. Le montant réclamé par ENGIE, de 161 millions d'euros, correspondant à la réalisation de cette prestation pour les années 2010 à 2015. L'enjeu annuel à compter de 2016 est estimé à 18 M€.

GRTgaz soutient que cette prestation de flexibilité est déjà contractualisée (via le contrat de swap et le contrat d'acheminement) et rémunérée.

Sur cette base, GRTgaz considère la demande d'Engie non fondée et aucune provision n'a été constituée au titre de ce litige.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En euros

| Filiales et participations                                                                                                                 | Capital social | Capitaux propres hors capital social | Quote-part du capital détenu en % | Valeur brute des titres détenus | Valeur nette des titres détenus | Prêts et avances consenties par GRTgaz | Cautions et avals donnés par GRTgaz | C.A. H.T. du dernier exercice clos | Résultat du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par GRTgaz au cours l'exercice |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de GRTgaz soit 5 381 650 euros</b> |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
| <i>- Filiales (quote-part du capital détenu par GRTgaz supérieure à 50 %)</i>                                                              |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
| <b>GRTgaz Développement</b>                                                                                                                | 40 840 000     | 16 947 500                           | 100%                              | 40 760 293                      | 40 760 293                      | 212 915 987                            |                                     | N/A                                | 21 789 780                        | 20 440 420                                          |
|                                                                                                                                            |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
|                                                                                                                                            |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
|                                                                                                                                            |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
|                                                                                                                                            |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
| <i>- Participations (quote-part du capital détenu par GRTgaz entre 10 à 50 %)</i>                                                          |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
|                                                                                                                                            |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
|                                                                                                                                            |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
|                                                                                                                                            |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
|                                                                                                                                            |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
|                                                                                                                                            |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
| <b>B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital</b>                                    |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
| <i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>                                                                                          |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
| <i>a) Françaises</i>                                                                                                                       |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
| <b>3 GRT</b>                                                                                                                               | 4 701 167      | 813 878                              | 83,55%                            | 3 927 934                       | 3 927 934                       |                                        |                                     | N/A                                | 1 534 400                         | N/A                                                 |
|                                                                                                                                            |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
| <i>b) Étrangères</i>                                                                                                                       |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
| <i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>                                                                                      |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
| <i>a) Françaises</i>                                                                                                                       |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
| <b>Declaranet</b>                                                                                                                          | 7 262 600      | -3 591 711                           | 15,87%                            | 1 152 500                       | 555 640                         | 200 470                                |                                     | 7 050 335                          | 159 600                           | N/A                                                 |
|                                                                                                                                            |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
| <i>b) Étrangères</i>                                                                                                                       |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |
|                                                                                                                                            |                |                                      |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                                     |

## **GRTgaz**

Société Anonyme

6 rue Raoul Nordling  
92270 BOIS COLOMBES

---

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Christophe POILLION  
le 20 juin 2017

**Christophe POILLION**  
Secrétaire du  
Conseil d'administration

**BM&A**

11, rue Laborde  
75008 Paris

S.A. au capital de 1 200 000 €

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**DELOITTE & ASSOCIES**

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A au capital de 1 723 040 €

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**GRTgaz**

Société Anonyme

6 rue Raoul Nordling  
92270 BOIS COLOMBES

---

**Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GRTgaz, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cours normal de ses activités, la société est engagée dans un certain nombre de litiges et procédures avec des tiers ou avec des autorités judiciaires ou administratives. Nous avons apprécié les bases sur lesquelles les provisions pour risques et litiges ont été constituées et vérifié que les Règles et méthodes comptables et les notes 10 et 29 donnent une information appropriée.
- Comme indiqué dans les « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue dans le cadre de ses activités des provisions pour le démantèlement des conduites de transport. Nous avons revu les hypothèses de ces provisions et vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée.
- La note « Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de GRTgaz » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 10 et 13 décrivent le mode d'évaluation et de comptabilisation des engagements résultant du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières et la valeur des contrats d'assurance souscrits pour y faire face. Nous avons examiné les bases et modalités du calcul actuariel des engagements, étant rappelé que seule une partie de ces engagements fait l'objet de provisions, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.
- La note 25 relative aux Engagements hors bilan expose les règles de fonctionnement applicable aux mécanismes du compte de régularisation des charges et de produits (CRCP). Nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

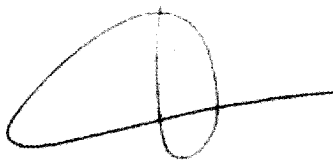
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

BM&A



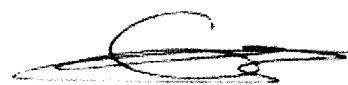
Pascal de Rocquigny

Marie-Cécile Moinier

DELOITTE & ASSOCIES



Véronique Laurent



Olivier Broissand

**COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016**

# Sommaire

|                                               |           |
|-----------------------------------------------|-----------|
| <i>PREAMBULE</i>                              | <i>8</i>  |
| <i>FAITS MARQUANTS</i>                        | <i>8</i>  |
| <i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>          | <i>9</i>  |
| <i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>               | <i>13</i> |
| <i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>              | <i>16</i> |
| <i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>        | <i>22</i> |
| <i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i> | <i>28</i> |

**GRTgaz**

Bilan

Présenté en milliers d'euros

|  | Exercice clos<br>le<br>12 mois | Exercice clos<br>le<br>12 mois |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
|--|--------------------------------|--------------------------------|

|                                                             | Brut      | Amort. Prov | Net       | Net       |
|-------------------------------------------------------------|-----------|-------------|-----------|-----------|
| <b>Actif immobilisé</b>                                     |           |             |           |           |
| <i>Immobilisations Incorporelles</i>                        |           |             |           |           |
| Frais de recherche et développement                         | 1 052     | 160         | 892       |           |
| Concessions, brevets et droits similaires                   | 336 724   | 206 520     | 130 204   | 152 054   |
| Immobilisations incorporelles en cours                      | 60 053    |             | 60 053    | 46 936    |
| <i>Immobilisations Corporelles</i>                          |           |             |           |           |
| Terrains, agencements                                       | 53 446    | 12 517      | 40 929    | 40 839    |
| Constructions                                               | 371 419   | 101 503     | 269 916   | 252 295   |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 9 575 630 | 2 865 461   | 6 710 169 | 6 417 988 |
| Autres immobilisations corporelles                          | 96 820    | 57 631      | 39 189    | 38 652    |
| Immobilisations corporelles en cours                        | 415 960   | 1 100       | 414 860   | 548 928   |
| Avances et acomptes                                         | 3 075     |             | 3 075     | 10 378    |
| <i>Immobilisations Financières</i>                          |           |             |           |           |
| Titres de participation                                     | 45 860    | 545         | 45 315    | 45 290    |
| Créances rattachées à des participations                    | 212 916   |             | 212 916   | 212 916   |
| Prêts                                                       | 6 387     | 21          | 6 366     | 6 289     |
| Autres immobilisations financières                          | 9 415     |             | 9 415     | 7 696     |

|                                                 |         |        |         |         |
|-------------------------------------------------|---------|--------|---------|---------|
| <b>Actif circulant</b>                          |         |        |         |         |
| <i>Stocks et en-cours</i>                       |         |        |         |         |
| Matières premières et autres approvisionnements | 92 862  | 11 780 | 81 082  | 99 529  |
| En-cours de production (biens et services)      |         |        |         | 63      |
| <i>Créances</i>                                 |         |        |         |         |
| Avances et acomptes versés sur commandes        | 191     |        | 191     | 496     |
| Clients et comptes rattachés                    | 269 752 | 4 171  | 265 581 | 238 184 |
| Autres créances                                 |         |        |         |         |
| . Personnel                                     | 108     |        | 108     | 1 466   |
| . Organismes sociaux                            |         |        |         |         |
| . Etat, impôts sur les bénéfices                |         |        |         | 18 078  |
| . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires         | 52 185  |        | 52 185  | 57 675  |
| . Autres                                        | 5 779   |        | 5 779   | 3 145   |
| . Compte courant                                | 44 120  |        | 44 120  | 56 077  |
| Disponibilités                                  | 22 773  |        | 22 773  | 22 846  |
| Charges constatées d'avance                     | 5 291   |        | 5 291   | 5 795   |

|                                               |   |  |   |  |
|-----------------------------------------------|---|--|---|--|
| Frais d'émission des emprunts à évaluer (III) |   |  |   |  |
| Primes de remboursement des obligations (IV)  |   |  |   |  |
| Ecart de conversion actif (V)                 | 3 |  | 3 |  |

Présenté en milliers d'euros

|                                                                      | Exercice clos le | Exercice clos le |
|----------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                                      | 12 mois          | 12 mois          |
| <i>Capitaux Propres</i>                                              |                  |                  |
| Capital social ou individuel (dont versé : 538 165 milliers d'euros) | 538 165          | 538 165          |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport                               | 392 069          | 510 458          |
| Réserve légale                                                       | 53 817           | 53 710           |
| Réserves réglementées                                                |                  |                  |
| Report à nouveau                                                     | 164              | 180              |
| Résultat de l'exercice                                               | 289 602          | 222 876          |
| Subventions d'investissement                                         | 126 468          | 133 551          |
| Provisions réglementées                                              | 2 498 989        | 2 348 993        |

|                                           |        |        |
|-------------------------------------------|--------|--------|
| <i>Provisions pour risques et charges</i> | 6 201  | 3 485  |
| Provisions pour risques                   | 62 618 | 55 336 |
| Provisions pour charges                   |        |        |

|                                                        |           |           |
|--------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| <i>Emprunts et dettes</i>                              |           |           |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit |           |           |
| . Découverts, concours bancaires                       | 332       | 2 433     |
| Emprunts et dettes financières diverses                |           |           |
| . Emprunts                                             | 3 887 271 | 3 871 778 |
| . Divers                                               | 5 378     | 3 527     |
| . Compte courant                                       |           |           |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours       | 3 737     | 3 136     |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 220 554   | 182 399   |
| Dettes fiscales et sociales                            |           |           |
| . Personnel                                            | 70 402    | 68 388    |
| . Organismes sociaux                                   | 39 999    | 38 672    |
| . Etat, impôts sur les bénéfices                       | 17 420    |           |
| . Etat, taxes sur le chiffre d'affaire                 | 34 962    | 27 204    |
| . Autres impôts, taxes et assimilés                    | 12 319    | 15 296    |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés        | 131 236   | 141 008   |
| Autres dettes                                          | 28 127    | 62 718    |
| Produits constatés d'avance                            | 227       | 225       |

|                                |     |    |
|--------------------------------|-----|----|
| Ecart de conversion passif (N) | 355 | 77 |
|--------------------------------|-----|----|

**GRTgaz**

## Compte de résultat

Présenté en milliers d'euros

|  | Exercice clos le | Exercice précédent |
|--|------------------|--------------------|
|  | 12 mois          | 12 mois            |

|                                   | France    | Exportation | Total     | Total     |
|-----------------------------------|-----------|-------------|-----------|-----------|
| Production vendue (biens)         | 2 892     |             | 2 892     | 43 232    |
| Production vendue (services)      | 1 893 994 |             | 1 893 994 | 1 823 378 |
| Dont Accès des Tiers au Réseau    | 1 821 096 |             | 1 821 096 | 1 747 736 |
| Dont Prestations de raccordements | 37 974    |             | 37 974    | 40 726    |
| Dont Autres produits              | 34 924    |             | 34 924    | 34 916    |

|                                                                      |          |          |
|----------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Production stockée                                                   | -64      | -633     |
| Production immobilisée                                               | 112 071  | 110 559  |
| Subventions d'exploitation reçues                                    | 5        | 7        |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges     | 6 918    | 10 720   |
| Autres produits                                                      | 7 532    | 6 849    |
| Achats de matières premières et autres                               | -81 877  | -87 296  |
| Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements) | -16 454  | -12 636  |
| Autres achats et charges externes                                    | -411 205 | -478 030 |
| Impôts, taxes et versements assimilés                                | -76 931  | -73 542  |
| Salaires et traitements                                              | -169 006 | -167 211 |
| Charges sociales                                                     | -94 726  | -98 385  |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations                     | -417 721 | -385 793 |
| Dotations aux provisions sur actif circulant                         | -569     | -1 766   |
| Dotations aux provisions pour risques et charges                     | -14 107  | -5 054   |
| Autres charges                                                       | -25 226  | -27 794  |
| Produits financiers de participations                                | 27 370   | 33 761   |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances                   | 77       | 160      |
| Autres intérêts et produits assimilés                                | 193      | 377      |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                     | 25       | 8        |
| Différences positives de change                                      | 80       | 81       |
| Dotations financières aux amortissements et provisions               | -4       | -570     |
| Intérêts et charges assimilées                                       | -124 762 | -125 991 |
| Différences négatives de change                                      | -30      | -37      |

|                                                            |          |          |
|------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Produits exceptionnels sur opérations en capital           | 9 523    | 13 364   |
| Reprises sur provisions et transferts de charges           | 83 375   | 61 705   |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital          | -13 071  | -14 245  |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | -233 975 | -247 876 |
| Participation des salariés                                 | -14 058  | -10 662  |
| Impôts sur les bénéfices                                   | -160 667 | -143 804 |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  |  |
|--|--|--|

**GRTgaz**

## Annexes aux comptes annuels

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 420 412 .

Le résultat net comptable est un bénéfice de 289 602 .

## **UN TARIF REGULATOIRE**

Par la délibération portant décision tarifaire du 13 décembre 2012, la CRE a défini la méthodologie et fixé  
1<sup>er</sup> avril 2013 pour une période de quatre ans.

La grille tarifaire est mise à jour au 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Elle est établie de façon à couvrir, pour  
meill

de 2,5% en 2015 et de 4,6 % en 2016 avec un taux de rémunération de base réel avant impôt sur les sociétés  
appliqué à la BAR de 6,5%.

Par la délibération portant décision tarifaire du 15 décembre 2016, la CRE a défini la méthodologie et fixé  
1<sup>er</sup> avril 2017, également pour une période de  
quatre ans et une mise à jour au 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Le taux de rémunération de base réel avant impôt  
sur les sociétés appliqué à la BAR sera de 5,25% et la mise en place de ce tarif ATRT6 se traduira par une  
baisse de 3,1% en 2017.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Dépôts) et GRTgaz ont signé le 16 janvier  
discussio

terminaux de gaz naturel liquéfié) par GRTgaz (gestionnaire de réseau de transport de gaz détenu à 75 %  
par ENGIE et à 25 % par SIG).

## **GENERALITES**

Les comptes annuels de 6 sont établis dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 2016-07 décrites ci-après.

La préparation des états financiers conduit GRTgaz à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour les provisions et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur

## **CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est de 538 165 milliers

## **PROVISIONS REGLEMENTEES**

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité (retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations) et les durées d'usage (admises fiscalement).

## **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les logiciels sont am 3 ou 5 ans.

Les frais de recherche et de développement sont traités nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique : prototype système de désodorisation décentralisée.

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont constituées uniquement de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

2002-10 et 2004-06 du CRC sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne

installations complexes (stations de compression).

es immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire. Un amortissement dérogatoire est

Certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement fiscal dégressif excédant l'amortissement de dépréciation économique linéaire : l'écart entre l'amortissement fiscal dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées.

des composants principaux sont les suivantes :

|                                                              |        |        |
|--------------------------------------------------------------|--------|--------|
|                                                              |        |        |
| Canalisations (artères/antennes), branchements canalisations | 50 ans | 25 ans |
| Protection cathodique                                        | 20 ans | 15 ans |
| Postes de livraison DP tuyauterie et matériel connexe        | 30 ans | 15 ans |
| Postes de livraison CI tuyauterie et matériel connexe        | 30 ans | 15 ans |
| Postes de pré détente tuyauterie et matériel connexe         | 30 ans | 15 ans |
| Postes de sectionnement / coupure                            | 50 ans | 20 ans |
| Compression                                                  | 30 ans | 12 ans |

Par ailleurs, un test de dépréciation est effectué annuellement. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

### Titres de participation et créances rattachées

Ils représentent des investissements durables

nnuellement. Une dépréciation est éventuellement

vertures de change.

### Autres immobilisations financières

Figurent des prêts accordés aux salariés et des subventions accordées à un organisme collecteur agréé a construction. Une dépréciation est éventuellement constituée.

## STOCK DE GAZ

Ce poste comprend :

- le gaz disponible en conduite.
- le stock issu du contrat de sécurité, qui le besoin réseau de transport.
- et des prêts ou emprunts de gaz au titre des Operating Balance Agreement, la contrepartie étant constatée en créance ou en dette.

Il est valorisé selon la méthode du prix moyen pondéré.

## STOCK DE MATERIEL

Le stock de matériel et de pièces de rechange est valorisé au coût moyen pondéré. Ce n selon une méthode statistique.

:

| Famille d'articles                        | Durées de conservation avec risque d'obsolescence moyen |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Tétrahydrothiophène i.e produit odorisant | Non déprécié                                            |
| Manchons                                  | Non déprécié                                            |
| Compression > 10 K€                       | Non déprécié                                            |
| Pièces métalliques                        | 10 ans                                                  |
| Modules mécaniques                        | 10 ans                                                  |
| Pièces élastomères                        | 5 ans                                                   |
| Pièces électriques                        | 5 ans                                                   |
| Modules électriques                       | 5 ans                                                   |
| Produits chimiques                        | 5 ans                                                   |

## GAZ À EFFET DE SERRE

Propositions de comptabilisation des quotas de CO2 »  
applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.  
Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

À la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015,  
effet de serre.

gaz à effet de serre est de 265,4 Kilos-tonnes pour 1 6.

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation.

Elles comprennent également les factures à établir.

## **CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES**

Les dettes libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agit de pertes ou de profits potentiels de change.

Les pertes latentes (écart de conversion actif) font .

## **ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL DE GRTgaz**

### **Régime spécial des Industries Électriques et Gazières**

GRTgaz relève du régime spécial Invalidité, Vieillesse et Décès des Industries Électriques et Gazières présenté en note 13.

### **Méthode de comptabilisation**

r 324-1 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable  
général, GRTgaz inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel

salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements hors bilan (cf. note 13).

### **Méthode**

obligations de GRTgaz est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date

-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le

érence aux taux du marché des obligations

## **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés

## COMPARABILITE DES EXERCICES

Les exercices 2016 et 2015 sont comparables.

## PROVISION POUR DEMANTELEMENT

ationale  
r

Énergie  
une échéance aussi lointaine conduit à une valeur actuelle quasi nulle.

## CONTROLE FISCAL

Rentes AT/MP ».

Au titre des contrôles portant sur les exercices 2005 à 2007, Le tribunal administratif de Montreuil, en date du 16 décembre 2013, et l'ont rendu un jugement favorable à GRTgaz, sur le caractère déductible de la provision dite « Rentes AT/MP ». Suite à ces jugements  
M€ (intérêts moratoires compris)

Au titre des contrôles portant sur les exercices 2009 et 2010, Le tribunal administratif de Montreuil, en date du 18 mai 2015, a rendu un jugement favorable à GRTgaz, sur le caractère déductible de la provision dite « Rentes AT/MP ».

0,7 M€. L'administration fiscale a fait appel auprès de la Cour d'Appel de Versailles de ce jugement en première instance en date du 18 septembre 2015.

GRTgaz a déductibilité fiscale de la provision dite « Rentes AT/MP »  
effet impôts, décaissé en totalité, en juillet 2015, suite à notification de mise en recouvrement par  
. GRTgaz conteste en totalité ce redressement et a saisi le tribunal administratif de Montreuil, en date du 17 Juin 2016.

dans le cadre de la Relation de Confiance avec  
dministration fiscale, qui a conclu, dans le cadre de ses revues fiscales 2013 et 2014 au même grief sur la déductibilité fiscale de la provision dite « Rentes AT/MP ». GRTgaz a contesté les conclusions de ces revues fiscales pour un montant

dite

« Rentes AT/MP ».

iée à GRTgaz.

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**Note 1 - Immobilisations brutes = 11 188 757**

| Actif immobilisé                                             | A l'ouverture     | Acquisitions   | Cessions       | Mise en service | Reclassement | A la clôture      |
|--------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|----------------|-----------------|--------------|-------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                         | <b>360 653</b>    | <b>44 303</b>  | <b>-9 288</b>  | <b>2 161</b>    | <b>0</b>     | <b>397 829</b>    |
| Frais de recherche et développement                          |                   |                |                | 1 052           |              | 1 052             |
| Concessions, brevets et droits similaires                    | 313 717           |                | -8 120         | 31 127          |              | 336 724           |
| Immobilisations incorporelles en-cours                       | 46 936            | 44 303         | -1 168         | -30 018         |              | 60 053            |
| <b>Immobilisations Corporelles</b>                           | <b>9 994 589</b>  | <b>555 613</b> | <b>-31 691</b> | <b>-2 161</b>   | <b>0</b>     | <b>10 516 350</b> |
| Terrains et agencements                                      | 52 560            |                | -71            | 957             |              | 53 446            |
| Constructions                                                | 341 584           |                | -1 353         | 31 188          |              | 371 419           |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels | 8 952 271         | 6 377          | -18 061        | 635 067         | -24          | 9 575 630         |
| Autres immobilisations corporelles                           | 88 868            | 6 483          | -2 890         | 4 335           | 24           | 96 820            |
| Immobilisations en cours                                     | 548 928           | 542 753        | -2 013         | -673 708        |              | 415 960           |
| Avances & acomptes                                           | 10 378            |                | -7 303         |                 |              | 3 075             |
| <b>Immobilisations Financières</b>                           | <b>272 780</b>    | <b>10 998</b>  | <b>-9 200</b>  | <b>0</b>        | <b>0</b>     | <b>274 578</b>    |
| Titres de participation                                      | 45 860            |                |                |                 |              | 45 860            |
| Créances rattachées à des participations                     | 212 916           | 5 616          | -5 616         |                 |              | 212 916           |
| Prêts                                                        | 6 308             | 736            | -657           |                 |              | 6 387             |
| Autres immobilisations financières                           | 7 696             | 4 646          | -2 927         |                 |              | 9 415             |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>10 628 022</b> | <b>610 914</b> | <b>-50 179</b> | <b>0</b>        | <b>0</b>     | <b>11 188 757</b> |

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels et licences liées aux projets informatiques.

Les immobilisations en cours correspondent essentiellement aux investissements dans le réseau de transport de gaz. Au 31 décembre 2016, les immobilisations en cours sont constituées principalement des projets de Canalisation de Val de Saône station de compression de Beynes.

Les immobilisations financières sont constituées

- (elle-même détentrice de la totalité des titres de la holding de droit allemand GRTgaz Deutschland-GmbH, (porteuse de 49 % des titres des sociétés Megal Verwaltungs-GmbH et Megal Mittel-Europäische-Gasleitungsgesellschaft mbH & Co. KG),
- de 83,55% dans la société 3GRT (elle-même détentrice de 6,29% de la société Powernext),
- cipation de 15,87% dans la société DECLARANET,
- une participation de 7,75% dans la société de droit allemand PRISMA European Capacity Platform GmbH,
- de 207 des participations allemandes au 1<sup>er</sup> février 2012,
- de prêts et avances accordés aux salariés (prêts pour accession à la propriété),
- 
-

**Note 2 - Amortissements et provisions d'actif = 3 245 458**

euros

| Amortissements et provisions                                 | A l'ouverture    | Augmentation   | Diminution     | Reclassement | A la clôture     |
|--------------------------------------------------------------|------------------|----------------|----------------|--------------|------------------|
| <b>Immobilisations Incorporelles</b>                         | <b>161 663</b>   | <b>53 138</b>  | <b>-8 121</b>  | <b>0</b>     | <b>206 680</b>   |
| Frais de recherche et développement                          |                  | 160            |                |              | 160              |
| Concessions, brevets et droits similaires                    | 161 663          | 52 978         | -8121          |              | 206 520          |
| <b>Immobilisations Corporelles</b>                           | <b>2 685 509</b> | <b>365 187</b> | <b>-12 484</b> | <b>0</b>     | <b>3 038 212</b> |
| Terrains et agencements                                      | 11 721           | 799            | -3             |              | 12 517           |
| Constructions                                                | 89 289           | 13 434         | -1 220         |              | 101 503          |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels | 2 534 283        | 339 635        | -8 457         |              | 2 865 461        |
| Autres immobilisations corporelles                           | 50 216           | 10 219         | -2 804         |              | 57 631           |
| Immobilisations en cours                                     |                  | 1 100          |                |              | 1 100            |
| <b>Immobilisations Financières</b>                           | <b>589</b>       | <b>2</b>       | <b>-25</b>     | <b>0</b>     | <b>566</b>       |
| Titres de participation                                      | 570              |                | -25            |              | 545              |
| Prêts                                                        | 19               | 2              |                |              | 21               |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>2 847 761</b> | <b>418 327</b> | <b>-20 630</b> | <b>0</b>     | <b>3 245 458</b> |

**Note 3 Stock = 81 082**

| Stock                              | 31/12/2016    | 31/12/2015    |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Stock de gaz</b>                | <b>35 379</b> | <b>52 803</b> |
| Stock de matériel brut             | 57 483        | 58 038        |
| Dépréciation sur stock de matériel | -11 780       | -11 312       |
| <b>Stock de matériel net</b>       | <b>45 703</b> | <b>46 726</b> |
| <b>En cours de production</b>      |               | <b>63</b>     |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>81 082</b> | <b>99 592</b> |

GRTgaz effectue des achats de gaz en vue de couvrir ses autoconsommations

**Note 4 Crédit-bail**

Au 31 décembre 2016, GR

de crédit-bail actif.

| Postes du bilan (en milliers d'euros) | Coût d'entrée | Sorties de l'exercice | Dotations aux amortissements de l'exercice | Reprises d'amortissements de l'exercice | Amortissements cumulés | Valeur nette |
|---------------------------------------|---------------|-----------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|--------------|
| Constructions                         | 9 376         | -9 376                | 79                                         | -6 250                                  | 0                      | 0            |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>9 376</b>  | <b>-9 376</b>         | <b>79</b>                                  | <b>-6 250</b>                           | <b>0</b>               | <b>0</b>     |

:

| Postes du bilan (en milliers d'euros) | Redevances payées (en milliers d'euros) |               |
|---------------------------------------|-----------------------------------------|---------------|
|                                       | de l'exercice                           | cumulées      |
| Constructions                         | 795                                     | 17 357        |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>795</b>                              | <b>17 357</b> |

**Note 5 - État des créances = 606 144**

| Etat des créances                                        | Montant brut   | A un an        | A plus d'un an |
|----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Actif immobilisé</b>                                  | <b>228 718</b> | <b>6 238</b>   | <b>222 480</b> |
| Créances rattachées à des participations                 | 212 916        | 5 616          | 207 300        |
| Prêts                                                    | 6 387          | 622            | 5 765          |
| Autres immobilisations financières                       | 9 415          |                | 9 415          |
| <b>Actif circulant &amp; charges constatées d'avance</b> | <b>377 426</b> | <b>377 426</b> | <b>0</b>       |
| Clients et comptes rattachés                             | 269 752        | 269 752        |                |
| Personnel et organismes sociaux                          | 108            | 108            |                |
| Etat, impôt sur les bénéfices                            | 0              | 0              |                |
| Etat, taxes sur le chiffre d'affaires                    | 52 185         | 52 185         |                |
| Autres créances                                          | 5 779          | 5 779          |                |
| Avances et acomptes versés sur commandes en-cours        | 191            | 191            |                |
| Compte courant                                           | 44 120         | 44 120         |                |
| Charges constatées d'avance                              | 5 291          | 5 291          |                |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>606 144</b> | <b>383 664</b> | <b>222 480</b> |

**Note 6 - Provisions pour dépréciation**

= 15 951

| Provisions pour dépréciation de l'actif circulant | A l'ouverture | Augmentation | Diminution    | A la clôture  |
|---------------------------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Stocks et en-cours                                | 11 312        | 468          |               | 11 780        |
| Comptes de tiers et prêts                         | 5 983         | 101          | -1 913        | 4 171         |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>17 295</b> | <b>569</b>   | <b>-1 913</b> | <b>15 951</b> |

La méthode de calcul de la dépréciation sur les stocks et en-cours

2013,

. Les taux de rotation retenus

pour 2016 sont :

| Taux de rotation moyen | Entrée | Sortie |
|------------------------|--------|--------|
| Stocks nationaux       | 82%    | 30%    |
| Magasin régionaux      | 15%    | 16%    |

Les articles do

-dessous

La diminution des provisions pour dépréciation des comptes de tiers concerne essentiellement une reprise de provisions suite à un arrêt opposant GRTgaz au (Port Autonome de Paris).

**Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan = 239 406**

| Produits à recevoir          | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Clients et comptes rattachés | 237 168        | 211 646        |
| Etat impôt sur les bénéfices |                | 18 077         |
| Autres créances              | 2 238          | 2 239          |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>239 406</b> | <b>231 962</b> |

**Note 8 - Charges constatées d'avance = 5 291**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Elles concernent essentiellement les loyers pour 3 958 euros et des assurances pour 863

### Note 9 - Capital social = 538 165

| Mouvement des titres         | Nombre     | Val. nominale | Capital social |
|------------------------------|------------|---------------|----------------|
| Titres en début d'exercice   | 53 816 549 | 0,010         | 538 165        |
| Titres émis                  |            |               | 0              |
| Titres remboursés ou annulés |            |               | 0              |
| Titres en fin d'exercice     | 53 816 549 | 0,010         | 538 165        |

| Tableau des variations des capitaux propres | Capitaux propres à l'ouverture | Affectation du résultat de l'exercice précédent et dividendes | Remboursement de la prime d'émission | Augmentation de capital | Autres         | Résultat de l'exercice | Capitaux propres à la clôture |
|---------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|----------------|------------------------|-------------------------------|
| Capital social                              | 538 165                        |                                                               |                                      |                         |                |                        | 538 165                       |
| Primes d'émission                           | 510 458                        |                                                               | 118 389                              |                         |                |                        | 392 069                       |
| Réserve légale                              | 53 710                         | 107                                                           |                                      |                         |                |                        | 53 817                        |
| Report à nouveau                            | 180                            | 16                                                            |                                      |                         |                |                        | 164                           |
| Résultat de l'exercice                      | 222 876                        | 222 876                                                       |                                      |                         |                | 289 602                | 289 602                       |
| Subvention d'investissement                 | 133 551                        |                                                               |                                      |                         | 7 083          |                        | 126 468                       |
| Provisions réglementées                     | 2 348 993                      |                                                               |                                      |                         | 149 996        |                        | 2 498 989                     |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>3 807 933</b>               | <b>- 222 785</b>                                              | <b>- 118 389</b>                     | <b>-</b>                | <b>142 913</b> | <b>289 602</b>         | <b>3 899 274</b>              |

### Note 10 - Provisions = 2 567 808

| Nature de provisions                      | A l'ouverture    | Dotation       | Reprise pour utilisation | Reprise pour excédent | A la clôture     |
|-------------------------------------------|------------------|----------------|--------------------------|-----------------------|------------------|
| <b>Provisions réglementées</b>            | <b>2 348 993</b> | <b>232 875</b> | <b>-82 879</b>           |                       | <b>2 498 989</b> |
| Amortissements dérogatoires               | 2 348 993        | 232 875        | -82 879                  |                       | 2 498 989        |
| <b>Provisions pour risques et charges</b> | <b>58 821</b>    | <b>14 110</b>  | <b>-3 912</b>            | <b>-200</b>           | <b>68 819</b>    |
| Provisions relatives au personnel         | 47 122           | 3 936          | -621                     |                       | 50 437           |
| Provisions pour litiges opérationnels     | 760              | 1 986          |                          | -200                  | 2 546            |
| Provisions pour litiges fiscaux           | 0                |                |                          |                       | 0                |
| Autres Provisions                         | 10 939           | 8 188          | -3 291                   |                       | 15 836           |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>2 407 814</b> | <b>246 985</b> | <b>-86 791</b>           | <b>-200</b>           | <b>2 567 808</b> |

- **Provisions réglementées :**  
la contrepartie de l

- **Provisions relatives au personnel :** 50 437 (cf. détails en note 13.C)

- **Provisions pour litiges opérationnels:**

Ces provisions sont enregistrées en fonction du risque estimé de sortie des ressources et de la fiabilité de la détermination des coûts concernés. La variation 2016 résulte pour l fournisseur.

- **Provisions pour autres risques :**

Les provisions pour autres risques sont constituées des provisions pour litiges personnel et organismes sociaux (3 653), provisions pour Bonus différé, provisions sur charges de personnel (3 317)

Les variations 2016 au titre des provisions pour autres risques sont principalement :

- Provision URSSAF de 1 011
- Provision de 2 relative financement de la CCAS de 2016 à 2019,
- Provision Bonus différés de 1

**Note 11 - État des dettes = 4 451 964 euros**

| Etat des dettes                                        | Montant total    | De 0 à 1 an    | De 1 à 5 ans     | Plus de 5 ans    |
|--------------------------------------------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| <b>Etablissements de crédit</b>                        | <b>332</b>       | <b>332</b>     | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| Découverts, concours bancaires                         | 332              | 332            |                  |                  |
| <b>Dettes financières diverses</b>                     | <b>3 892 649</b> | <b>110 056</b> | <b>1 824 485</b> | <b>1 958 108</b> |
| Emprunts                                               | 3 887 271        | 106 122        | 1 823 142        | 1 958 007        |
| Divers                                                 | 5 378            | 3 934          | 1 343            | 101              |
| Comptes courants                                       | 0                | 0              |                  |                  |
| <b>Fournisseurs</b>                                    | <b>220 554</b>   | <b>220 554</b> | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 220 554          | 220 554        |                  |                  |
| <b>Dettes fiscales &amp; sociales</b>                  | <b>175 102</b>   | <b>175 102</b> | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| Personnel, organismes sociaux                          | 110 401          | 110 401        |                  |                  |
| Etat, Impôt sur les bénéfices                          | 17 420           | 17 420         |                  |                  |
| Autres                                                 | 34 962           | 34 962         |                  |                  |
| Autres                                                 | 12 319           | 12 319         |                  |                  |
| <b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b> | <b>131 236</b>   | <b>131 236</b> | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Autres dettes</b>                                   | <b>28 127</b>    | <b>28 127</b>  | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Avances et acomptes reçus s/commande</b>            | <b>3 737</b>     | <b>3 737</b>   |                  |                  |
| <b>Produits constatés d'avance</b>                     | <b>227</b>       | <b>227</b>     |                  |                  |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>4 451 964</b> | <b>669 371</b> | <b>1 824 485</b> | <b>1 958 108</b> |

Les dettes financières diverses sont essentiellement constituées de prêts contractés auprès de ENGIE.

| Montant de l'emprunt | Début | Échéance | Nominal restant dû | Taux d'intérêt |
|----------------------|-------|----------|--------------------|----------------|
| 1 500 000            | 2005  | 2029     | 1 022 455          | 5,5000%        |
| 800 184              | 2005  | 2029     | 484 646            | 0,2240%        |
| 800 000              | 2011  | 2021     | 800 000            | 4,1410%        |
| 207 300              | 2012  | 2022     | 207 300            | 3,3400%        |
| 300 000              | 2012  | 2020     | 300 000            | 2,7140%        |
| 230 000              | 2013  | 2020     | 230 000            | 2,2700%        |
| 100 000              | 2013  | 2020     | 100 000            | 0,4300%        |
| 90 000               | 2014  | 2024     | 90 000             | 0,2629%        |
| 190 000              | 2014  | 2024     | 190 000            | 2,0309%        |
| 345 000              | 2015  | 2025     | 345 000            | 1,6700%        |
| 100 000              | 2016  | 2026     | 100 000            | 0,8500%        |

**Note 12 - Charges à payer par postes du bilan = 407 902**

| Charges à payer                                   | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|---------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Emp. & dettes auprès des établissements de crédit | 0              | 0              |
| Emp. & dettes financières diverses                | 17 871         | 17 767         |
| Fournisseurs                                      | 157 578        | 149 112        |
| Dettes fiscales et sociales                       | 128 870        | 105 592        |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés   | 89 922         | 102 185        |
| Autres dettes                                     | 13 661         | 50 733         |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>407 902</b> | <b>425 389</b> |

### **Note 13 Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de GRTgaz**

| <b>Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux</b> |                                                  | <b>Engagement au 31/12/2016</b> | <b>Engagement au 31/12/2015</b> |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <b>GRTgaz au 31/12/2016<br/>en milliers d'euros</b>    |                                                  |                                 |                                 |
| <b>Retraites</b>                                       | Retraites au titre des droits spécifiques futurs | 151 815                         | 140 095                         |
|                                                        | <b>Total Retraites</b>                           | <b>151 815</b>                  | <b>140 095</b>                  |
| <b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>                | Avantage en nature énergie (cf. § B.1)           | 391 125                         | 356 305                         |
|                                                        | Indemnités de fin de carrière (cf. § B.2)        | 30 691                          | 28 404                          |
|                                                        | Indemnités de Congés Exceptionnels               | 8 065                           | 8 030                           |
|                                                        | Indemnités de secours immédiat                   | 27 278                          | 23 223                          |
|                                                        | Indemnités compensatrices de frais d'étude       | 738                             | 761                             |
|                                                        | <b>Total Avantages Post Emploi</b>               | <b>457 897</b>                  | <b>416 723</b>                  |
| <b>Avantages long terme</b>                            | Rentes AT/MP et aide amiante (cf. § B.3)         | 28 663                          | 26 572                          |
|                                                        | Invalidité (hors invalidité suite à IT)          | 7 079                           | 6 399                           |
|                                                        | Incapacité temporaire (longues maladies)         | 605                             | 1 225                           |
|                                                        | Invalidité suite incapacité temporaire           | 1 852                           | 1 795                           |
|                                                        | Médailles                                        | 6 025                           | 4 895                           |
|                                                        | <b>Total Avantages long terme</b>                | <b>44 224</b>                   | <b>40 886</b>                   |
| <b>Total Engagements bruts</b>                         |                                                  | <b>653 936</b>                  | <b>597 704</b>                  |

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés des principales hypothèses actuarielles sont présentés ci-après :

| <b>Hypothèses actuarielles</b>     | <b>Retraite</b> |             | <b>Avantages postérieurs à l'emploi</b> |             | <b>Avantages à long terme</b> |             |
|------------------------------------|-----------------|-------------|-----------------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|
|                                    | <b>2016</b>     | <b>2015</b> | <b>2016</b>                             | <b>2015</b> | <b>2016</b>                   | <b>2015</b> |
| <b>Taux d'actualisation</b>        | 2,07%           | 2,82%       | 2,07%                                   | 2,60%       | 1,65%                         | 2,21%       |
| <b>Taux d'inflation</b>            | 1,83%           | 1,76%       | 1,83%                                   | 1,75%       | 1,81%                         | 1,73%       |
| <b>Durée résiduelle de service</b> | 19 ans          | 16 ans      | 19 ans                                  | 16 ans      | 19 ans                        | 16 ans      |

#### **A - PENSIONS**

Depuis le 1<sup>er</sup>

et maladies professionnelles des Industries Électriques et Gazières (IEG) est assuré par la Caisse nationale des industries électriques et gazières (« CNIEG »). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale, et du Budget.

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, affiliés de plein droit à cette caisse. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le Statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), er les termes.

Suite à la réforme du financement du régime spécial des IEG introduite par la Loi n° 2004-803 du 9 août 2004 et ses relatifs aux périodes validées au 31 décembre 2004 (« droits spécifiques passés ») ont été répartis entre les différentes entreprises des IEG.

Les droits spécifiques du régime des IEG constitués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en terme de masse salariale au sein de la branche des IEG.

## 1. Les obligations financières de GRTgaz

et gazières, à compter du 1er janvier 2005, les obligations financières de GRTgaz sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la  
;
- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires dues à la CNAV, à la CTA ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles ;
- 

des prix à la consommation hors tabac. depuis le 1<sup>er</sup> ice

## 2. Faits marquants impactant le montant des engagements.

octobre 2015) avait été pris en compte lors de la clôture 2015.

En 2016, de nouvelles lois de départ en retraite ont été implémentées car les hypothèses de départs en retraite construites sur des lois de départ essentiellement basées sur un départ au plus tôt à la date du taux plein IEG ne correspondait

(Nombre de trimestres pour le taux plein, taux de décote).

## 3. Mode de calcul des engagements de retraite

Les engagements de GRTgaz sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation 013-02) qui amende la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003 R 01). Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière : des agents, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de critères caractéristiques des agents des IEG (service  
;
- le cas échéant sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des agents des IEG ;
- le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents des IEG.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- ;
- les écarts actuariels so régimes provisionnés.

## **B. LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL**

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG:

- :
- - les indemnités de fin de carrière (IFC),
  - les congés exceptionnels de fin de carrière,
  - le régime des capitaux décès,
- ,
- Avantages à long terme :
  - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
  - 
  - les médailles du travail,
  -

Les principaux engagements sont décrits ci-après.

### Électriques

un tarif préférentiel. Les

s IEG.

station de services, ENGIE facture à GRTgaz le manque à gagner lié au « Tarif

(actifs et inactifs), relevant des IEG correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis aux agents pendant la phase de retraite valorisée sur la base du coût de revient unitaire. Cet avantage consenti est déterminé par différence

#### **2. Les indemnités de fin de carrière**

Suite à la modification du régime des IEG intervenue le 1er juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de   
mnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

#### **3. Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles**

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies p  
-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires  
actuels compte tenu des éventuelles reversions.

#### **4. Le régime des capitaux décès**

Le capital versé en cas de décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité.

Il est versé aux ayants-droit prioritaires des agents décédés.

Le décret n°2015-1536 du 25 novembre 2015 relatif au capital décès servi par le régime des industries électriques et gazières a limité l'indemnité statutaire de 3 mois de pension à 3 fois le forfait du régime général (3 404€).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur.

## **C. PROVISIONS**

La provision comptabilisée au 31 décembre 2016 visant à couvrir une partie des engagements accordés au personnel (cf. Méthode de comptabilisation des 50 437 euros.

|                                                                        | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Des droits déjà ouverts</b>                                         |            |            |
| Accidents du travail et maladies professionnelles                      | 28 663     | 26 573     |
| Pensions d'invalidité                                                  | 7 684      | 7 624      |
| - Incapacité temporaire                                                | 605        | 1 225      |
| - Invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire)           | 7 079      | 6 399      |
| <b>Des prestations dues pendant la période d'activité des salariés</b> |            |            |
| Congés exceptionnels de fin de carrière                                | 8 065      | 8 030      |
| Médailles du travail                                                   | 6 025      | 4 895      |

## **D.**

dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de

Des versements ont été effectués en 2016 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 22 220 euros en

Le montant des versements reçus du fonds pour couvrir les prestations annuelles est de 11 808

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2016 est de 179 152 concernent les retraites et 27 concernent les IFC.

**Note 14 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 896 886**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

| Nature du chiffre d'affaires ( Montant HT)     | 31/12/2016       | 31/12/2015       |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Production vendue de biens                     | 2 892            | 43 232           |
| Accès des Tiers au Réseau                      | 1 821 096        | 1 747 736        |
| Prestations de raccordements                   | 37 974           | 40 726           |
| Prestations interfaces techniques              | 3 536            | 2 768            |
| Travaux constructions modifications d'ouvrages | 1 319            | 2 865            |
| Centrales à Cycle Combiné gaz                  |                  | -440             |
| Autres recettes                                | 30 069           | 29 723           |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>1 896 886</b> | <b>1 866 610</b> |

**Note 15 Autres achats et charges externes = 411 205**

|                                             | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|---------------------------------------------|----------------|----------------|
| Achats non stockés                          | 43 755         | 89 022         |
| Charges de location                         | 63 124         | 65 444         |
| Entretien                                   | 58 612         | 64 844         |
| Assurance                                   | 24 556         | 33 668         |
| Frais de recherche et de développement      | 21 815         | 20 083         |
| Personnel extérieur                         | 2 837          | 3 227          |
| Honoraires, rémunérations d'intermédiaires  | 4 064          | 10 455         |
| Publicité, publication, relations publiques | 3 435          | 2 233          |
| Transport                                   | 2 129          | 1 696          |
| Déplacements, missions et réceptions        | 14 003         | 14 848         |
| Frais postaux et de télécommunication       | 9 146          | 9 760          |
| Autres services extérieurs                  | 163 729        | 162 750        |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>411 205</b> | <b>478 030</b> |

Le montant des activités de recherche et de développement de GRTgaz effectuées par la Direction Recherche et Innovation de ENGIE tance scientifique et technique est de 9 712 milliers

**Note 16 Dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises),  
et transfert de charges**

| Dotations nettes aux amortissements (hors dérogatoire) | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|--------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Dotations aux amortissements linéaires                 | 417 721        | 385 793        |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>417 721</b> | <b>385 793</b> |

| Dotations nettes aux provisions<br>(Dotations - Reprises) | 31/12/2016   | 31/12/2015    |
|-----------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| Provisions avantages au personnel                         | 3 936        | 607           |
| Provisions pour litiges                                   | 1 986        | 0             |
| Autres provisions pour risques et charges                 | 8 185        | 4 447         |
| Provisions pour dépréciation actif circulant              | 569          | 1 766         |
| Provisions pour litige fiscal                             | 0            | 0             |
| Reprises provisions relatives au personnel                | -621         | -4 019        |
| Reprises provisions pour litiges                          | -200         | -290          |
| Reprises provisions pour dépréciation actif circulant     | -1 913       | -1 866        |
| Reprises provisions pour litige fiscal                    | 0            | 0             |
| Autres reprises provisions pour risques et charges        | -3 291       | -3 095        |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>8 651</b> | <b>-2 450</b> |

| <b>Transferts de charges</b> | <b>31/12/2016</b> | <b>31/12/2015</b> |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Transferts de charges        | 893               | 1 450             |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>893</b>        | <b>1 450</b>      |

Les transferts de charges en 2016 se décomposent entre charges imputables à des tiers (dont remboursement de sinistres) pour 417 et remboursement de salaires (AGECIF, pour 421 milliers

### **Note 17 Résultat financier**

|                                                           | <b>Charges<br/>2016</b> | <b>Produits<br/>2016</b> | <b>Net 2016</b> | <b>Net 2015</b> |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|
| Revenus de titres de participation                        |                         | 20 447                   | <b>20 447</b>   | <b>26 837</b>   |
| Intérêts, charges et produits assimilés                   | -124 762                | 7 194                    | <b>-117 568</b> | <b>-118 530</b> |
| Résultat de change                                        | -30                     | 79                       | <b>49</b>       | <b>44</b>       |
| Dotations et reprises de provisions à caractère financier | -4                      | 25                       | <b>21</b>       | <b>-562</b>     |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>-124 796</b>         | <b>27 745</b>            | <b>-97 051</b>  | <b>-92 211</b>  |

### **Note 18 Résultat Exceptionnel**

|                                                                    | <b>Charges<br/>2016</b> | <b>Produits<br/>2016</b> | <b>Net 2016</b> | <b>Net 2015</b> |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|
| Sorties et Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | -13 071                 | 2 439                    | <b>-10 632</b>  | <b>-10 423</b>  |
| Cessions d'immobilisations financières                             | 0                       | 0                        | <b>0</b>        | <b>0</b>        |
| Amortissements dérogatoires                                        | -232 875                | 82 879                   | <b>-149 996</b> | <b>-181 541</b> |
| Autres                                                             | -1 100                  | 7 580                    | <b>6 480</b>    | <b>4 912</b>    |
| <b>TOTAL</b>                                                       | <b>-247 046</b>         | <b>92 898</b>            | <b>-154 148</b> | <b>-187 052</b> |

### **Note 19 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 160 667 euros**

| <b>Niveau de résultat</b>                             | <b>Avant impôts</b> | <b>Réintégration<br/>s/ Déductions</b> | <b>Impôt</b>   |
|-------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------------|----------------|
| Résultat d'exploitation et participation des salariés | 701 468             | 9 755                                  | 244 859        |
| Résultat financier                                    | -97 051             | 9 325                                  | -30 202        |
| Résultat exceptionnel                                 | -154 148            | -1 073                                 | -53 440        |
| Economie d'impôt intégration fiscale                  |                     |                                        | -1 689         |
| Impôts sur les sociétés (crédits d'impôts)            |                     |                                        | -5 351         |
| Impôts sur les sociétés (ajustement IS N-1)           |                     |                                        | 797            |
| Taxe dividende                                        |                     |                                        | 6 684          |
| Dégrèvements IS 2013 et 2014                          |                     |                                        | -991           |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>450 269</b>      | <b>18 007</b>                          | <b>160 667</b> |

2016 est de 34.43 %. Il inclut la contribution de 3,3% instituée en 2000.  
de la liasse fiscale

concernent

- : la contribution sociale de solidarité, la participation des salariés, le compte épargne jour retraite, la taxe sur les véhicules de tourisme et les autres provisions non déductibles.
- pour le résultat financier : non déductibilité de 25 % des charges financières et régime mère-fille appliqué à

GRTgaz a comptabilisé en 2015, et perçu en 2016, 2 448 milliers 6 2 452 milliers

. Cette somme a contribué au financement de travaux de recherche et innovation, conformément aux objectifs fixés par la loi : Power To Gas, Projet GNC, Injection Biométhane, Surveillance infrastructures, Techniques de protection des réseaux gaz, Amélioration des techniques

## Note 20 Variation des impôts différés

| Variations des impôts différés ou latents                                         |                  |         |            |        |                    |                |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------|------------|--------|--------------------|----------------|---------|
| Nature                                                                            | Début d'exercice |         | Variations |        |                    | Fin d'exercice |         |
|                                                                                   | Actif            | Passif  | Actif      | Passif | Effet chgt de taux | Actif          | Passif  |
| <b>Provisions réglementées</b>                                                    |                  | 808 758 | 0          | 51 644 | -134 843           |                | 725 559 |
| - Amortissements dérogatoires                                                     |                  | 808 758 |            | 51 644 | -134 843           |                | 725 559 |
| <b>Charges non déductibles temporairement</b>                                     | 9 202            |         | 3 426      | 0      | -449               | 12 179         |         |
| - Provision indemnités congés exceptionnels                                       | 2 765            |         | 12         |        | -445               | 2 332          |         |
| - Participation des salariés                                                      | 3 679            |         | 1 130      |        |                    | 4 809          |         |
| - Contribution sociale de solidarité des sociétés                                 | 731              |         | 15         |        |                    | 746            |         |
| - Autres                                                                          | 2 027            |         | 2 269      |        | -4                 | 4 292          |         |
| <b>Impôts différés actifs pour redressements fiscaux constitutifs de décalage</b> | 1 356            |         |            |        |                    | 1 356          |         |

## Note 21 Groupe d

GRTgaz, « tête de groupe », et GRTgaz Développement.

La :

-

-

tête de groupe ».

Par conséquent, au 31 décembre 2016  
pour 1 689

## Note 22 Entreprises liées

GRTgaz SA appartient au périmètre de consolidation du groupe ENGIE, dans lequel elle est consolidée selon la

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

| Eléments relatifs aux entreprises liées ou associées et relevant | Entreprises liées | Entreprises associées |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Titres de participation                                          | 44 688            | 1 172                 |
| Créances rattachées aux participations                           | 212 916           |                       |
| Créances clients et comptes rattachés                            | 96 215            |                       |
| Autres créances (y compris comptes courants débiteurs)           | 44 120            | 200                   |
| Emprunts et dettes financières diverses                          | 3 887 272         |                       |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                         | 56 944            |                       |
| Autres dettes                                                    |                   |                       |
| Produits de participation                                        | 20 440            | 6                     |
| Autres produits financiers                                       | 6 923             |                       |
| Autres charges financières                                       | 124 306           |                       |

## Note 23 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoire

| Incidence fiscale du dérogatoire           | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|--------------------------------------------|----------------|----------------|
| Résultat net de l'exercice                 | 289 602        | 222 876        |
| Impôts sur les bénéfices                   | 160 667        | 143 804        |
| <b>Résultat comptable avant impôts</b>     | <b>450 269</b> | <b>366 680</b> |
| Variation des provisions réglementées      | 149 996        | 181 542        |
| <b>Résultat hors impôts et dérogatoire</b> | <b>600 265</b> | <b>548 222</b> |

## **Note 24 Trésorerie**

| Trésorerie                                      | 31/12/2016    | 31/12/2015    |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Disponibilités                                  | 22 773        | 22 846        |
| Solde créditeur de banque et concours bancaires | -332          | -2 433        |
| <b>Trésorerie nette courante</b>                | <b>22 441</b> | <b>20 413</b> |

## **Note 25 Engagements hors bilan**

### Engagements donnés :

### **Le compte de régularisation des charges et des produits**

Le CRCP est un compte fiduciaire extracomptable qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par les tarifs au cours des périodes tarifaires suivantes. Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Pour la proposition tarifaire ATRT5 (délibération CRE du 13 décembre 2012), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

Le coût de transport (sortie du réseau principal, réseau régional et livraison) est couvert à 100% par le CRCP. Il en est de même pour le revenu au niveau des entrées et sorties aux stockages et pour le revenu lié à la vente de capacités à la liaison Nord-Sud via le mécanisme de couplage de marché.

- à 50 % par le CRCP pour un écart entre la réalisation et la prévision inférieur ou égal à +/- 10 % du revenu prévu ;
- à 100 % par le CRCP pour un écart entre la réalisation et la prévision au-delà de +/- 10 % du revenu prévu ;

Les produits sont couverts à 100% par le CRCP ;

La limite des dispositifs de régulation incitative ;

Ces charges sont couvertes à 80 % par le CRCP ; l'écart entre les charges et les recettes liées aux quotas de CO<sub>2</sub>.

Les charges par GRTgaz du réseau de TIGF. Le montant de ces charges et recettes est couvert à 100% par le CRCP ;

;

Les incitations financières liées au mécanisme de régulation incitative de la qualité de service, pour tous les indicateurs concernés, afin de permettre le reversement, aux utilisateurs du réseau, des pénalités en cas de non atteinte du niveau de qualité de service fixé, ou le versement, aux GRT, des bonus en cas de dépassement des objectifs ;

Les bonus ou malus générés sont pris en compte à 100% dans le CRCP ;

Le CRCP approuvé préalablement les contrats concernés.

Le caractère efficace des charges engagées. Ces charges sont supportées par le CRCP. En complément, les résultats des audits conduits par la CRE seront pris en compte au CRCP.

transport de gaz naturel de GRTgaz, la CRE a arrêté le CRCP 2015 et a estimé le CRCP 2016 (-48,3 M€). Ces montants ainsi que le reliquat du CRCP au titre des années précédentes, pour un total de 111,6 M€, seront apurés sur 2,7% sur ces montants). Cela se traduit par une baisse des charges à recouvrer par le tarif ATRT6 de 27,9 M€ par an pour GRTgaz (27,9 M€/an de 2017 à 2020).

### Engagements relatifs aux investissements

immobilisations corporelles de 234 6 contre 315 millions  
5.

Les effectifs équivalents temps plein au 31 décembre sont :

| Effectifs          |           | 2016         | 2015         |
|--------------------|-----------|--------------|--------------|
| Agents statutaires | Exécution | 352          | 365          |
|                    | Maîtrise  | 1 388        | 1 434        |
|                    | Cadres    | 1 175        | 1 160        |
| <b>TOTAL</b>       |           | <b>2 915</b> | <b>2 959</b> |

### Note 27 Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Comité Exécutif et les administrateurs. Leurs rémunérations se décomposent de la façon suivante :

| Rémunérations (En millions d'euros) | 2016       | 2015       |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Avantages à court terme             | 4,1        | 4,2        |
| Avantages postérieurs à l'emploi    | 0,8        | 1,0        |
| Autres avantages long terme         | 0,6        | 1,0        |
| Indemnités de fin de contrat        |            |            |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>5,5</b> | <b>6,2</b> |

2016 se sont élevés 122 050 euros.

### Note 28 Honoraires versés aux Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires au titre du contrôle légal des comptes 2016 est de 218 . Cette mission est réalisée par le cabinet Deloitte Touche et le cabinet BMA en co-commissariat.

## **Note 29 Litiges**

### **Contrat de flexibilité à Taisnières B avec ENGIE :**

GRTgaz exploite, dans le nord de la France, un réseau de canalisations alimentées en gaz B, un gaz naturel dont les spécifications techniques diffèrent de celles du gaz utilisé sur la majeure partie du réseau (qualifié de gaz H).

GRTgaz a conclu avec ENGIE, le principal fournisseur dans la zone B, un contrat d'acheminement ainsi qu'un contrat de conversion de gaz H en gaz B, le contrat de swap. Ces contrats permettent notamment à GRTgaz de respecter ses obligations en matière d'équilibrage sur la zone B.

ENGIE a saisi, en date du 30 mai 2016, le Comité de Règlement des différends et sanctions (CoRDIS de la CRE), et lui demande de constater que la prestation de flexibilité qui participe naturel géré par GRTgaz soit rémunérée en fonction des coûts effectivement supportés par ENGIE. Le montant s années 2010 à 2015. L'enjeu annuel à compter de 2016 est estimé à 18 M€.

GRTgaz soutient que cette prestation de flexibilité est déjà contractualisée (via le contrat de swap et le contrat

Sur cette base, GRTgaz considère la ce litige.

onstituée au titre de

En euros

|                                                                            |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|----------------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------|------------|------------|-------------|--|-----------|------------|------------|
|                                                                            |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
| - Filiales (quote-part du capital détenu par GRTgaz supérieure à 50 %)     |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|                                                                            | 40 840 000 | 16 947 500 | 100%   | 40 760 293 | 40 760 293 | 212 915 987 |  | N/A       | 21 789 780 | 20 440 420 |
|                                                                            |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|                                                                            |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|                                                                            |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|                                                                            |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
| - Participations (quote-part du capital détenu par GRTgaz entre 10 à 50 %) |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|                                                                            |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|                                                                            |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|                                                                            |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|                                                                            |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|                                                                            |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
| - Filiales (plus de 50% du capital détenu)                                 |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
| a) Françaises                                                              |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|                                                                            | 4 701 167  | 813 878    | 83,55% | 3 927 934  | 3 927 934  |             |  | N/A       | 1 534 400  | N/A        |
| b) Étrangères                                                              |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
| - Participations (10 à 50 % du capital détenu)                             |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
| a) Françaises                                                              |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|                                                                            | 7 262 600  | -3 591 711 | 15,87% | 1 152 500  | 555 640    | 200 470     |  | 7 050 335 | 159 600    | N/A        |
| b) Étrangères                                                              |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|                                                                            |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |
|                                                                            |            |            |        |            |            |             |  |           |            |            |

**GRTgaz**  
Société Anonyme au Capital de 538 165 490 Euros  
Siège Social : 6, rue Raoul Nordling 92270 BOIS-COLOMBES  
440 117 620 RCS NANTERRE

## E X T R A I T

---

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2017

L'an deux-mille-dix-sept et le vendredi vingt et un avril à huit heures trente, les actionnaires de la Société GRTgaz, société anonyme au capital de cinq-cent-trente-huit millions cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix (538 165 490) euros, ayant son siège social sis 6, rue Raoul Nordling, 92270 Bois Colombes, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 440 117 620 (ci-après, la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la Société, sur convocation faite le vingt-neuf mars deux-mille-dix-sept par lettre simple à chacun d'eux.

(...)

#### **Première résolution** (*Approbation des opérations et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2016, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquels il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net d'un montant de 289 601 552,51 euros.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **Deuxième résolution** (*Affectation du résultat de l'exercice 2016*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 fait apparaître un bénéfice net comptable de 289 601 552,51 euros.

Elle décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter et de répartir ce bénéfice de la façon suivante (*en euros*) :

|                                                                                            |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| • Dotation de la réserve légale<br>(au moins 5% du bénéfice jusqu'à 10% du capital social) | 0,00 (*)       |
| • Solde                                                                                    | 289 601 552,51 |
| • Report à nouveau antérieur                                                               | 164 041,41     |
| • Bénéfice distribuable                                                                    | 289 765 593,92 |
| • Bénéfice mis en distribution                                                             | 289 486 593,46 |
| • Solde affecté en report à nouveau                                                        | 279 000,46     |

(\*) La réserve légale a été dotée pour atteindre 10% du capital social. Au-delà l'affectation à la réserve légale cesse d'être obligatoire.

Les dividendes non distribuables des actions détenues en propre par GRTgaz, non incluses dans le calcul de détermination du montant à distribuer par action, seront affectés au compte « report à nouveau ».

Conformément aux articles L.111-13 et L.111-48 du code de l'énergie et à l'article 27 des statuts de la Société, il appartient au Conseil d'administration de fixer le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à partir du bénéfice mis en distribution.

Au cas où le Conseil d'administration déciderait de ne pas affecter en dividende la totalité du bénéfice mis en distribution, l'assemblée générale sera à nouveau convoquée pour décider de l'affectation du reliquat.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 53.623.188 voix pour et 184.729 voix contre.**

**Troisième résolution** (*Remboursement partiel de la prime d'émission*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de rembourser aux actionnaires une partie de la prime d'émission, d'un montant de 93 625 775,58 euros, à la date du 4 juillet 2017. Après ce remboursement la prime d'émission sera de 298 443 683,42 euros.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 53.623.188 voix pour et 184.729 voix contre.**

(...)

**Cinquième résolution** (*Pouvoirs pour formalités*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, et plus particulièrement à la Gazette du Palais, domiciliée 12, rue de la Chaussée d'Antin – 75009 PARIS, pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

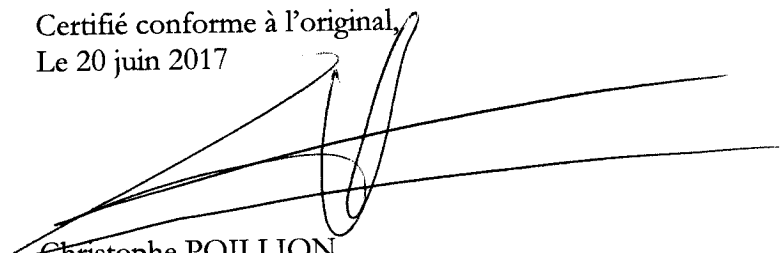
**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à huit heures et quarante-cinq minutes.

(...)

---

Certifié conforme à l'original,  
Le 20 juin 2017

  
Christophe POILLION  
Secrétaire du Conseil d'administration



Société anonyme au capital 538 165 490 euros  
Siège social : 6 rue Raoul Nordling 92 230 BOIS-COLOMBES  
RCS NANTERRE B 440 117 620

**RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

*Christophe Poillion*  
*le 20 juin 2017*

**Christophe POILLION**  
Secrétaire du  
Conseil d'administration

|          |                                                                                                                      |           |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE</b>                                                                           | <b>4</b>  |
| 1.1      | La stratégie des activités de transport :                                                                            | 4         |
| 1.2      | <b>FAITS MARQUANTS 2016</b>                                                                                          | <b>4</b>  |
| 1.2.1    | Finalisation des Grands Projets d'Infrastructures                                                                    | 4         |
| 1.2.2    | Le cadre réglementaire                                                                                               | 4         |
| 1.2.3    | Transition énergétique                                                                                               | 5         |
| 1.2.4    | Partenariats, des liens renforcés avec l'écosystème                                                                  | 6         |
| 1.2.5    | Les dynamiques internes                                                                                              | 6         |
| 1.3      | Bilan gaz 2016 : consommations en hausse (+ 9,9%)                                                                    | 7         |
| 1.4      | <b>PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE</b>                                                 | <b>7</b>  |
| 1.4.1    | Risque de change                                                                                                     | 7         |
| 1.4.2    | Risques spécifiques associés à l'activité du Transporteur                                                            | 7         |
| 1.5      | <b>RESULTATS FINANCIERS</b>                                                                                          | <b>11</b> |
| 1.6      | <b>PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT</b>      | <b>12</b> |
| 1.6.1    | Dividendes :                                                                                                         | 12        |
| 1.6.2    | Proposition d'affectation du résultat                                                                                | 12        |
| 1.7      | <b>INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS OU DES CLIENTS (ARTICLE D 441-4 DU CODE DE COMMERCE)</b> | <b>13</b> |
| 1.8      | <b>EVOLUTION DE LA SOCIETE DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2016 ET PERSPECTIVES D'AVENIR</b>                        | <b>13</b> |
| 1.8.1    | Sécurité et maintenance des ouvrages :                                                                               | 13        |
| 1.8.2    | Grands projets de fluidification :                                                                                   | 13        |
| 1.8.3    | Activité commerciale :                                                                                               | 15        |
| 1.8.4    | Mise en œuvre du projet GRTgaz 2020 :                                                                                | 15        |
| 1.8.5    | Instruction du dossier Faraday :                                                                                     | 15        |
| 1.9      | <b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>                                                                                    | <b>15</b> |
| 1.10     | <b>REPARTITION DU CAPITAL</b>                                                                                        | <b>15</b> |
| 1.11     | <b>INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX</b>                                                               | <b>16</b> |
| 1.12     | <b>DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>                                    | <b>16</b> |
| <b>2</b> | <b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>                                                                                | <b>16</b> |
| 2.1      | <b>LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>                                                                         | <b>16</b> |
| 2.2      | <b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>                                                                                | <b>17</b> |
| 2.2.1    | Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales                                    | 17        |
| 2.2.2    | Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement                       | 18        |
| 2.2.3    | Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ..                                   | 18        |
| 2.2.4    | Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice)               | 19        |
| 2.2.5    | Prévention de la Pollution                                                                                           | 19        |
| 2.2.6    | Prévention et gestion des déchets                                                                                    | 20        |
| 2.2.7    | Utilisation durable des ressources                                                                                   | 22        |
| 2.2.8    | Etat des lieux de l'empreinte environnementale de GRTgaz                                                             | 24        |
| 2.2.9    | Le changement climatique                                                                                             | 25        |
| 2.2.10   | Protection de la biodiversité                                                                                        | 26        |
| 2.3      | <b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DD</b>                                              | <b>27</b> |
| 2.3.1    | Impact territorial, économique et social de l'activité de la société                                                 | 27        |
| 2.3.2    | Relations avec les parties prenantes                                                                                 | 28        |
| 2.3.3    | Sous-traitance et fournisseurs                                                                                       | 30        |
| 2.3.4    | Loyauté des pratiques                                                                                                | 32        |
| 2.3.5    | Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs                                             | 32        |

|       |                                                                                             |    |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.3.6 | Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme .....                               | 32 |
| 3     | INFORMATIONS SOCIALES 2016.....                                                             | 33 |
| 3.1.1 | Emploi : .....                                                                              | 33 |
| 3.1.2 | Organisation du travail .....                                                               | 36 |
| 3.1.3 | Relations sociales .....                                                                    | 36 |
| 3.1.4 | Santé et sécurité .....                                                                     | 38 |
| 3.1.5 | Formation.....                                                                              | 39 |
| 3.1.6 | Alternance.....                                                                             | 39 |
| 3.1.7 | Egalité de traitement .....                                                                 | 40 |
| 3.1.8 | Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales OIT .....               | 41 |
| 4     | ANNEXE 1 – Mandats et fonctions des mandataires sociaux de GRTgaz durant l'exercice 2016 .. | 43 |
| 5     | ANNEXE 2 – Tableau des 5 derniers exercices .....                                           | 45 |
| 6     | ANNEXE 3 – Délégations .....                                                                | 46 |
| 7     | ANNEXE 4 – Note Méthodologique .....                                                        | 47 |

# 1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

## 1.1 La stratégie des activités de transport :

L'industrie gazière est rentrée dans une nouvelle période marquée par la mise en œuvre de la transition énergétique, alors qu'aboutissent des efforts d'investissements sans précédent dans les infrastructures pour finaliser la formation d'un marché gazier intégré et compétitif. Les objectifs fixés notamment dans la programmation pluriannuelle de l'énergie publiée en 2016 dessinent un paysage énergétique, plus sobre et plus vert, mais les défis à relever sont immenses. La transition énergétique nécessite une approche transverse multi-énergies, dans laquelle la complémentarité entre énergies, notamment gaz et électricité, et l'articulation entre centralisé et décentralisé jouent un rôle clé. GRTgaz a traduit ce nouveau contexte dans son projet d'entreprise GRTgaz 2020 qui repose sur deux piliers essentiels :

Le premier, consiste à positionner GRTgaz comme un acteur résolument engagé de la transition énergétique. A ce titre, il convient d'être exemplaire du point de vue de la gestion de nos émissions de CO<sub>2</sub> et de méthane et de convaincre nos clients et les collectivités territoriales des atouts de l'énergie gaz, et de faire de la « 3ème révolution du gaz », c'est-à-dire celle des gaz verts, une réalité concrète dès aujourd'hui et encore plus demain.

Le deuxième pilier de la stratégie, consiste à faire de GRTgaz un leader de la nouvelle Europe des infrastructures gazières qui est en train de se construire. GRTgaz a l'ambition d'étendre sa présence en Europe pour être en mesure d'amener du gaz de l'Atlantique à l'Oural et réciproquement.

## 1.2 FAITS MARQUANTS 2016

L'année 2016 a été marquée principalement par

### 1.2.1 Finalisation des Grands Projets d'Infrastructures

Des projets livrés dans les délais et sans dépassement de coûts :

- **Arc de Dierrey :**

Nouvelle canalisation (300 km) reliant les sites de compression existants de Cuvilly (l'Oise), Dierrey-Saint-Julien (l'Aube), et Voisines (la Haute-Marne). Mise en immobilisation fin novembre et en service à la fin de l'année 2016.

- **Artère de Santerre :**

Doublement partiel de la canalisation existante entre le stockage souterrain de Gournay-sur-Aronde (Oise) et Arleux-en-Gohelle (Pas-de-Calais). Diamètre 900 mm et 33 km de long entre les communes de Ressons sur Matz (Oise) et Chilly (Somme). La construction de la canalisation s'est déroulée du 1er mars au 1er septembre 2016. La canalisation a été mise en gaz courant novembre.

- **Programme Val-de-Saône :**

Dernier grand projet d'infrastructure lancé en 2016 pour livraison en 2018 (fusion des zones Nord et Sud). Le programme « Val de Saône » consiste à construire une canalisation de transport de gaz naturel de 190 km de longueur environ et de 1,20 m de diamètre, entre Etrez (Ain) et Voisines (Haute-Marne), créer une station d'interconnexion à Etrez (Ain) et renforcer la station de compression existante, ainsi qu'à aménager les stations d'interconnexion situées à Palteau (Saône-et-Loire) et Voisines (Haute-Marne). Investissement de l'ordre de 700 M€.

### 1.2.2 Le cadre réglementaire

- **Tarif ATRT6 :**

Après plusieurs mois de négociation avec l'autorité de régulation, le sixième tarif que GRTgaz appliquera (depuis sa création) à ses clients à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017 a été arrêté par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour les quatre prochaines années. Il se caractérise principalement par :

- Un tarif unitaire en baisse de 0,4% par an en moyenne entre 2016 et 2020 ;

- Une rémunération des investissements qui passe de 6,5% à 5,25%
- Une régulation incitative plus contraignante ;
- Une productivité attendue sur son socle d'activité historique ;
- Une compétitivité du gaz améliorée grâce à :
  - la création de la place de marché unique ;
  - la baisse du tarif de transport ;
  - la refonte de notre offre aval ;
- Des moyens spécifiques pour préparer l'avenir (promotion du gaz, recherche et développement,...) ;

- **Nouveau périmètre de l'Entreprise verticalement intégrée (EVI) :**

L'ordonnance du 10 février 2016 portant adaptation du Code de l'énergie au droit de l'Union européenne et relatif aux marchés intérieurs de l'électricité et du gaz modifie le périmètre de l'EVI. L'EVI s'étend au monde entier alors qu'il était restreint jusqu'à maintenant au périmètre de l'espace économique européen ; STORENGY et ELENGY font désormais parties de l'EVI (GRDF n'est pas cité).

- **Projet Faraday :**

Engie, la Société d'Infrastructures Gazières (SIG), détenue par CNP Assurances et la Caisse des Dépôts et GRTgaz ont signé un protocole d'accord préliminaire le 16 janvier 2017 pour poursuivre les discussions visant à permettre, à terme, l'acquisition à 100% d'Elengy (opérateur de terminaux méthaniser détenu par Engie) par GRTgaz. La due diligence effectuée par GRTgaz a pris fin le 19 décembre.

### 1.2.3 Transition énergétique

- **Signature des accords industriels « Jupiter 1000 » (Power to gas)**

Signature des accords industriels du démonstrateur « Jupiter 1000 » avec sept partenaires réunis pour réaliser ce démonstrateur : Atmosat, le CEA, la Compagnie nationale du Rhône (CNR), Leroux et Lotz Technologies, McPhy Energy, TIGF et le Grand port maritime de Marseille. RTE a rejoint le projet en fin d'année. La mise en service est programmée en 2018 avec des résultats attendus d'ici 2021.

- **Engagement de GRTgaz dans la SEM « Sigeif Mobilité »**

Pour accélérer le développement de cette filière, Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (Sigeif) s'est associé avec la Caisse des Dépôts pour créer une société d'économie mixte locale (Sigeif Mobilités) afin de construire un réseau d'une dizaine de stations publiques GNV/BioGNV en Ile-de-France d'ici 3 à 5 ans dont l'exploitation sera confiée à des opérateurs indépendants. L'assemblée générale constitutive a rassemblé les 6 actionnaires fondateurs dont Sigeif, Caisse des Dépôts et consignations, Syctom (l'agence métropolitaine des déchets ménagers), Siaap (service public de l'assainissement francilien), Siredom (Agence sud-francilienne de valorisation des déchets) et GRTgaz. Le capital de la SEM s'élève à 5 millions d'euros.

- **Signature des conventions Biométhane**

Aujourd'hui, 26 sites injectent du biométhane dans l'ensemble des réseaux de gaz en France, dont 1 sur le réseau de GRTgaz. En 2016, 5 conventions d'études et 6 contrats de raccordements supplémentaires sur le réseau de GRTgaz ont été conclus. En 2017, GRTgaz prévoit la mise en service de 5 nouvelles installations (représentant 215 GWh/an), et 5 à 6 nouvelles mises en service en 2018 puis en 2019, dans un contexte de développement complexe pour les porteurs de projet. GRTgaz agit auprès des décideurs publics afin d'améliorer les conditions permettant à la filière de se développer.

- **Mobilité au gaz**

La mobilité au gaz poursuit sa progression avec une augmentation de 5% du parc global de véhicules (15 000 véhicules au total) et de 75% sur le segment des poids lourds. La dynamique observée sur ce

dernier segment illustre tout le potentiel de l'énergie gaz pour la mobilité, alternative performante et permettant de lutter efficacement contre la pollution de l'air.

GRTgaz a notamment contribué auprès des décideurs publics pour créer les conditions favorables au développement de la filière : proposition d'un schéma national de développement aux autorités, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne sur les carburants alternatifs.

- **Digital :**

GRTgaz a installé son Datalab à l'intérieur du Liberté Living-Lab (Player) dans le quartier du Sentier à Paris dans le but d'aider les métiers à améliorer leur performance, créer et animer une communauté de la donnée, assurer une veille sur les technologies innovantes liées à la data-science.

Premiers sujets identifiés : réaliser des prévisions de nomination, prédire les atteintes au métal sur les canalisations, mieux comprendre le comportement des expéditeurs à l'équilibrage,...

#### **1.2.4 Partenariats, des liens renforcés avec l'écosystème**

En 2016, GRTgaz a mis en place un Conseil des Parties Prenantes présidé par son directeur général. Cette instance qui réunit une dizaine de membres d'horizons différents (industrie, agriculture, économiste...) apporte un regard externe sur les grandes orientations de l'entreprise.

- **Régions de France**

Signature de la convention de partenariat avec Régions de France sur la période 2016-2018 pour favoriser des réflexions conjointes et des bonnes pratiques favorisant la transition énergétique auprès des élus régionaux et faciliter l'action des délégués territoriaux dans les territoires.

- **Profession Agricole**

Signature d'une convention nationale pour développer les coopérations avec le monde agricole (au-delà du protocole national dédié au versement des indemnités pour les bandes de servitude) afin notamment de développer la méthanisation agricole et les nouveaux projets énergétiques par les exploitants agricoles.

#### **1.2.5 Les dynamiques internes**

- **Projet d'entreprise GRTgaz 2020 :**

Au cours de l'année 2016, l'entreprise a été fortement mobilisée pour contribuer à l'élaboration du nouveau projet d'entreprise (Groupes de travail, fils Yammer dédiés, séminaires,...) GRTgaz 2020 a été officiellement lancé le 12 octobre dernier avec 2 orientations fortes : être reconnu comme un acteur engagé dans la transition énergétique, devenir un leader des infrastructures gazières en Europe. Le projet fait maintenant l'objet d'un déploiement dans l'ensemble des métiers fin 2016 et d'une intégration dans les feuilles de route 2017.

- **Sécurité :**

Des résultats en sécurité et sécurité industrielle encourageants en 2016 :

- moins d'accident en service avec arrêt pour les salariés de GRTgaz : 9 en 2015, 3 en 2016. Cela se traduit par un Tf de 0,7 et le meilleur résultat historique de GRTgaz dans ce domaine
- plusieurs sites ou départements atteignent désormais plus de 1 000, 2 000 ou 3000 jours sans accident en service avec arrêt
- stabilité des incidents sur le réseau : 6 en 2015, 5 en 2016
- réalisation complète du programme décennal d'inspection et de réparation

- **Ressources humaines :**

Élections CE-DP 2016 : la CGT et la CGE-CGC restent très stables dans leurs résultats. Apparition d'une 3ème organisation représentative, FO.

Accord avancements au choix 2017 signé par FO et CGT (2 sur 3) en décembre 2016, uniquement sur partie avancement. En pourcentage de la masse salariale consacrée aux augmentations : 2,12.

### 1.3 Bilan gaz 2016 : consommations en hausse (+ 9,9%)

En 2016, GRTgaz a enregistré une augmentation de 9,9 % des consommations brutes de gaz sur son réseau de transport (hausse de 5,7 % corrigée des effets climatiques) après deux années qui ont enregistré des températures particulièrement clémentes. En 2016, les consommations totales brutes se sont établies à 463 TWh.

- **Forte augmentation de la consommation des centrales électriques au gaz (+118%)**

La consommation des clients industriels raccordés au réseau augmente en 2016 de 16,3%, principalement portée par la production d'électricité à partir du gaz. L'ensemble du parc installé (13 centrales) a fonctionné pour atteindre une consommation de gaz de 46 TWh (contre 21 TWh en 2015 et 8 TWh en 2014), profitant d'une météo globalement plus froide et de conditions économiques favorables. Si toutes les centrales thermiques à flamme étaient alimentées par du gaz en France, GRTgaz estime qu'un tel parc de production permettrait d'éviter 6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.

- **Nouveaux usages du gaz : une dynamique à amplifier**

Dans l'industrie, près de 4,2 TWh de consommation de gaz sont imputables aux nouvelles conversions fioul-gaz réalisées durant l'année écoulée (principalement dans la chimie-pétrochimie, l'agro-alimentaires, les chauffages urbains...). L'ensemble des installations converties du fioul au gaz ces cinq dernières années a permis d'éviter le rejet à l'atmosphère en 2016 de 1,4 million de tonnes de CO<sub>2</sub>, une contribution équivalente à celle d'environ 8 000 éoliennes de 2 MW dans le mix électrique.

### 1.4 PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE

#### 1.4.1 Risque de change

GRTgaz utilise des instruments financiers dans un objectif exclusif de couverture des risques de change qui découlent de son activité d'investisseur industriel. À l'instar des exercices antérieurs, l'exposition au risque de change pour 2016 a uniquement concerné les achats d'équipement industriel à l'étranger.

#### 1.4.2 Risques spécifiques associés à l'activité du Transporteur

##### 1.4.2.1 *Risque lié aux obligations d'indépendance et de non-discrimination*

La Directive 2009/73/CE (dite « 3ème Directive »), transposée en droit national par l'ordonnance n° 2011-504 du 9 mai 2011 portant codification de la partie législative du code de l'énergie, a constitué une nouvelle étape vers une indépendance accrue des gestionnaires de réseau de transport de gaz. Pour être agréé par le Ministère, GRTgaz a été certifié « Gestionnaire de réseau de transport indépendant (ITO) au sein d'une entreprise verticalement intégrée » par la CRE le 26 janvier 2012, attestant ainsi de sa conformité aux exigences du code de l'énergie, après avis de la commission européenne.

Cette certification valable sans limitation de durée, impose à GRTgaz de respecter les obligations d'indépendance requises par le code de l'énergie, de mettre en œuvre ses engagements, de satisfaire les demandes formulées par la CRE et de respecter une équité totale vis à vis de tous ses clients expéditeurs ou consommateurs raccordés au réseau de transport afin de ne pas fausser la concurrence entre fournisseurs de gaz.

La conformité des pratiques de GRTgaz avec ses obligations en tant qu'ITO est placée, conformément aux dispositions du code de l'énergie, sous la vérification du responsable de la conformité (Compliance Officer). Il est nommé par le Conseil d'administration après approbation de la CRE, conformément aux dispositions du code de l'énergie. Il vérifie la mise en œuvre des engagements de GRTgaz pris dans le code de bonne conduite. Il établit un rapport annuel sur la mise en œuvre du code de bonne conduite par GRTgaz qu'il transmet à la CRE. La synthèse de ce rapport est accessible sur le site Internet « grtgaz.com ».

Le Responsable de la conformité vérifie également la bonne exécution du plan décennal de développement du réseau de transport, lequel doit être établi annuellement par GRTgaz et soumis à l'approbation de la CRE.

GRTgaz mène depuis 2011 une démarche, actuellement en cours d'achèvement, de reprise de son autonomie globale envers la maison mère, conformément aux demandes de la CRE formulées dans sa délibération de certification du 26 janvier 2012. Depuis fin 2014, la CRE demande à GRTgaz une autonomie encore accrue, notamment en matière de recherche et de relations avec le Groupe concernant la communication, la participation de GRTgaz aux événements et réunions diverses organisées au sein d'une filière ou d'un métier. Ses exigences concernant la passation de contrats avec le groupe Engie et ses filiales ont été renforcées par un courrier de la CRE adressé le 22 octobre 2015 à GRTgaz. GRTgaz a donc engagé des démarches de reprise d'autonomie nouvelles ou renforcées.

Le code de bonne conduite de GRTgaz adopté en 2005 est régulièrement actualisé. Il a été approuvé par la CRE le 26 janvier 2012, dans le cadre de la certification ITO de GRTgaz.

Ce code de bonne conduite expose les dispositions d'organisation mises en place par l'entreprise pour prévenir toute pratique discriminatoire, pour assurer la transparence de l'accès au réseau et pour préserver la confidentialité des Informations Commercialement Sensibles (ICS).

Afin de satisfaire ses clients et de se prémunir contre les risques de plaintes auprès de la CRE ou de la Commission européenne, GRTgaz réalise notamment des offres d'accès au réseau adaptées aux attentes des clients expéditeurs et consommateurs de gaz, en concertation avec eux et sous le contrôle de la CRE. GRTgaz mène également, en interne, des actions de sensibilisation de son personnel et de contrôle du respect des engagements pris dans le code de bonne conduite.

#### ***1.4.2.2 Risque industriel et risques concernant les autorisations d'exploiter, et l'environnement***

GRTgaz dispose d'installations industrielles dont certaines classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'autorisation d'exploiter ses ouvrages est accordée à GRTgaz sur la base du respect de dispositions relatives à l'environnement et à la sécurité. GRTgaz veille à maintenir son parc industriel et à engager tout renouvellement nécessaire au respect de ces obligations.

La réglementation concernant la sécurité industrielle et la protection de l'environnement a très nettement évolué depuis 10 ans :

- Août 2006, Arrêté Multifluide, cet arrêté impose notamment la réalisation d'études quinquennales de sécurité par département, l'inspection décennale du réseau (inspection anticipée par GRTgaz depuis 1999), la mise en œuvre de dispositions compensatoires (signalement, protection ou déviations) selon les risques et les enjeux relatifs aux canalisations existantes et la généralisation de grillages avertisseurs sur les ouvrages neufs
- Décembre 2010, Modification de l'Arrêté Multifluide imposant notamment aux transporteurs la mise en œuvre d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- Octobre 2011, Décret Travaux Tiers abrogeant le décret de 1991, ce décret complété par l'arrêté DT/DICT de février 2012, impose notamment l'utilisation d'une plateforme de téléservice commune à tous les concessionnaires de réseau, la certification des prestataires et opérateurs, Autorisation d'Intervention à Proximité du Réseau à l'horizon 2018, ainsi qu'une obligation de renforcement de la précision des plans du réseau à l'horizon 2019 pour les zones urbaines
- Mai 2012, Décret Multifluide abrogeant le décret de 1985, cet arrêté renforce notamment les dispositions de sécurité concernant la mise en gaz et la mise en service des ouvrages neufs
- Mars 2014, Arrêté Multifluide abrogeant l'arrêté de 2006, cet arrêté assure la cohérence entre le décret Multifluide, le règlement de sécurité et le code de l'environnement
- Décembre 2016, Modification de l'Arrêté Multifluide de mars 2014 : prise en compte de guides professionnels, précisions sur les aménagements pouvant être accordés aux règles générales de

sécurité, et mise à jour des délais d'application des dispositions relatives à la prise en compte du risque sismique pour les canalisations de transport existantes

Sur un plan technique, il existe un risque d'accidents industriels lié au gaz naturel transporté sur les 32 200 km environ de réseau à haute pression opéré par GRTgaz. Pour le maîtriser, GRTgaz met en œuvre des politiques de prévention, de maintenance et de surveillance régulièrement mises à jour afin de les adapter en tant que de besoin aux évolutions potentielles du risque et aux nouvelles exigences réglementaires.

Dans le souci de réduire le nombre d'accidents sur ses ouvrages et conformément à la réglementation, GRTgaz consacre notamment d'importantes ressources pour maîtriser les travaux de tiers à proximité de son réseau, qui constituent la principale source de ce risque industriel.

Ce risque est étroitement surveillé au moyen d'un indicateur de suivi des incidents liés à des agressions de tiers (accrochage d'ouvrages lors de travaux de terrassement par exemple). Le nombre d'accrochages enregistrés est en diminution régulière depuis 2014.

Par ailleurs, en matière de recherche et développement, GRTgaz fait effectuer des travaux de recherche sur les techniques permettant une optimisation de ses activités de maintenance (analyse et réparations des défauts détectés sur les canalisations) et de maîtrise des travaux de tiers (qualification de nouvelles techniques de protection telles que les plaques de polyéthylène ou des grillages à haute résistance mécanique par exemple).

GRTgaz tire également les enseignements nécessaires de son retour d'expérience d'incidents, par exemple par la mise en œuvre sur certains chantiers à enjeux d'un dispositif de « seconds regards » effectués par des collaborateurs disposant d'une expérience particulière dans la conduite de projets et de chantiers. Ce dispositif reconnu en interne est mis en œuvre sur les chantiers potentiellement les plus à risques du réseau.

#### ***1.4.2.3 Risques liés à l'environnement réglementaire***

La rémunération de l'activité de GRTgaz en tant que gestionnaire de réseau de transport de gaz est déterminée par un tarif d'utilisation de son réseau de transport arrêté par la CRE, conformément aux dispositions du Titre V – Chapitre II du code de l'énergie. Afin de préserver la rentabilité de son activité, GRTgaz exerce une vigilance permanente en relation avec la CRE et avec le marché pour s'assurer que l'ensemble des charges d'exploitation et de capital qu'il supporte pour exploiter, entretenir et développer son réseau soient correctement couverts par le tarif et soutenables par le marché. A cet effet, GRTgaz consacre une attention particulière à l'écoute des acteurs de marché, à l'accompagnement du contexte réglementaire et au pilotage du développement de la base d'actifs régulés.

Le cadre tarifaire, dit « ATRT5 » décidé par la CRE, couvrait la période 2013-2016. Un nouveau tarif, dit « ATRT6 » a été élaboré par la CRE fin 2016 ; il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2017.

#### ***1.4.2.4 Prise en compte du risque de déséquilibre entre l'offre et la demande pendant les périodes de pointe de froid***

A l'entrée de l'hiver 2016-2017, les conditions d'exploitation prévisionnelles du réseau de transport de GRTgaz ont été jugées satisfaisantes, compte tenu des données observées (stockages, capacités d'entrée,...) et du comportement attendu des acteurs ; elles permettent d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande de gaz, y compris par grand froid.

En cas de vague de froid, l'analyse de GRTgaz montre que la continuité d'alimentation pourrait être assurée en s'appuyant sur tous les points d'entrée du réseau et notamment sur les émissions des terminaux méthaniers de Fos-sur-Mer et Montoir-de-Bretagne. Le réseau de transport peut notamment accueillir de nouveaux flux de gaz en provenance du terminal méthanier de Dunkerque, dont la mise en service commercial a été officiellement déclarée le 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'Arc de Dierrey (de l'interconnexion de Cuvilly à l'interconnexion de Voisines) mis en service en deux temps (novembre

2015 et fin 2016) améliore la sécurité d'approvisionnement en gaz de la France et contribue à la fluidification des échanges de gaz sur le territoire en permettant notamment de lever la congestion Ouest-Est qui faisait partie du mécanisme de vigilance de GRTgaz les années précédentes.

Depuis le 1er octobre 2015, GRTgaz applique le code de réseau européen portant sur l'équilibrage du système gaz. Les utilisateurs du réseau doivent amener sur le réseau les quantités de gaz correspondant aux quantités livrées à leurs clients. Pour gérer leurs portefeuilles, les expéditeurs sont incités à utiliser les instruments de marché sur la bourse Powernext ou via des échanges de gré à gré. De son côté, GRTgaz intervient sur le marché désormais pour assurer l'équilibrage résiduel 4 fois par jour et 7 jours sur 7.

Pour la 5ème année consécutive GRTgaz reconduit, à compter du mois de novembre, le mécanisme d'info vigilance sur son site Internet à l'attention des utilisateurs du réseau pour prévenir toute situation de tension qui pourrait survenir au cours de l'hiver. Cette information qui donne une visibilité à 5 jours est accompagnée de recommandations à mettre en œuvre selon les situations rencontrées.

Lors de la reconduction de ce mécanisme, GRTgaz a rappelé que la congestion Sud-Est est très dépendante de la sollicitation des stockages du PITS Sud-Est et des émissions des terminaux de Fos-sur-Mer et que le retour d'expérience des hivers précédents montre que le schéma d'approvisionnement a conduit GRTgaz à émettre à plusieurs reprises des alertes de niveau orange et rouge.

Le début de l'hiver 2016-17 a été marqué par des soutirages des stockages du PITS Sud-Est importants et très précoces par rapport aux hivers précédents et par un très faible niveau d'émission des terminaux de Fos-sur-Mer par manque d'approvisionnement en GNL. Ce manque de GNL a conduit à rencontrer de très fréquentes congestions Sud-Est au titre desquels GRTgaz a émis de nombreuses alertes (à mi-janvier, GRTgaz a déjà émis plus de 30 alertes relatives à la congestion Sud-Est) et a envoyé, à plusieurs reprises, des instructions spécifiques aux expéditeurs leur demandant de faire le nécessaire pour augmenter les soutirages du PITS Sud-Est ou les émissions depuis les terminaux de Fos-sur-Mer. GRTgaz a également alerté les autorités (DGEC et CRE) dès le mois de décembre de cette situation tendue qui ne correspond pas à des conditions normales d'exploitation pour lesquelles l'offre de GRTgaz est conçue et pour laquelle, GRTgaz ne dispose pas d'outil contractuel incitant les expéditeurs à amener du gaz à Fos.

#### **1.4.2.5 Risque de Sûreté**

Compte tenu du contexte de risque d'attentat terroriste et de recrudescence de la cyber-criminalité, GRTgaz s'est organisé pour traiter le risque majeur de sûreté concernant l'intégrité des installations industrielles et tertiaires, des personnes, et du système d'information.

Les principaux éléments du dispositif en place sont :

- Définition et mise en place d'un programme de protection du patrimoine physique
- Dotation d'un service de surveillance de sécurité SI (SOC)
- Politique de sécurité des systèmes d'information
- Utilisation de la Matrice de Sécurité des projets SI pour chaque nouveau projet informatique tertiaire.
- Sensibilisation des métiers et de la ligne managériale au processus de gestion des habilitations métier.

Le nouveau tarif ATRT6 fixé par le régulateur intègre des nouvelles dépenses de sûreté qui permettront de renforcer le dispositif en place et d'engager de nouvelles actions de traitement du risque.

## 1.5 RESULTATS FINANCIERS

Le chiffre d'affaires (CA) de GRTgaz s'établit à 1 897 millions d'euros en 2016. Il augmente de 1,6% par rapport à celui de l'exercice 2015.

Les recettes d'acheminement du gaz s'élèvent à 1 821 millions d'euros et représentent 96% du CA total. Elles s'accroissent de près de 74 millions d'euros par rapport à 2015 (+4,2 %). Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation du tarif d'accès au réseau de 4,6 % le 1er avril 2016. Une augmentation du tarif d'accès au réseau de 2,5% avait été constatée le 1er avril 2015.

Les recettes liées aux prestations de raccordement, en baisse de 6,8 % par rapport à 2015, s'établissent à 38 millions d'euros en 2016 et représentent 2% du CA total.

En ce qui concerne les ventes de gaz aux expéditeurs dans le cadre du service d'équilibrage, les modifications introduites par la Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 15 janvier 2015 portant approbation des règles d'équilibrage sur les réseaux de transport de GRTgaz et TIGF aux 1er avril et au 1er octobre 2015, ont conduit à ne plus comptabiliser en chiffre d'affaires ces ventes de gaz à partir du 1er avril 2015.

Les ventes sont reconnues, soit lorsque la livraison a eu lieu (risques et avantages transférés à l'acheteur), soit à l'avancement pour les prestations de services. Le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable.

Le compte d'écart inter-opérateur avec les GRD génère une recette de 2 M€.

Des prestations annexes ont été facturées à hauteur de 35 millions d'euros et représentent 1,8% du CA total. Elles sont essentiellement composées de prestations techniques et de prestations d'ingénierie. GRTgaz réalise également pour son propre compte des productions internes d'immobilisations dont le montant s'élève à 112 millions d'euros pour 2016, en hausse de 1,4% par rapport à l'exercice précédent.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) dégagé pour l'exercice 2016 s'élève à 1 159 millions d'euros, en hausse de 99 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par les augmentations du chiffre d'affaires net (hors ventes de gaz liées à l'équilibrage) de 71 millions d'euros, des productions internes d'immobilisations de 2 millions d'euros et par la diminution des charges d'exploitation de 26 millions d'euros (hors achats de gaz liés à l'équilibrage, dotations aux amortissements et provisions et autres charges). L'évolution des charges d'exploitation résulte notamment des baisses du coût des consommations de matières (1 million d'euros), des autres achats et charges externes (26 millions d'euros), des charges de personnel (2 millions d'euros) et par une hausse des impôts et taxes (3 millions d'euros).

Le résultat d'exploitation qui ressort à 716 millions d'euros, augmente de 59 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique par la hausse de l'EBE de 99 millions d'euros entre 2015 et 2016, par la hausse des dotations nettes aux amortissements et provisions de 43 millions d'euros, effet principalement des mises en service d'immobilisations de la période, compensée par l'évolution nette positive des postes autres produits et autres charges de 3 millions d'euros.

Le résultat comptable net d'impôt (290 millions d'euros) augmente de 67 millions d'euros par rapport à 2015. Cette variation résulte, au-delà de la hausse du résultat d'exploitation (59 millions d'euros) des effets suivants :

- une baisse de 4,8 millions d'euros du résultat financier,
- une hausse du résultat exceptionnel de 32,9 millions d'euros résultant notamment des effets suivants :
  - la diminution des dotations nettes aux provisions pour amortissements dérogatoires de 31,5 millions d'euros,
  - la baisse des provisions de 4 millions d'euros,

- des pertes sur sorties d'actifs nettes en hausse de 2,6 millions d'euros,
- une augmentation de 16,9 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés, et
- une hausse de 3,4 million d'euros au titre de la participation des salariés sur l'exercice 2016.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 600 millions d'euros en 2016, contre 624 millions d'euros l'année précédente. Les immobilisations mises en service et les acquisitions directes durant l'exercice 2016 s'établissent à 717 millions d'euros, en diminution de 104 millions d'euros par rapport à 2015. Les principaux équipements se décomposent à hauteur de 46% en investissements de fluidification, 19% en investissements liés à l'environnement et à la sécurité, 18% en investissements de maintenance (obsolescence, fiabilisation), 2% en obligations de continuité d'acheminement, 4% en dépenses de raccordements et extensions et 11% en investissements informatiques, immobiliers et divers.

À fin décembre 2016, le montant des emprunts (y compris intérêts courus) de GRTgaz avec ENGIE atteint 3 887 millions d'euros contre 3 872 millions d'euros à fin 2015. Cette variation s'explique par la signature d'un nouveau contrat d'emprunt de 100 millions d'euros à taux fixe auprès d'ENGIE à échéance 2026 ainsi que par les remboursements de l'exercice s'élevant à 85 millions d'euros.

## 1.6 PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Dividendes et autres revenus distribués mis en paiement au titre des 3 derniers exercices (art. 243 bis - CGI) :

### 1.6.1 Dividendes :

- Distribution intervenue au cours de l'année 2014 (au titre de 2013) : 140 millions d'euros.
- Distribution intervenue au cours de l'année 2015 (au titre de 2014) : 253 millions d'euros.
- Distribution intervenue au cours de l'année 2016 (au titre de 2015) : 223 millions d'euros.

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'art. 158 du CGI.

Autres revenus distribués (remboursement partiel de primes liées au capital) :

- Distribution intervenue au cours de l'année 2014 : 139 millions d'euros.
- Distribution intervenue au cours de l'année 2015 : 110 millions d'euros.
- Distribution intervenue au cours de l'année 2016 : 118 millions d'euros.

Dépenses somptuaires et réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable (art. 223 quater et quinquies - CGI) :

- Il n'a pas été comptabilisé de charges somptuaires ou de frais généraux non déductibles durant l'exercice.

### 1.6.2 Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

|                                                                                              |                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                                                                | <b>289 601 552,51</b> |
| <b>Dotation de la réserve légale (Au moins 5% du bénéfice jusqu'à 10% du capital social)</b> | -                     |
| <b>Solde</b>                                                                                 | <b>289 601 552,51</b> |
| <b>Report à nouveau antérieur :</b>                                                          |                       |
| <b>Affectation du résultat 2016 RAN résiduel</b>                                             | <b>+ 164 041,41</b>   |
|                                                                                              |                       |
| <b>Bénéfice distribuable</b>                                                                 | <b>289 765 593,92</b> |

|                                          |                        |
|------------------------------------------|------------------------|
| <b>Dividende distribué</b>               | <b>-289 513 493,46</b> |
| <b>Solde affecté en report à nouveau</b> | <b>252 100,46</b>      |

Il sera ainsi distribué, à compter de la date de l'Assemblée Générale, un dividende net de 5,38 euros par action.

Les montants des dividendes relatifs aux actions détenues en propres, acquises après la détermination du résultat distribué seront affectés en report à nouveau.

## **1.7 INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS OU DES CLIENTS (ARTICLE D 441-4 DU CODE DE COMMERCE)**

Information relative aux délais de paiement (art. L441-6-1 et D 441-4 – loi de modernisation de l'économie, dite loi LME) :

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2016 se répartissent par échéance comme suit :

- Factures non échues 113 467 milliers d'euros
- Factures échues inférieures à 30 jours 406 milliers d'euros
- Factures échues entre 30 et 60 jours 217 milliers d'euros
- Factures échues entre 60 et 90 jours 24 milliers d'euros
- Factures échues au-delà de 90 jours 324 milliers d'euros

## **1.8 EVOLUTION DE LA SOCIETE DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2016 ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **1.8.1 Sécurité et maintenance des ouvrages :**

Dans la continuité de l'amélioration constatée en 2015, les résultats de l'année 2016 en matière de santé et sécurité au travail sont encourageants (voir §3.1.64) avec en particulier un taux de fréquence historiquement bas, de 0,7. La vigilance reste néanmoins de mise, notamment sur les opérations industrielles. En 2017, GRTgaz a pour objectif d'éliminer tout accrochage sous sa propre maîtrise d'ouvrage.

GRTgaz a également demandé à l'Institut pour une Culture Sécurité Industrielle (ICSI) de procéder à un nouveau diagnostic Sécurité dans les prochains mois. Chaque salarié sera invité à répondre à un questionnaire pour donner sa perception et identifier des actions de progrès. Cette démarche permettra de mesurer l'évolution de la culture sécurité dans les équipes au regard des résultats enregistrés entre 2011 et 2013 et de fonder les prochaines évolutions de la démarche sécurité à GRTgaz.

En 2016, le programme décennal d'inspection et de réparation a été complètement réalisé. Dans un souci d'amélioration continue, GRTgaz a prévu en 2017 de généraliser les procédures et les modes opératoires pour assurer la surveillance et la maintenance de ses ouvrages.

### **1.8.2 Grands projets de fluidification :**

Après les mises en service des gazoducs « Arc de Dierrey », entre Cuvilly (Oise) et Dierrey (Haute-Marne), et « Artère de Santerre », entre Ressons-sur-Matz (Oise) et Chilly (Somme), en 2016, GRTgaz se mobilise pour accomplir un développement majeur du réseau : le programme Val de Saône. Couplé aux investissements prévus sur le réseau de TIGF (Gascogne-Midi), la construction de ce gazoduc long de 190 km entre Etrez (01) et Voisines (52), a pour finalité d'aboutir à la création d'une place de marché unique en France en 2018.

L'adaptation des stations de compression d'Oltingue et de Morelmaison va également être engagée pour créer des capacités d'entrée à partir de la Suisse.

### 1.8.3 Activité commerciale :

En 2017, GRTgaz va rassembler la totalité de ses prestations dans un catalogue. Ce document est composé des prestations réalisées exclusivement par GRTgaz, tarifées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et correspondant aux coûts estimés d'un gestionnaire de réseau efficace. Des prestations relevant du domaine concurrentiel sont également décrites à la fin de ce document, en application de délibérations de la Commission de régulation de l'énergie.

Fort de certaines adaptations du tarif ATRT6 (2017-2021) fixées par la CRE qui contribuent à la compétitivité du gaz (remise raccordement, tarif régional plafonné), GRTgaz prévoit de poursuivre son accompagnement auprès des industriels pour favoriser les conversions (fuel-gaz). De la même manière, GRTgaz va continuer de travailler pour réduire au minimum les indisponibilités sur le réseau, et, dans le cadre de la Concertation Gaz, pour préparer les nouveaux mécanismes de marché qui devront s'appliquer en 2018 lors de l'unification des zones de marché en France (projet Zéfir). Par ailleurs, compte tenu des conditions délicates d'exploitation du réseau dans le Sud-Est de la France aux cours de l'hiver 2016-2017, GRTgaz s'est engagé à procéder à un large retour d'expérience en prévision de l'hiver 2017-2018.

### 1.8.4 Mise en œuvre du projet GRTgaz 2020 :

Dans le cadre du projet ATRT6, le régulateur a demandé à GRTgaz de réduire ses coûts sur son socle d'activité historique. Dans le même temps, des moyens ont été consentis pour permettre à GRTgaz de répondre aux enjeux de la transition énergétique et de s'adapter aux mutations du marché du gaz :

- promotion du gaz naturel au niveau territorial, national, et européen à travers des actions de communication et de la mobilisation de moyens supplémentaires dans les Régions et en Europe ;
- développement des gaz verts pour favoriser le développement des filières biométhane et Power-to-Gas ;
- réduction des micro-fuites résiduelles ;
- Internalisation de la recherche et développement, et financement de travaux sur des nouvelles technologies autour de la convergence gaz-électricité, des gaz verts, etc.

### 1.8.5 Instruction du dossier Faraday :

Début 2017, un protocole d'accord préliminaire pour poursuivre les discussions visant à permettre, à terme, l'acquisition d'Elengy à 100 % par GRTgaz a été signé. Ce projet renforcerait la place de la France au cœur des échanges mondiaux de GNL, en adossant à GRTgaz des actifs GNL de grande qualité et dans le respect des obligations de concurrence loyale entre les terminaux méthaniers d'Elengy et de Dunkerque LNG. Les parties poursuivront ce processus dans le respect des prérogatives des instances représentatives du personnel concernées.

## 1.9 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune Cession ni prise de participations (art. L233-6 code de commerce) n'a été réalisée en 2016.

## 1.10 REPARTITION DU CAPITAL

Informations relatives à l'actionnariat (art. L233-13 – code de commerce) :

Répartition du capital au 31 décembre 2016 :

| Actionnaires                             | % du capital  | % des droits de vote |
|------------------------------------------|---------------|----------------------|
| ENGIE                                    | 74,73%        | 74,73%               |
| Société d'Infrastructures gazières (SIG) | 24,91%        | 24,91%               |
| Actionnariat salarié                     | 0,36%         | 0,36%                |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b>        |

Actions propres, situation au 31 décembre 2016 :

- Nombre d'actions propres 3 632
- Valeur nominale (€) 10
- Valeur des actions propres évaluée au coût d'achat (K€) 291,8
- Fraction de capital représentée < 0,01 %

Mouvements intervenus au cours de l'exercice :

Néant.

### **1.11 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce, la liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux de la Société est jointe en annexe 1.

### **1.12 DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément à l'article L.225-100 du code de commerce, les délégations de compétence et de pouvoir accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration sont jointes en annexe 3.

## **2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

### **2.1 LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

GRTgaz poursuit sa stratégie en matière de développement durable en inscrivant son action dans un engagement RSE signé du Directeur Général et publié sur son site internet.

Ce document engage GRTgaz dans trois domaines :

- L'économie responsable, déclinée par la mise en œuvre du code bonne conduite, l'implication dans la transition énergétique et les achats responsables
- L'engagement social, qui se traduit en particulier par l'accent sur la sécurité industrielle, la santé et la sécurité du personnel ainsi que la diversité
- La préservation de l'environnement visant à minimiser l'impact de GRTgaz et à favoriser la biodiversité à proximité de ses installations, ce qui se concrétise par son engagement dans la SNB<sup>1</sup>

La mise en œuvre de cet engagement implique une forte concertation avec les parties prenantes de GRTgaz et une appropriation par les métiers dont les actions en faveur de la RSE constitueront l'ossature du plan d'action de GRTgaz.

Le Comité RSE a poursuivi ses travaux en 2016, s'assurant notamment de la validation des partenariats et des mécénats, en application de la Charte RSE.

Par ailleurs, 2016 a été une année de réflexion en matière de RSE, celle-ci ayant fait l'objet d'un groupe de travail dédié dans le cadre de la préparation du nouveau projet d'entreprise GRTgaz 2020. Ceci s'est traduit par un axe spécifique du projet d'entreprise dédié à « l'Ecosystème », les deux autres axes appuyant également la démarche au travers de l'univers « des Femmes et des Hommes » de l'entreprise et de l'univers « Business » dédié aux clients.

L'univers des relations à l'écosystème emporte les objectifs stratégiques liés à l'environnement:

- Être exemplaire en termes de conduite environnementale
- Développer les gaz verts, la complémentarité avec les autres énergies et les nouveaux usages du gaz
- Favoriser l'émergence des filières qui permettent d'anticiper la transition énergétique

---

<sup>1</sup> Stratégie Nationale pour la Biodiversité, mise en place et promue par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. L'engagement se fait sur un plan d'action et est valable 3 ans.

Parmi les indicateurs de réussite retenus pour suivre le PE certains concernent l'environnement :

- Diviser par 3 les émissions de méthane d'ici 2020
- Lancer 30 projets d'avenir (mobilité, GNV, gaz de synthèse,...)
- Disposer d'un parc de 250 stations-service GNC en France
- Réaliser 16 raccordements de bio méthane sur le réseau de GRTgaz d'ici 2020

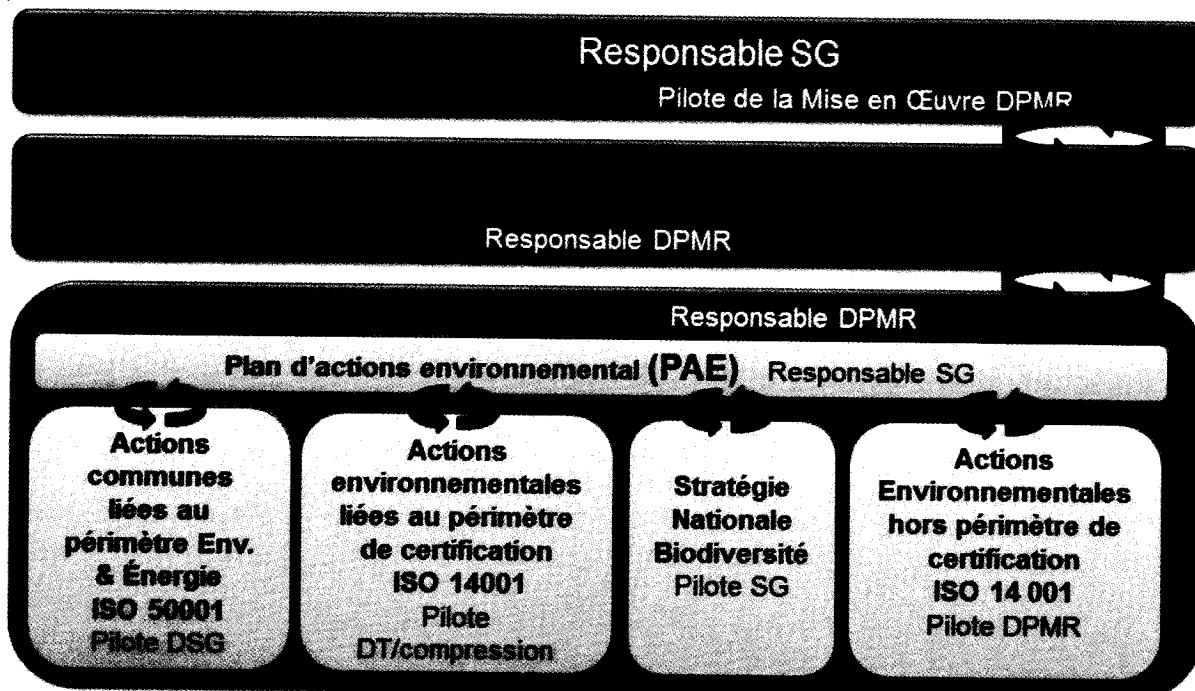
## 2.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### 2.2.1 Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales

GRTgaz a obtenu en juin 2016 la triple certification ISO 14001 (2015) au périmètre des installations de compression (conception et réalisation d'infrastructures compression et interconnexions de gaz naturel), ISO 9001(2015) et 50001 au périmètre de toutes les activités de GRTgaz (Acheminement, livraison du gaz, odorisation du gaz et transport de gaz en citerne).

23 stations de compression ont été certifiées sur 26 stations en service, dont deux stations de compression nouvellement entrantes au périmètre de certification : Chazelles et Saint Avit.

En termes de gestion des déchets, GRTgaz a mis en place un nouveau Marché Cadre gestion des déchets. Enfin une harmonisation de la gestion des déchets au sein des chantiers DI nationaux et territoriaux a débuté en 2016 : Mise à jour des prescrits concernés et des pratiques. Le portage est prévu en 2017.



Les engagements de GRTgaz en matière de respect de l'environnement sont définis par la charte RSE et renforcés en 2016 par le nouveau projet d'entreprise GRTgaz 2020. Ces engagements sont mis en œuvre par le système de management global de GRTgaz, s'appuyant sur les trois normes ISO 9001, 14001 et 50001 (prévention et correction des incidents, processus d'amélioration continue). Le suivi et la mise en œuvre des objectifs environnementaux sont capitalisés dans le Plan de Management Environnemental (PME), dont les objectifs sont les suivants :

- Garantir le respect de la réglementation environnementale
- Maîtriser les données environnementales, réduire les impacts, maîtriser les consommations et réduire les risques environnementaux sur sites
- Améliorer la gestion des déchets
- Favoriser la biodiversité et promouvoir nos actions à l'interne et à l'externe
- Communiquer, sensibiliser, former et assurer une organisation performante en matière de préservation de l'environnement

Ce PME regroupe plusieurs périmètres:

- le plan d'actions environnemental (PAE) validé et suivi par le Conseil d'administration,
- la compression et les interconnexions associées certifiées ISO 14001
- les activités d'acheminement du gaz naturel contribuant à l'ISO 50001
- les autres activités d'acheminement contribuant à l'environnement et à la RSE

Des revues de la mise en œuvre du PME sont réalisées dans chacun des territoires. Ces dernières alimentent la revue ISO 14001 dont la synthèse permet de préparer la revue générale de Direction.

Cette organisation a été évaluée lors de l'audit de certification global sur les référentiels ISO 9001, 14001 et 50001 obtenue en juin 2016.

### **2.2.2 Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement**

Les actions de formation, d'information en termes d'environnement traitent des impacts environnementaux : exigence de la norme ISO 14001 et d'échanges créant la dynamique entre les acteurs du domaine environnemental. Ces échanges permettent aussi d'alimenter le système de management de GRTgaz et donne du sens aux actions et aux démarches menées dans le domaine :

- Au sein de la Direction Prévention et Maîtrise des Risques (DPMR) des formations QSE sont nouvellement dispensées aux collaborateurs spécialisés dans la gestion de l'environnement. Pour étoffer l'équipe d'auditeurs internes, des formations sur les référentiels ISO 14001 et 50001 ont été dispensées.
- En matière de gestion des déchets, les acteurs de GRTgaz concernés sont formés régulièrement à l'ADR (Transport Matière Dangereuse) et à l'applicatif de réalisation des bordereaux de suivi des déchets (Outil PEGAZ Déchets).
- Dans le cadre des référentiels ISO appliqués à GRTgaz, des sensibilisations des agents sont réalisées régulièrement sur les Aspects Environnementaux Significatifs et Potentiels (AES/AEP) des sites de compression. Des sensibilisations Biodiversité sont aussi réalisées pour ces mêmes sites.
- En matière de prévention du risque bruit, des ateliers de sensibilisation et de communication ouvertes à tous les salariés ont été mis en place lors de la quinzaine sur la prévention des risques auditifs.
- Les informations environnementales issues des Revues territoriales environnement, remontent vers la Revue ISO 14001 dont la synthèse alimente la Revue générale de Direction, comme stipulé dans le chapitre précédent.
- GRTgaz se fait accompagner par la société NOVALLIA pour le suivi des évolutions réglementaires en matière environnementale et d'énergie. Ces informations et leurs impacts sont partagées entre les acteurs des directions de GRTgaz concernés lors des comités de veille réglementaire.

### **2.2.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

- Ressources humaines :
  - Un correspondant environnement par territoire
  - Un MPL (Chef de département) PMR / territoire
  - Un délégué Système de Management Environnement Energie
  - Un expert Environnement Energie et un expert Système de Management
  - Une répartition au sein des principales Directions : DO, DT, DSG (non chiffrée aujourd'hui)
- Ressources financières :

Celles-ci sont difficiles à recenser dans leur ensemble, notamment en raison de la nécessité de les collecter localement, le SI ne permettant pas de les identifier automatiquement.

Un périmètre de collecte commun a toutefois pu être isolé sur les projets nationaux de la DI, et les dépenses des différentes directions opérationnelles en territoires. Ce périmètre permet de fournir les chiffres suivants, probablement sous-évalués en OPEX en raison du nombre limité de thèmes communs retenu :

| CAPEX                                            |          |
|--------------------------------------------------|----------|
| Suppression de Traversées aériennes              | 27 410k€ |
| Traversées de rivières                           |          |
| Préparation certification ISO 14001 nouveau site |          |
| traitement bruit                                 |          |
| GazBooster                                       |          |
| Brûlage                                          |          |
| Biogaz/biométhane                                |          |
| Dépenses environnementales Grands Projets        |          |

| OPEX                                      |         |
|-------------------------------------------|---------|
| Entretien terrain dont Contrat Cofely FM  | 6 110k€ |
| Espaces Verts Batiments                   |         |
| Contrat environnement Gestion des déchets |         |
| MO interne                                |         |
| Maintien de la certification ISO14001     |         |
| Dépollution Terres polluée                |         |

- Activités consacrées à la prévention des risques environnementaux :
  - Programme de surveillance et de maintenance avec en phase finale vérification absence de fuites lors des essais de conformité (filtre, vanne, ...) : environ 600 agents opérationnels (hors maintenance spécialisée)
  - Actions biodiversité des chantiers nationaux : environ 20M€ (compris dans les CAPEX ci-dessus)
  - Plan d'action pour la réduction des émissions de méthane : 465 k€ annuels de prestations et 280 k€ annuels de main d'œuvre interne (voir § 2.2.9.2).

#### 2.2.4 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice)

GRTgaz n'a enregistré en 2016 aucune provision au titre de risque environnemental provoqué par ses activités ou ses installations.

#### 2.2.5 Prévention de la Pollution

##### 2.2.5.1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les principaux moyens mis en œuvre par GRTgaz pour éviter ou réduire les pollutions sont les suivants :

- AIR :
  - Rejets de combustion (CO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, CO, ...) : optimisation des consommations de gaz (MINOPEX)
  - Rejets de méthane (CH<sub>4</sub>) : Opérations GazBooster, Brûlage et campagnes de resserrage (micro-fuites résiduelles)
  - Programme d'inspection : réhabilitation des ouvrages (détection et limitation de fuites due à la corrosion d'acier, fissure, ...)
  - Maintenance et contrôle du réseau afin d'assurer la durabilité des installations
- EAU : Inspection et relèves mensuelles des installations
- SOL : en application de la réglementation et la politique entreprise :
  - kit pollution sur les stations de compression (boudins absorbant, ...)
  - Bac de rétention
  - Réseau d'effluents avec déboueurs
  - Prestations de nettoyage par des entreprises spécialisées

##### 2.2.5.2 Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Pour la prise en compte des nuisances sonores des sites générateurs de bruits telles que les stations de compression, GRTgaz s'adapte aux exigences de la réglementation. Les Arrêtés Préfectoraux d'Exploitation (APE) des ICPE soumises à autorisation, préconisent de réaliser des contrôles périodiques pour vérifier le respect des émergences. De la même façon, pour les pollutions spécifiques à l'activité compression, GRTgaz met en œuvre les exigences de l'APE.

La prise en compte des nuisances sonores est aussi prévue lors de la conception, la construction des installations et dans le choix des matériels et des technologies, par exemple :

- Implantation de l'ouvrage par rapport à l'environnement (éloignement géographique et enterrement) ;
- Choix de technologies (électro. / turbo.) ;
- Calorifugeage et capotages des installations (détentes) et isolation des bâtiments compression ;
- Installations de silencieux sur les événements ;
- remplacement des actionneurs à gaz moteur des vannes régulation par des actionneurs électrique pas à pas ;
- Travaux réseau : études de bruit avant opérations de brûlage / GazBooster

Un kit de sensibilisation bruit pour les agents a été déployé en accompagnement d'une campagne de sensibilisation auprès des salariés, directe et relayée par les managers

## **2.2.6 Prévention et gestion des déchets**

### **2.2.6.1 Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets**

Un outil de gestion de déchets (PEGAZ) a été mis à disposition des entités de GRTgaz afin d'assurer une meilleure maîtrise des opérations de gestion de déchets et de garantir le respect de la réglementation. Pour accompagner la démarche, un marché cadre spécifique gestion des déchets industriels et tertiaires a été mis en place avec une clause de contrôle annuel par le contractant de l'état du matériel et des dispositions fondamentales à la bonne gestion des déchets.

Ce contrat, préalablement piloté à l'échelle territoriale est maintenant national et commun à toutes les entités du territoire couvert par GRTgaz en 2016.

Sur la partie « Rhône Méditerranée » de GRTgaz l'application PEGAZ n'est pas en place à l'heure actuelle. GRTgaz s'appuie sur les contrats avec son fournisseur pour garantir ce respect de la réglementation. Les données sont centralisées au niveau régional par la DPMR et vérifiées puis transmises au Siège pour un deuxième niveau de vérification et consolidées avec les données des autres territoires.

#### **Données chiffrées déchets 2016 :**

Les déchets non dangereux (DND), représentent environ 62% des déchets valorisés. Ils sont principalement issus des travaux de construction de l'interconnexion d'Etrez (48%) et des travaux à proximité de la station de compression de PITGAM (16%) menés par la Direction Ingénierie (DI). Ils sont essentiellement constitués de terre et de matériaux extraits des fouilles des chantiers. De ce fait l'évolution des chiffres est essentiellement le fait de l'évolution des chantiers d'une année sur l'autre.

#### **Valorisation des déchets de GRTgaz en 2016 :**

| <b>DND Total<br/>[tonne]</b> | <b>DD Total<br/>[tonne]</b> | <b>DND Valorisés<br/>[tonne]</b> | <b>DD Valorisés<br/>[tonne]</b> |
|------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| <b>22642</b>                 | <b>1174</b>                 | <b>14099</b>                     | <b>942</b>                      |

Les déchets dangereux (DD) sont principalement constitués de Terre et cailloux souillés (terrassament chantier nationaux DI<sup>2</sup>) et de déchets liquides (eaux souillées ou effluents liquides) du réseau transport et des stations de compression. Ils sont détruits ou recyclés.

La destination des déchets dangereux de GRTgaz est précisée dans le tableau ci-dessous :

<sup>2</sup> Voir Note Méthodologique en Annexe 4

### Destination des déchets dangereux 2016 :

| Déchets Dangereux (DD)             | tonne | Activité                                                                | Code D/R*             |
|------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Terre et cailloux souillés         | 524   | chantier DI (terrassment)                                               | R5<br>D5/D8/D13       |
| Eaux souillées                     | 387   | réseau transport, station de compression et chantier DI (épreuve cana.) | R5/R12<br>D10         |
| Effluents liquides                 | 121,9 | réseau transport et station de compression                              | R1/R12<br>D13         |
| Brai de houille                    | 32,5  | Chantier                                                                | R1/R12                |
| DEEE                               | 19,2  | réseau transport, station de compression                                | R4/R12                |
| Aérosol (Bombe)                    | 13,3  | réseau transport et station de compression                              | R1/R4/R12             |
| Absorbants / chiffons souillés     | 12,6  | Station de compression                                                  | R1/R12/R13<br>D10/D13 |
| Filtres                            | 9,7   | réseau transport et station de compression                              | R1/R4                 |
| Huile moteur et lubrification      | 9     | station de compression                                                  | R9/R5                 |
| Boues des décanteurs / déshuileurs | 9     | réseau transport, station de compression                                | R5/R12<br>D9/D10      |
| Emballages                         | 7,5   | réseau transport, station de compression                                | R12                   |
| Amiante                            | 6,9   | réseau transport et station de compression                              | R1/R5<br>D13          |
| Batteries à électrolyte liquide    | 4,87  | station de compression                                                  | R4/R13<br>D13         |
| Eau glycolée                       | 1,3   | station de compression                                                  | R1/R3                 |

\*D/R Destruction/Recyclage. Il s'agit des codes de destination des déchets dangereux

### *Mesures pour réduire et valoriser les déchets :*

La gestion des déchets est assurée par l'application de procédures rigoureuses dont le pilotage et le suivi sont centralisés grâce à un outil de gestion (PEGAZ gestion des déchets).

L'objectif de généralisation d'un contrat cadre au niveau national pour la gestion des déchets (dangereux et non dangereux) permettant d'homogénéiser les pratiques de GRTgaz et de ses fournisseurs a été atteint en 2016. Les actions principales menées pour réduire et valoriser les déchets sont les suivantes :

- Tri en amont
- Privilégier les filières de recyclages (intégré dans le MC gestion des déchets)
- Maîtrise de la gestion des déchets :
  - Application de gestion des BE/ BSD (PEGAZ Déchets) : paramétrage code de traitement déchets en recyclage
  - Mise en place d'un nouveau Marché Cadre gestion des déchets permettant d'homogénéiser les pratiques de GRTgaz et de ses fournisseurs
  - Travail sur l'harmonisation de la gestion des déchets au sein des chantiers DI nationaux et territoriaux : Mise à jour des prescrits, SGRI-192 + PRO 360, ces documents sont en cours de validation. Le portage de ces documents est prévu en 2017.
  - Communication interne : semaine réduction des déchets (utilisation du Forum social «Yammer»)
  - Campagne d'information de la Direction Système d'Information « sans Papier » : réduction des impressions
  - La dématérialisation des feuilles de paye : le « coffre-fort » informatique RH a été mis en place en 2016 et permet aux salariés volontaires de recevoir et conserver leurs feuilles de paye de manière sécurisée sans aucun papier ni, de ce fait, d'envoi postal.

### **2.2.6.2 Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire**

GRTgaz n'a pas d'action particulière dans ce domaine, en effet d'une part ses activités métiers sont sans rapport avec cette problématique et d'autre part, s'agissant de la restauration méridienne de ses employés, les contrats de restauration ne sont pas maîtrisés (cantines de sites partagés ou cantines inter-entreprises).

## **2.2.7 Utilisation durable des ressources**

### **2.2.7.1 Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales**

Dans le cadre de la maîtrise de sa consommation d'eau, GRTgaz prend en compte la réglementation locale, dont le seuil limite de consommation d'eau public est décliné dans l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation (APE) de chacune des stations de compression (toutes les stations sont soumises à un tel arrêté). La maîtrise de la donnée est assurée par des compteurs d'eau sur le réseau public et des compteurs d'eaux de prélèvements de nappes phréatiques. Les relevés d'index sont réalisés tous les mois. Il faut noter qu'il n'y a pas sur les stations de GRTgaz de consommation d'eau importante liée au process de compression, il s'agit simplement d'usages annexes (arrosage, nettoyage) ou tertiaires.

Concernant l'eau relevée sur les chantiers, soit il s'agit d'eau pompée pour assécher un terrassement (rabattage de nappe) soit, ponctuellement, d'eau de remplissage de la canalisation aux fins d'épreuve hydraulique réglementaire. Dans ce dernier cas GRTgaz se conforme aux prescriptions locales en termes d'approvisionnement (planification longtemps à l'avance de l'opération) et de rejet et/ou traitement si nécessaire.

#### **Données chiffrées consommations d'eau des activités des chantiers de GRTgaz :**

| Consommation d'eau 2016 [m3]                       |                                                   |                                                     |                                                        | Rejet d'eau [m3]                       |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| à usage sanitaire<br>prélevée en milieu<br>naturel | à usage sanitaire<br>prélevée du réseau<br>public | à usage industriel<br>prélevée au milieu<br>naturel | à usage industriel<br>prélevée sur le réseau<br>public | Rejets d'effluents<br>après traitement |
| 8 412                                              | 4 157                                             | 30 212                                              | 760 503                                                | 91 523                                 |

### **2.2.7.2 Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

L'analyse de cycle de vie des activités de GRTgaz a démontré que le réseau de transport de gaz génère un impact sur l'environnement principalement par le matériau constitutif de ses 32200 km de canalisation et installations de surface associées. Une durée de vie plus importante de ce réseau peut diminuer cet impact. Il est donc important de mettre l'accent sur la durabilité des canalisations de transport de gaz. C'est l'objet d'un important programme d'inspection et de réhabilitation mis en œuvre par GRTgaz qui répond à une obligation réglementaire de diagnostic de l'intégralité de son réseau sur une période de 10 ans.

Le premier cycle de diagnostic a été bouclé fin 2016 et GRTgaz a fait l'objet d'une tierce expertise demandée par les autorités afin de valider le respect de cette obligation. Le résultat de cette expertise confirme le respect par GRTgaz de ses obligations et met en lumière les pistes d'amélioration techniques que GRTgaz pourra mettre en œuvre lors du prochain cycle décennal qui démarre en 2017.

En ce qui concerne les constructions d'ouvrages neufs, les projets sont optimisés dès la conception pour éviter les redondances ou longueurs inutiles qui pourraient générer des surconsommations de matériels. Toutefois la planification et la nécessité du respect des délais imposent une marge de sécurité sur les approvisionnements qui peut provoquer un volume non nul de pièces et tubes au rebut en fin de projet. Ces marges sont encadrées par des procédures dédiées (PRO 0359 et PRO 0263).

Le matériel concerné peut être standard (il fait partie du matériel stocké tant pour les projets que la maintenance et disponible à la demande sur la plateforme de Châteauroux) ou, à l'inverse, spécifique.

A ce jour le reliquat de matériel standard doit pouvoir être repris en stock après le projet. Les volumes de stock repris ou non repris (si le stock est excédentaire) ne faisait pas l'objet d'un suivi en 2016 mais les moyens ont été mis en place dans SAP pour que ces indicateurs soient disponibles en 2017.

Concernant le matériel spécifique, GRTgaz travaille à la minimisation de ces rebuts et à leur réutilisation dans les projets suivants (pendant 2 ans après la fin du projet) et a mis en place une petite équipe dédiée à ce travail.

En 2016, l'équipe a notamment travaillé sur 4 axes :

- Réduire les zones de stockage et rapatrier au maximum le matériel sur la plateforme logistique de GRTgaz à Châteauroux (améliorer les conditions de stockage et maîtriser la liste du matériel disponible)
- Fiabiliser la liste du matériel excédentaire disponible : création de codes articles dédiés dans SAP, mise en place d'une liste de matériel disponible et inventaire effectué à Châteauroux
- Améliorer la traçabilité des transferts physiques et comptables de matériel (tableau de synthèse et archivage)
- Etablir un bilan du traitement des excédents à la clôture des codes projets (ferraillage et transfert)

Pour l'année le volume de matériel spécifique (ou non standard) réutilisé, mesuré en valeur d'achat, est le suivant :

- 1,52 M€ de matériels issus de projets terminés a été repris par les projets de 2016
- 1,88 M€ de matériel a été recensé pour utilisation ultérieure

En complément les éléments qui ne sont pas réutilisables sont vendus comme « ferraille » et, donc in fine, potentiellement recyclés ou réutilisés.

### ***2.2.7.3 Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables***

Le réseau de transport de gaz naturel est un des moyens les plus économes de transport d'énergie avec seulement 0,5% d'énergie consacrée à son acheminement.

Depuis 2013, les évolutions constatées<sup>3</sup> sont les suivantes :

| Energie de compression<br>(GWh Energie primaire*) | 2013  | 2014  | 2015  | 2016  |
|---------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Gaz carburant transport                           | 1 676 | 1 685 | 1 530 | 1 391 |
| Electricité motrice                               | 1 102 | 1 084 | 1 046 | 1 065 |
| Total Compression                                 | 2 778 | 2 769 | 2 576 | 2 456 |

\*La conversion en énergie primaire permet de quantifier un besoin énergétique couvert par 2 énergies différentes.  
Consommation (en kWh Energie primaire) = 0,9 Consommation gaz (kWh PCS) + 2,58 Consommation électrique (kWh<sub>e</sub>)

On constate pour l'année 2016 une baisse de 4,6% de la consommation totale d'énergie motrice par rapport à 2015 malgré une forte augmentation des quantités transportées (618 TWh en 2016 pour 590TWh en 2015).

Cette baisse, visible particulièrement sur la consommation de gaz, s'explique par la structure des approvisionnements et livraisons. Notamment des livraisons plus faibles vers la Suisse à Oltingue, des

<sup>3</sup> Périmètre précisé dans la Note Méthodologique en Annexe 4

réceptions plus faibles également de Norvège via le NorFra de Loon-Plage mais aussi par les opérations de swap mises en place spécifiquement pour éviter des démarrages de stations de compression.

La légère hausse de la consommation électrique est, elle, due notamment à la situation atypique de congestion dans le sud-est rencontrée en décembre.

La Direction Système Gaz qui a en charge le pilotage du réseau pour assurer la production de l'offre de GRTgaz minimise les coûts et les consommations des systèmes de compression contribuant à la majorité des consommations d'énergie de l'entreprise, par l'utilisation du logiciel d'optimisation des flux MINOPEX.

#### **2.2.7.4 Utilisation des sols**

L'impact de GRTgaz sur les sols est limité, on peut l'évaluer de la façon suivante :

- Les installations industrielles (stations de compression et d'interconnexion) couvrent une surface de 228 ha environ, qui comprennent de larges espaces libres (prairies, espaces verts), des voies de circulation artificialisées et des surfaces minoritaires incluant les bâtiments et les installations. Ces dernières sont partiellement gravillonnées pour la plus grande partie et imperméabilisées (sols bétons et macadam) pour une faible part ;
- Un peu moins de 5000 postes réseau (sectionnements) dont l'emprise au sol varie de 50 à 600m<sup>2</sup> comportant en général un sol majoritairement gravillonné ;
- Un peu moins de 5000 postes de livraison dont l'emprise au sol varie de 50m<sup>2</sup> à 2500m<sup>2</sup> pouvant être gravillonné (majoritaire) mais aussi se situer en milieu industriel quand le poste occupe le terrain d'un client raccordé au réseau de GRTgaz. Dans ce dernier cas l'impact est nul ;
- Enfin le linéaire de canalisation enterrée (sous 80cm à 1 m de charge) représente un peu plus de 32000 km au long duquel GRTgaz dispose d'une « bande de servitude ». Cette bande de servitude engendre des contraintes d'interdiction de construction et de plantation d'arbres à haute tige sur une largeur allant de 5 à 20m environ. Par ailleurs elle ne supporte aucune artificialisation de la part de GRTgaz, les surfaces conservant le plus souvent leur usage antérieur (agriculture, voies de circulation etc.).

Toutefois dans les traversées forestières, l'entretien de la bande de servitude (débranchage), crée un milieu ouvert dans l'espace boisé, pouvant éventuellement servir de corridor écologique.

#### **2.2.8 Etat des lieux de l'empreinte environnementale de GRTgaz**

La mesure des impacts environnementaux associés aux activités de GRTgaz est une nécessité pour enclencher l'amélioration continue, mais aussi pour être en capacité de satisfaire à nouvelles exigences comme celles issues des lois dites Grenelle II.

Pour ces raisons, GRTgaz a réalisé en 2012 une analyse des cycles de vie (ACV) sur l'ensemble de ses activités dans le but de connaître son empreinte environnementale. Les résultats de cette étude ACV publiés début 2013 ont permis :

- de doter GRTgaz d'un outil de diagnostic environnemental en identifiant les axes d'amélioration continue, et d'un outil de pilotage environnemental en permettant d'organiser l'amélioration continue des impacts environnementaux.
- de satisfaire aux exigences réglementaires : l'article 75 de la loi Grenelle 2 impose à GRTgaz d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre de ses activités (BEGES) et un plan d'action visant à réduire ces émissions. L'ACV a déjà servi à l'établissement du BEGES 2012. Ce dernier a été mis à jour au titre de 2015 en janvier 2016 avec une évolution notable : la prise en compte des émissions de méthane non comptabilisées dans l'exercice de 2012 (voir § 2.2.1.3), conduisant à réévaluer également la base de calcul du BEGES initial de 2012.

Une nouvelle étude actualisée de l'ACV de l'ensemble de la chaîne gazière depuis la production jusqu'à la distribution du gaz est lancée depuis décembre 2016 en commun avec des partenaires de GRTgaz (GRDF, STORENGY, ELENGY, TIGF) et permettra de disposer mi-2017 environ d'une vision actualisée des impacts induits.

## 2.2.9 Le changement climatique

### 2.2.9.1 *Postes significatifs d'émissions de GES générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit*

Dans le cas de l'industrie des infrastructures gazières, dont fait partie GRTgaz pour le transport, l'impact en termes d'émissions de GES générés par les usages du gaz comme combustible (en grande majorité) représente des valeurs très supérieures à celles des émissions de l'activité de la société.

Toutefois il est important de noter que ces émissions, dites « de scope 3 », ne sont pas additives au long de la chaîne du gaz puisque les mêmes valeurs résultant de l'usage du gaz sont à déclarer un grand nombre de fois par les multiples opérateurs concernés (production, traitement, transport par plusieurs opérateurs successifs -par canalisations ou sous forme de GNL-, stockage en partie puis déstockage, et enfin utilisation ou distribution puis utilisation).

On peut cependant en réaliser une évaluation grâce à l'Arrêté du 31 octobre 2012 qui fournit le facteur d'émission du gaz naturel utilisé comme combustible de 185kg CO<sub>2</sub>/MWh PCS.

Appliqué au volume de gaz transporté par GRTgaz de 618 TWh en 2016, ceci donne le chiffre de 114MtCO<sub>2</sub>.

Bien entendu un tel résultat est fortement dépendant des consommations annuelles, qui elles-mêmes sont dépendantes de facteurs externes non maîtrisables par GRTgaz telles que :

- La météorologie au cours de l'année écoulée
- La disponibilité du parc électrique de production nucléaire qui conditionne en grande partie l'usage du parc de production des centrales à cycle combiné gaz
- Les prix de gros relatifs du gaz, du charbon et de l'électricité qui, de même, conditionnent en partie l'usage du parc de production des centrales à cycle combiné gaz.

On peut ainsi conclure qu'au-delà de l'obligation réglementaire de proposer une évaluation de ce type, elle ne constitue pas un indicateur pertinent de pilotage de l'activité de GRTgaz, au contraire des émissions du bilan « Gaz à effet de serre » sur le périmètre de l'activité de l'entreprise, qui sont, elles, facteurs d'améliorations pilotables par GRTgaz.

### 2.2.9.2 *Données chiffrées 2016 (périmètre du BEGES 2015) et plan d'action*

L'Analyse de cycle de vie démontre que les activités industrielles de GRTgaz représentent plus de 96% de ses impacts environnementaux opérationnels, le reste provenant des déplacements des personnels et des consommations tertiaires (bâtiments).

Parmi ces impacts, ceux relatifs au climat proviennent des gaz à effet de serres émis à l'atmosphère soit sous forme de méthane (mise l'évent d'une installation ou d'un tronçon de canalisation, fuites... environ 60% du total) soit sous forme de CO<sub>2</sub> pour fournir l'énergie motrice via la compression (environ 40% du total).

Le total pour GRTgaz sur les scope 1 et 2 est de 824 455 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> (BGES 840 000 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>)

| Typologie de rejets                                                  | teqCO2  |
|----------------------------------------------------------------------|---------|
| fuites résiduelles                                                   | 315 236 |
| rejets de combustion                                                 | 284 000 |
| rejets travaux réseau                                                | 77 184  |
| Rejets des chromatographes (laboratoire)                             | 42 224  |
| Purge / Décompression                                                | 54 034  |
| Rejets Soupapes                                                      | 33 309  |
| Rejet des vannes de régulation / robinets motorisations pneumatiques | 17 774  |
| Essais de fonctionnement des postes                                  | 526     |
| Imbrûlé de CH4 (Combustion)                                          | 168     |

L'analyse de ces données montre l'impact des émissions de méthane (micro fuites résiduelles, rejets des travaux, des chromatographes, purges, dépressurisations puis pressurisation des compresseurs). GRTgaz travaille depuis plusieurs années sur les émissions sur travaux. Celle-ci ont été divisées par 3, à volume de travaux comparables, de 2010 à 2015 et continuent à baisser :

Emissions de gaz à l'atmosphère sur travaux programmés :

| gaz émis sur travaux | 2010      | 2011      | 2012      | 2013      | 2014      | 2015      | 2016      |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| millions de m3(n)    | 12 354 04 | 9 936 235 | 8 668 876 | 7 623 056 | 5 874 594 | 4 419 123 | 3 809 348 |

Aujourd'hui, ayant finalisé ces estimations des quantités de méthane émises à l'atmosphère fin 2015, et mis en évidence l'importance des micro-fuites résiduelles, GRTgaz a mis en place en 2016 un plan de réduction systématique avec l'objectif affiché désormais de les diviser par 3 d'ici 2020 (projet d'Entreprise GRTgaz 2020).

Ce plan passe à la fois par des diagnostics externes mettant en œuvre des outils de détection sophistiqués (caméras infra-rouge notamment) et par une évolution des gammes de maintenance sur les 10000 (environ) postes de réseau et de livraison impliquant la détection systématique de fuites au moins une fois par an par installation concernée.

Les stations de compression, trop complexes pour que des recherches manuelles systématiques soient effectuées régulièrement par le personnel de GRTgaz seront, elles, traitées par des diagnostics externes triennaux.

Les montants consacrés à ce plan d'action sont évalués aujourd'hui à 465 k€ annuels de prestations et 280 k€ annuels de main d'œuvre interne à compter de 2017 (conclusion du Comité Industriel du 12/12/16).

### 2.2.9.3 Adaptation aux conséquences du changement climatique

GRTgaz n'a pas identifié à ce jour de problématique forte d'adaptation au changement climatique à l'exception de la transition énergétique qui impacte son business model à moyen-long terme et dans laquelle l'entreprise s'engage fortement par le développement des usages propres du gaz et le développement des gaz renouvelables.

D'un point de vue opérationnel, peu d'installations sont soumises à des risques d'inondation, et dans ce cas, soit, elles peuvent continuer à fonctionner normalement (postes de livraison, interconnexions), soit, elles peuvent être temporairement mises hors service et leurs fonctionnalités reprises par d'autres installations (compression).

### 2.2.10 Protection de la biodiversité

#### 2.2.10.1 Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Les effets de GRTgaz sur la biodiversité sont principalement liés aux chantiers de pose des gazoducs et à la construction de nouvelles installations industrielles (stations de compression, postes de détente, sites d'interconnexion). Pour minimiser ces effets, plusieurs dispositions peuvent être prises, parmi lesquelles :

- la réalisation d'une étude d'impact permettant d'éviter les zones naturelles les plus sensibles,
- la réalisation d'un tri des terres lors du creusement de la tranchée afin de séparer les terres végétales des terres de fond de tranchée. Cette pratique favorise la remise en exploitation rapide des terres cultivables après travaux, et permet de conserver les graines qui se trouvent enfouies dans la terre arable,
- la présence d'un écologue lors du chantier.

L'engagement de GRTgaz en faveur de la biodiversité est reconnu au titre de la Stratégie nationale pour la Biodiversité (SNB). Sur la base d'un plan d'action triennal (2013-2016), GRTgaz, dont 8000 Km de canalisations sont situées dans des espaces naturels protégés ou reconnus, ambitionne de faire du réseau de transport de gaz naturel un maillage de continuités écologiques et s'est fixé pour cela 4 grands objectifs :

1. Préserver et recréer les continuités écologiques
2. Appliquer la gestion différenciée sur ses bandes de servitude
3. Réintroduire la biodiversité dans ses sites industriels
4. Piloter la biodiversité en interne dans une logique d'amélioration continue

GRTgaz a poursuivi en 2016 la concrétisation de ces objectifs et a notamment réalisé les actions suivantes :

- Identification des intersections entre le réseau de trames vertes et bleues (définies par les schémas régionaux de cohérence écologique) et le réseau de GRTgaz dans le but d'identifier les bandes de servitude pouvant servir à la reconstitution ou au maintien des continuités écologiques.
- Elaboration d'un retour d'expérience sur les alternatives aux produits phytosanitaires testées sur plus de 150 postes industriels à GRTgaz.
- Poursuite des plans d'actions au sein des 26 sites de GRTgaz prioritaires pour la biodiversité (à proximité d'une zone naturelle protégée).
- Renouvellement du partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour une période de 3 ans avec pour objectif de développer les actions menées localement avec les Parcs en faveur de la biodiversité locale. A ce jour, GRTgaz a signé une convention de partenariat avec 9 Parcs naturels régionaux : Vosges du Nord ; Lorraine, Ballons des Vosges, Avesnois, Vexin français, Lubéron, Brière, Brenne, Périgord-Limousin.
- Poursuite du partenariat avec le MNHN autour du transfert des données naturalistes, recueillies à l'occasion des projets de gazoducs, au sein de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel avec pour objectif l'amélioration des connaissances sur la Biodiversité.

Pour mettre en œuvre son plan d'action SNB, GRTgaz s'appuie en partie sur des partenariats et sur des travaux initiés par le Club des Infrastructures Linéaires et Biodiversité (CILB) auquel appartiennent GRTgaz, RTE, SNCF réseau, VNF, TIGF, et d'autres opérateurs.

Au premier semestre 2017, GRTgaz réalisera le bilan de son plan d'action et le transmettra à l'Agence française pour la biodiversité qui pilote la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la Biodiversité. En parallèle, GRTgaz définira ses objectifs en matière de biodiversité pour la période 2017 – 2020.

## **2.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DD**

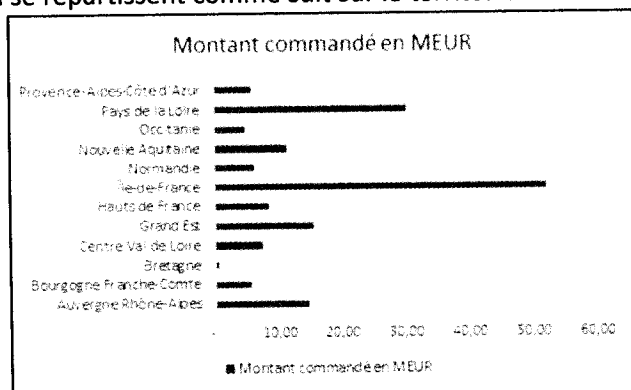
### **2.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

#### **2.3.1.1 En matière d'emploi et de développement régional et local**

GRTgaz a acheté 936 M€ en 2016 et comme son activité de maintenance est répartie sur le territoire national hors sud-ouest, elle injecte dans l'économie française une grande partie de ces dépenses:

Pris sous l'angle « achats français » : GRTgaz a acheté environ 675 millions d'euros à des entreprises françaises (hors énergie) en 2015, dont environ 389 millions d'euros à des entreprises basées en province (ces chiffres seront actualisés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017)<sup>4</sup>

**Concernant les achats auprès des PME en 2016 : un peu plus de 163 M€ leurs ont été commandés qui se répartissent comme suit sur le territoire :**



Par ailleurs, GRTgaz emploie de façon durable du personnel réparti sur le territoire à raison d'environ une vingtaine par département, avec une concentration entre 100 et 200 aux sièges des ex-Régions (44, 54, 69) et une grande concentration pour les Hauts de Seine où les sièges de la Direction de l'Ingénierie et de GRTgaz sont situées ainsi que les personnels auparavant logés sur l'ex site régional parisien de GRTgaz (voir §3.1.1.2).

Ces chiffres illustrent l'impact économique de GRTgaz sur son environnement humain proche.

### 2.3.2 Relations avec les parties prenantes

#### 2.3.2.1 Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Sur le plan de la concertation avec les parties prenantes, GRTgaz s'appuie sur de nombreux partenariats tant au niveau national qu'au plus près des territoires. Les délégués territoriaux mis en place en 2015 pour servir « d'ambassadeur » de l'entreprise auprès des acteurs territoriaux se sont appuyés cette année sur des plans d'action et d'influence à l'échelle des territoires qu'ils couvrent chacun. La prochaine étape en 2017 consistera à segmenter ces plans à l'échelle de chaque région administrative, ce qui représente la granulométrie recherchée par GRTgaz pour ses contacts en territoires.

Par ailleurs, le Conseil des Parties Prenantes de GRTgaz a vu le jour en 2016. Composé de représentants de la société civile (universités, ONG, industriel, écologie, Agriculture, privés ou publics), cette instance apporte au Directeur Général de GRTgaz une expertise complémentaire sur la perception des activités de l'entreprise et ses perspectives de développement.

Le Conseil s'est réuni pour la 1<sup>ère</sup> fois en avril pour une séance de présentation et d'exploration des sujets intéressants à traiter pour GRTgaz et s'est à nouveau réuni en septembre sur le thème du projet d'entreprise. Il est appelé à se réunir 2 ou 3 fois par an dans les années à venir.

Au quotidien, les métiers de GRTgaz sont pour certains régulièrement en contact avec les parties prenantes externes de l'entreprise :

- **Concertation avec toutes les composantes de la société civile lors d'un projet de construction d'un nouveau gazoduc** : selon les projets, la procédure de Débat Public est engagée mais dans tous les cas les processus d'enquête administrative et d'enquête publique sont quasi systématiquement mis en œuvre. Quelle que soit la procédure officielle retenue, GRTgaz s'attache à obtenir l'avis de

<sup>4</sup> Voir Note Méthodologique en Annexe 4

chaque partie prenante avant de réaliser les ouvrages. C'est ainsi que le taux de signature des conventions amiables de passage dépasse régulièrement les 90%. Sur le projet Val de Saône en cours de réalisation, le taux de signature des conventions amiables a atteint 93%.

- **Concertation commerciale** : Le fonctionnement du marché et l'amélioration des offres et services de GRTgaz supposent notamment une concertation large avec tous les acteurs du marché (clients, régulateur, autorités publiques, autres opérateurs gaziers ...).  
En 2016, le dispositif de concertation gaz a réuni environ 30 fois les acteurs du marché autour de divers thèmes. Il est à noter en particulier :
  - la mise en place d'un sous-groupe de travail dédié aux discussions sur la création de la place de marché unique (échanges autour des scénarios de flux, de l'occurrence des situations limites pour gérer le réseau et des mécanismes de marché pour pallier ces limites),
  - les discussions autour des garanties financières du contrat de transport qui ont abouti et ont permis de clôturer le sous-groupe de travail « garanties financières »,
  - les nombreux échanges sur l'évolution des offres, dans le GT allocations autour des offres souplesse : l'offre OPTIFLOW, l'offre PIV, ou dans le GT raccordement des GRD, autour des évolutions de l'ATRT6 notamment.
- **Concertation sociale** : GRTgaz est une entreprise qui s'attache à consulter largement les organisations syndicales et les Institutions Représentatives du Personnel pour tout sujet relevant de la vie de l'entreprise. Ce sujet est précisé aux paragraphes 2.3.3.3 et 2.3.3.4 du présent rapport.
- **Information sociétale** : La notoriété est évaluée tous les deux ans. Fin 2015, la 3ème vague du baromètre notoriété/image de GRTgaz auprès d'un échantillon de 600 décideurs publics conforte les résultats enregistrés fin 2013. La notoriété globale de l'entreprise se maintient à hauteur de 70%. Parmi ceux qui déclarent connaître GRTgaz, 83% en ont une opinion favorable. Ils sont également 72% à considérer que GRTgaz joue un rôle dans la transition énergétique.

Enfin la concertation s'appuie également sur des partenariats, comme décrit dans le paragraphe suivant. En 2016, deux partenariats notables ont été signés spécifiquement dans cet objectif :

- Le 1er avec Régions de France, suite à l'élection des nouveaux exécutifs régionaux
- Le 2nd est tripartite avec l'APCA et la FNSEA pour favoriser notamment la méthanisation agricole.

### ***2.3.2.2 Actions de partenariats ou de mécénat***

GRTgaz a mis en place en 2013 dans le cadre de sa politique de partenariats et de mécénat un Comité de Partenariat et de Mécénat afin de mieux maîtriser leur mise en œuvre. Celui-ci est intégré depuis 2015 au Comité RSE mentionné au paragraphe 2.1.

#### **Partenariats**

Cette politique permet de développer des partenariats nationaux, avec des déclinaisons territoriales, et vise principalement, en sus des échanges avec la société civile, comme décrits précédemment, la préservation de l'environnement :

- L'amélioration des pratiques en termes de préservation de l'environnement et de la biodiversité. GRTgaz peut notamment s'appuyer sur des partenariats avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) et Natureparif. Ces partenariats existent aussi au niveau local, directement avec les parcs naturels régionaux en interaction avec les réseaux de GRTgaz.
- Le développement de la recherche et l'amélioration des connaissances scientifiques sur la biodiversité. Cet axe est l'objet de la participation de GRTgaz au Club des Infrastructures Linéaires et de la Biodiversité qui permet de monter des actions de plus grande portée par la mise en communs de moyens avec de nombreux autres opérateurs (RTE, ENEDIS, TIGF, VNF, Eiffage, SNCF ainsi que l'AFSA, syndicat des sociétés autoroutières). Le CILB a été partenaire du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie pour le financement de projets de recherche

sur « infrastructure linéaires et biodiversité » dans le cadre des appels à projets ITTECOP du MEEM en 2014 pour 3 ans et vient de signer pour un nouvel appel à projet qui aura lieu en 2017 (financement sur 4 ans).

- Le partage de bonnes pratiques et d'amélioration pour ses membres est également un sujet important pour le CILB : Depuis 2014 une action commune avec le MNHN a été conduite pour la mise en œuvre d'un nouveau partenariat portant sur le transfert des données naturalistes, recueillies à l'occasion des études sur les projets d'aménagement, au sein de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, devançant ainsi les futures obligations réglementaires qui se sont confirmées en 2016 dans la loi sur la biodiversité.
- En ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. GRTgaz a renouvelé pour deux ans en 2015 son engagement de mécénat aux côtés du Fonds de Dotation pour la Biodiversité pour le soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale, permettant notamment de sensibiliser les élus et la population à la préservation de la biodiversité.

Les autres axes de travail de GRTgaz en matière de partenariats et mécénats concernent :

- d'une part à ses pratiques en matière de construction et d'exploitation d'ouvrages avec la valorisation du patrimoine naturel, archéologique et culturel des territoires accueillant ses infrastructures. Dans ce domaine, GRTgaz a développé des partenariats importants avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives et la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.
- D'autre part à son engagement en faveur de la diversité et de l'accueil des personnes handicapées au travail, tant dans ses propres équipes que chez ses fournisseurs et l'insertion professionnelle en général : partenariats avec l'association HIPOCAMPE, la FACE, MOZAIK RH, JOB IRL ou le Masque de Fer (accompagnement de salariés de GRTgaz dans le handisport de haut niveau).
- Enfin aux besoins de prospective et de compréhension du monde et de l'économie de l'énergie et de la transition énergétique, ce qui conduit
  - d'une part à soutenir l'ONG « Green Cross France et Territoires » dans le cadre de la rédaction d'un plaidoyer sur le rôle du gaz dans la transition énergétique et
  - d'autre part à travailler en commun avec des établissements universitaires ou d'enseignement supérieur, et notamment en 2016 participation à la création d'une chaire « Economie du gaz » en partenariat avec MINES ParisTech, l'Université Paris-Dauphine, IFP School et Toulouse School of Economics.

Enfin, du point de vue interne à GRTgaz on peut noter :

- en matière de mixité le support que l'entreprise accorde au réseau social des « Elles du Réseau » actif à GRTgaz depuis 2010.
- En matière de biodiversité, GRTgaz soutient depuis 2016 l'association APIGAZ, formée de personnels de l'entreprise qui entretiennent des ruches implantées au siège, sur le site de CYTIZEN.

### **2.3.3 Sous-traitance et fournisseurs**

GRTgaz réalise en propre la plupart des travaux relevant des opérations et de la maintenance de son système industriel permettant le transport et la livraison du gaz à ses clients.

GRTgaz a recours à la sous-traitance d'une part pour la réalisation de prestations qui ne relèvent pas de son cœur de métier d'exploitant de réseaux de transport de gaz. On peut citer par exemple :

- Réalisation des travaux de construction d'installations neuves ou de rénovation d'installations,
- Développement et maintenance de son système d'information
- Prestations tertiaires telles que « Facility Management », maintenance des bâtiments tertiaires, des espaces verts, travaux de peinture industrielle

Et d'autre part sur son cœur de métier sur les prestations relevant d'une technicité trop pointue pour être maintenue en interne comme par exemple :

- le diagnostic d'ouvrages par pistons instrumentés
- la maintenance spécialisée des compresseurs.

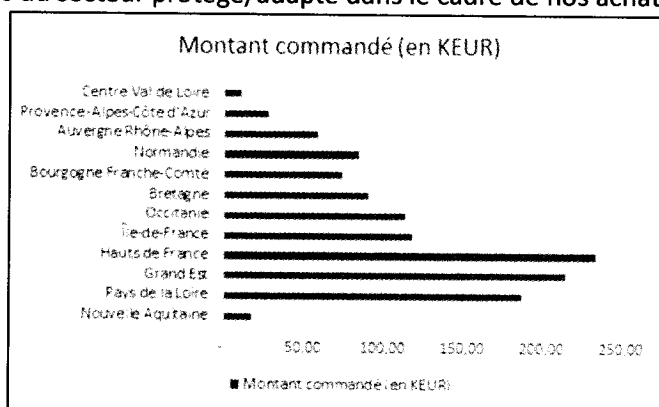
### 2.3.3.1 *Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux*

La politique « Achats » de GRTgaz prend en compte les enjeux sociétaux et environnementaux actuels en :

- Réalisant des achats dans une optique de croissance équilibrée, partagée et durable avec nos fournisseurs (cadre contractuel sécurisant, partenariats, développement de relations avec les fournisseurs de proximité, monitoring des situations de dépendance des fournisseurs à l'égard de GRTgaz...).
- Intégrant, dans le cadre des appels d'offres, et dès que pertinent, des critères de sélection, de recevabilité et d'attribution de types sociaux et environnementaux.
- Mettant en œuvre, systématiquement et dans le cadre des Contrats, des clauses de type RSE (signature d'un acte d'engagement RSE par le Titulaire...).
- Favorisant le recours au secteur protégé et aux PME locales.
- Agissant pour la maîtrise de la sous-traitance.
- Promouvant l'éthique, la transparence et la non-discrimination dans l'intégralité des relations avec nos fournisseurs.

Ces éléments ont conduit aux résultats suivants en 2016 :

- **Concernant les achats auprès du STPA en 2016**, environ 1,24 MEUR ont été commandés à des entreprises du secteur protégé/adapté dans le cadre de nos achats :



Enfin GRTgaz assure un suivi des entreprises susceptibles d'être en situation de dépendance vis-à-vis d'elle :

La mise à jour du périmètre début 2016 a conduit à identifier 34 fournisseurs en situation de dépendance (>30% du CA auprès de GRTgaz).

Ces 34 fournisseurs ont fait l'objet d'un suivi attentif. Au 13/12/2016 : 28 fournisseurs demeurent au-dessus du seuil des 30%,

Ce suivi et le dialogue avec les fournisseurs concernés se poursuivront en 2017.

### 2.3.3.2 *Importance de la sous-traitance et prise en compte de la RSE dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants*

GRTgaz a mis en place en avril 2015 un outil d'évaluation RSE développé par l'AFNOR, (plateforme ACESIA). A fin 2016, 142 fournisseurs étaient sollicités pour déposer leurs données et :

- 119 se sont d'ores et déjà enregistrés sur la plateforme [en 2015 : 102]
- 107 ont engagé la démarche (brouillon a minima) : 107 [en 2015 : 95]
- 87 ont une évaluation contrôlée par l'AFNOR [en 2015 : 81]

Enfin, GRTgaz a signé le 4 juin 2015 la Charte « **Relations fournisseurs responsables** » qui engage les donneurs d'ordre dans le développement et la pérennisation de relations partenariales équilibrées avec leurs fournisseurs, en particulier avec les petites et moyennes entreprises.

### 2.3.4 Loyauté des pratiques

GRTgaz dispose depuis octobre 2014 d'une « **Charte Ethique Relations Fournisseurs** ». Celle-ci régit les règles de fonctionnement des achats au sein de GRTgaz et est présentée à tous les nouveaux arrivants.

#### 2.3.4.1 Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption

GRTgaz a décidé dès 2015 de disposer de sa propre Charte Ethique, indépendamment de celle du Groupe ENGIE. L'année 2016 a été ainsi consacrée :

- à la validation de la charte éthique (annexée au Règlement intérieur) par les Institution Représentatives du Personnel, et à l'élaboration du guide pratique associé,
- à la sensibilisation des managers et populations les plus concernées
- à la mise en place d'un système de remontée des alertes (boîte aux lettres générique)
- à l'ajout d'un risque éthique dans la cartographie des risques de l'entreprise.

Une sensibilisation éthique a été menée dans tous les Comités de Direction des directions de GRTgaz et auprès de la plupart des managers (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> lignes).

Le 20 octobre 2016 une page dédiée a été ouverte sur l'intranet comprenant les documents utiles et un rappel sur le dispositif de remontée des alertes (notamment le lien vers le mail générique.).

Une sensibilisation est également prévue par chaque manager au moment de la remise de la Charte éthique à ses collaborateurs (les salariés doivent accuser réception de la Charte avant fin mars 2017). Tous les membres du collège de Direction ainsi que le déontologue et son adjoint ont également été formés aux risques de fraude et de corruption.

En terme opérationnel, différentes alertes ont été reçues et traitées en 2016 dont 5 incidents :

- Corruption et fraude d'un salarié avec une entreprise. => dépôt de plainte et procédure judiciaire en cours ;
- Carte carburant : vol en décembre 2015 et utilisation de la carte par un tiers => dépôt de plainte (incident faisant suite à des négligences internes au sein de GRTgaz) ;
- Fraude à l'AIL (prime d'aide au logement), détectée par les RH : => Engagement d'une procédure disciplinaire et du remboursement de la somme due ;
- Fraude au président : un collaborateur a fait exécuter un virement suite à un mail frauduleux émanant soi-disant du Directeur de GRTgaz Deutschland. L'entreprise a porté plainte et a fait réaliser un audit avec un tiers. Un audit a également été réalisé à la demande de GRTgaz ;
- Plusieurs commandes de billets de train lors d'une période de congés => Engagement d'une procédure disciplinaire, remboursement de la somme due.

Au final les incidents et signalements ont donné lieu à deux audits au cours de l'année 2016 ainsi qu'un troisième sur le respect des principes éthique, au titre du contrôle interne de l'entreprise

### 2.3.5 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Pour GRTgaz, assurer la sécurité des tiers c'est avant tout prévenir les accidents sur son réseau et assurer en particulier la surveillance de ses bandes de servitudes pour s'assurer qu'aucun chantier de terrassement n'aboutisse à percer une canalisation créant ainsi une fuite de gaz à haute pression et un risque d'inflammation. Ces actions sont intégrées aux programmes de surveillance et de maintenance réglementaire de GRTgaz et font l'objet d'un suivi dans la GMAO ainsi que de comptes rendus d'exploitation annuels remis aux DREAL.

### 2.3.6 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

GRTgaz agit en faveur des droits de l'homme, notamment par ses partenariats en faveur des jeunes et de la diversité, son engagement pour le bien-être au travail, constaté dans le projet Engagement, repris aujourd'hui dans son projet d'entreprise ainsi, par exemple, que par l'attention portée aux sous-traitants, sujets qui font l'objet d'informations dans ce document.

Par ailleurs GRTgaz respecte la réglementation française en France et allemande en Allemagne, qui garantit dans une large mesure les droits des personnes travaillant au sein de l'entreprise ainsi que des personnels de ses sous-traitants.

Certains de ces axes de travail de GRTgaz font l'objet d'engagement ou de reconnaissance externes (signature de la charte CDAF, Label Diversité).

A ce jour la nécessité d'ouvrir d'autres chantiers n'a pas été avérée au sein de l'entreprise.

### 3 INFORMATIONS SOCIALES 2016

#### 3.1.1 Emploi :

##### 3.1.1.1 Répartition des salariés par sexe

GRTgaz emploie 3161 salariés à fin décembre 2016, répartis comme suit :

- 2953 CDI, salariés statutaires, dont 37 salariés suspendus (mises à disposition avec suspension et divers congés sans solde),
- 10 CDI, salariés non statutaires,
- 198 CDD, dont 196 alternants, soit un taux de 6,2 % d'alternants par rapport au total des salariés (3161).
- Par ailleurs, le nombre de stagiaires accueillis en 2016 est de 63.

| EFFECTIF STATUTAIRE ACTIF PAR COLLEGE |        |        |       |               |
|---------------------------------------|--------|--------|-------|---------------|
| Sexe                                  | Cadre  | TSM*   | OET*  | Total général |
| Femme                                 | 320    | 302    | 20    | 642           |
| Homme                                 | 856    | 1086   | 332   | 2274          |
| Total général                         | 1176   | 1388   | 352   | 2916          |
| Taux de Féminisation                  | 27,2 % | 21,8 % | 5,7 % | 22%           |

\* TSM = Technicien supérieur maîtrise et OET = ouvrier, employé, technicien

La proportion de femmes dans l'effectif statutaire actif s'élève à 22 %.

| EFFECTIF EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE PAR COLLEGE |       |        |        |               |
|----------------------------------------------------|-------|--------|--------|---------------|
| Sexe                                               | Cadre | TSM*   | OET*   | Total général |
| Femme                                              | 1     | 34     | 31     | 66            |
| Homme                                              | 0     | 31     | 101    | 132           |
| Total général                                      | 1     | 65     | 132    | 198           |
| Taux de Féminisation                               | 100 % | 52,3 % | 23,5 % | 33,3 %        |

\* TSM = Technicien supérieur maîtrise et OET = ouvrier, employé, technicien

Les femmes représentent un tiers de l'effectif en CDD.

| EFFECTIFS STATUTAIRES PAR DIRECTION au 31/12/2016 |                           |                          |                     |              |               |
|---------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------|--------------|---------------|
| SEXE                                              | DIRECTION DE L'INGENIERIE | DIRECTION DES OPERATIONS | DIRECTION TECHNIQUE | SIEGE SOCIAL | Total général |
| Femme                                             | 78                        | 124                      | 56                  | 384          | 642           |
| Homme                                             | 322                       | 968                      | 446                 | 538          | 2274          |
| Total général                                     | 400                       | 1092                     | 502                 | 922          | 2916          |
| Taux de féminisation                              | 19,5 %                    | 11,4 %                   | 11,2 %              | 41,7 %       | 22,0 %        |

| REPARTITION DES CONTRATS A DUREE DETERMINEE PAR DIRECTION au 31/12/2016 |                           |                          |                     |              |               |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------|--------------|---------------|
| SEXE                                                                    | DIRECTION DE L'INGENIERIE | DIRECTION DES OPERATIONS | DIRECTION TECHNIQUE | SIEGE SOCIAL | Total général |
| Femme                                                                   | 2                         | 9                        | 8                   | 47           | 66            |
| Homme                                                                   | 15                        | 64                       | 26                  | 27           | 132           |
| Total général                                                           | 17                        | 73                       | 34                  | 74           | 198           |
| Taux de féminisation                                                    | 11,8 %                    | 12,3 %                   | 23,5 %              | 63,5 %       | 33,3 %        |

### 3.1.1.2 Répartition des salariés par âge et zone géographique

| Département travail     | Inf 20 ans | 20 - 24 ans | 25 - 29 ans | 30 - 34 ans | 35 - 39 ans | 40 - 44 ans | 45 - 49 ans | 50 - 54 ans | 55 - 59 ans | 60 - 64 ans | Total général |
|-------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| AIN                     |            | 1           | 4           |             | 2           |             | 3           | 2           |             |             | 12            |
| AISNE                   |            | 2           | 3           |             |             | 1           | 1           | 2           |             |             | 9             |
| ALLIER                  |            |             | 1           | 2           | 3           |             | 8           | 1           | 4           |             | 19            |
| ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE |            | 1           | 1           | 1           | 1           |             |             | 2           |             |             | 6             |
| ALPES-MARITIMES         |            |             | 1           | 2           |             | 2           |             | 2           | 1           |             | 8             |
| ARDENNES                |            | 1           |             | 1           | 1           |             | 2           |             | 1           |             | 6             |
| AUBE                    |            | 1           | 1           | 2           |             | 1           | 1           | 1           |             |             | 7             |
| BAS-RHIN                |            | 1           | 2           | 1           | 2           |             | 2           | 3           |             |             | 11            |
| BOUCHES-DU-RHONE        |            |             | 6           | 3           | 7           | 12          | 30          | 18          | 10          | 1           | 87            |
| CALVADOS                |            |             |             | 3           |             |             | 2           | 4           |             |             | 9             |
| CHARENTE                |            | 3           | 10          | 13          | 12          | 25          | 26          | 30          | 14          | 2           | 135           |
| CHARENTE-MARITIME       |            |             | 1           | 2           |             | 1           | 2           |             |             |             | 6             |
| CHER                    |            |             | 1           |             | 2           | 1           |             | 3           | 4           |             | 11            |
| CORREZE                 |            | 1           |             | 1           |             | 1           |             | 4           | 1           |             | 8             |
| COTE-D'OR               |            | 1           | 1           | 1           | 1           | 2           |             | 6           | 1           |             | 13            |
| COTES-D'ARMOR           |            |             | 1           |             | 1           | 3           | 1           |             |             |             | 6             |
| DORDOGNE                |            |             | 1           | 1           | 1           | 1           | 1           | 1           |             |             | 6             |
| DROME                   | 1          | 1           |             | 3           | 3           | 2           | 4           | 1           | 1           |             | 16            |
| ESSONNE                 |            | 3           | 5           | 4           | 5           | 1           | 3           | 3           | 2           |             | 26            |
| EURE-ET-LOIR            |            |             | 1           |             | 2           | 1           |             |             |             |             | 4             |
| FINISTERE               |            |             | 1           | 1           | 2           | 2           | 1           |             | 2           |             | 9             |
| GARD                    |            | 1           |             | 3           | 2           | 4           | 6           | 4           | 2           |             | 22            |
| HAUTE-MARNE             |            | 1           | 4           |             | 1           |             | 2           |             | 1           |             | 9             |
| HAUTE-SAONE             |            |             |             |             | 1           | 4           | 1           |             |             |             | 6             |
| HAUTE-SAVOIE            |            |             | 2           | 1           |             | 2           | 1           | 1           |             |             | 7             |
| HAUTE-VIENNE            |            | 1           | 1           |             | 1           | 1           | 1           | 1           |             |             | 6             |
| HAUT-RHIN               |            |             | 2           | 4           | 1           | 3           | 3           | 1           |             |             | 14            |
| HAUTS-DE-SEINE          |            | 16          | 74          | 134         | 174         | 154         | 148         | 124         | 123         | 32          | 979           |
| HERAULT                 |            |             |             | 1           | 1           | 2           |             | 1           |             |             | 5             |
| ILLE-ET-VILAINE         |            | 1           | 1           | 1           |             |             | 2           | 1           |             |             | 6             |
| INDRE                   |            | 1           | 2           | 3           | 3           | 5           | 1           | 3           | 1           |             | 19            |
| INDRE-ET-LOIRE          |            |             | 1           | 2           | 2           | 1           | 3           |             | 1           |             | 10            |
| ISERE                   |            |             | 2           | 1           | 1           | 1           |             | 1           |             |             | 6             |
| JURA                    |            |             | 1           | 1           |             |             | 1           | 2           |             |             | 5             |
| LOIRE                   |            | 1           | 1           | 2           | 2           | 1           | 2           | 1           |             |             | 10            |
| LOIRE-ATLANTIQUE        |            | 2           | 16          | 27          | 37          | 39          | 29          | 22          | 20          |             | 192           |
| LOIRET                  |            |             | 2           | 1           | 1           |             | 1           | 1           |             |             | 6             |
| LOIR-ET-CHER            |            | 3           | 1           | 1           | 1           | 1           | 4           | 1           |             |             | 12            |
| MAINE-ET-LOIRE          |            |             | 1           | 2           | 2           | 1           |             |             |             |             | 6             |
| MANCHE                  |            |             |             | 1           | 2           |             | 2           |             |             |             | 5             |
| MARNE                   |            | 2           | 2           |             | 7           |             | 3           | 3           | 1           |             | 18            |

| Département travail  | Inf 20 ans | 20 - 24 ans | 25 - 29 ans | 30 - 34 ans | 35 - 39 ans | 40 - 44 ans | 45 - 49 ans | 50 - 54 ans | 55 - 59 ans | 60 - 64 ans | Total général |
|----------------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| MEURTHE-ET-MOSELLE   |            | 3           | 15          | 18          | 28          | 28          | 30          | 27          | 20          | 5           | 174           |
| MORBIHAN             |            |             |             | 1           |             | 2           | 2           | 1           |             |             | 6             |
| MOSELLE              |            | 1           | 5           | 1           | 2           | 2           | 1           | 4           | 1           |             | 17            |
| NORD                 |            | 8           | 6           | 17          | 17          | 17          | 27          | 15          | 15          | 4           | 126           |
| OISE                 |            | 8           | 13          | 11          | 14          | 10          | 10          | 15          | 7           |             | 88            |
| ORNE                 |            |             |             | 1           | 1           | 1           |             | 1           |             |             | 4             |
| PARIS                |            |             | 3           | 4           | 2           | 2           | 5           | 2           | 1           |             | 19            |
| PAS-DE-CALAIS        |            | 3           | 7           | 19          | 15          | 6           | 7           | 17          | 6           |             | 80            |
| PUY-DE-DOME          |            |             |             |             |             | 2           | 5           | 2           |             |             | 9             |
| RHONE                |            | 8           | 30          | 37          | 49          | 42          | 49          | 39          | 21          | 4           | 279           |
| SAONE-ET-LOIRE       |            | 2           | 1           | 2           | 2           | 8           | 6           | 4           | 1           |             | 26            |
| SARTHE               |            | 4           | 1           | 1           | 2           | 3           | 1           | 3           |             |             | 15            |
| SAVOIE               |            | 1           |             | 1           | 2           |             | 1           | 1           |             |             | 6             |
| SEINE-ET-MARNE       |            | 6           | 8           | 14          | 21          | 12          | 20          | 18          | 9           |             | 108           |
| SEINE-MARITIME       |            | 4           | 5           | 9           | 13          | 4           | 12          | 21          | 21          | 1           | 90            |
| SEINE-SAINT-DENIS    |            | 1           | 2           | 3           |             | 1           |             | 1           |             |             | 8             |
| SOMME                |            | 1           | 1           | 1           |             | 1           |             | 2           |             |             | 6             |
| VAL-DE-MARNE         |            | 1           | 3           | 2           | 2           | 1           |             |             | 1           |             | 10            |
| VAL-D'OISE           |            |             | 2           | 1           | 2           | 1           |             | 2           |             |             | 8             |
| VAUCLUSE             |            |             |             | 1           | 2           |             |             | 1           | 1           |             | 5             |
| VENDEE               |            |             | 1           |             | 2           | 1           | 1           | 1           |             |             | 6             |
| Vienne               |            |             |             | 2           | 1           | 1           |             | 2           |             |             | 6             |
| VOSGES               |            | 1           | 4           | 2           | 1           | 2           | 4           | 2           |             |             | 16            |
| YONNE                |            | 1           | 1           |             | 1           |             | 2           | 2           |             |             | 7             |
| YVELINES             |            | 5           | 5           | 9           | 8           | 3           | 3           | 2           | 4           | 1           | 40            |
| <b>Total général</b> | <b>1</b>   | <b>103</b>  | <b>267</b>  | <b>383</b>  | <b>471</b>  | <b>425</b>  | <b>483</b>  | <b>435</b>  | <b>298</b>  | <b>50</b>   | <b>2 916</b>  |

### 3.1.1.3 Embauches

| Embauches CDI en 2016                        | Cadre  | TSM    | OET    | Total général |
|----------------------------------------------|--------|--------|--------|---------------|
| <b>Embauches CDI (recrutements externes)</b> | 34     | 44     | 24     | 102           |
| Homme                                        | 19     | 33     | 22     | 74            |
| Femme                                        | 15     | 11     | 2      | 28            |
| <b>Mobilités Groupe entrantes</b>            | 30     | 21     | 5      | 56            |
| Homme                                        | 17     | 18     | 5      | 40            |
| Femme                                        | 13     | 3      | 0      | 16            |
| <b>Total général</b>                         | 64     | 65     | 29     | 158           |
| <b>% par collège</b>                         | 40, 5% | 41,1 % | 18,4 % |               |

158 embauches ont été réalisées en 2016, soit 102 recrutements externes et 56 mobilités Groupe. Le taux de féminisation des embauches s'élève à 27,8 %

### 3.1.1.4 Licenciements

Au cours de l'année 2016, GRTgaz a procédé à 2 ruptures de contrat de travail de salariés statutaires en CDI.

### 3.1.1.5 Évolution des rémunérations

L'évolution des rémunérations des salariés statutaires de GRTgaz sont décrites dans le tableau ci-dessous. Elles sont exprimées en % de la masse salariale des rémunérations principales.

| % de la masse salariale                     | 2014 | 2015 | 2016 |
|---------------------------------------------|------|------|------|
| Total des mesures générales et automatiques | 1,2  | 0,9  | 0,9  |
| Total des mesures managériales              | 1,77 | 1,88 | 1,82 |
| Total des mesures GRTgaz                    | 2,97 | 2,78 | 2,72 |

Les mesures générales et automatiques comprennent en particulier les évolutions du salaire national de base des salariés au statut des Industries Electriques et Gazières ainsi que les évolutions liées à l'ancienneté.

Les mesures managériales correspondent aux augmentations salariales et aux promotions attribuées au personnel.

### 3.1.2 Organisation du travail

Outre la mise en œuvre des nouveaux accord temps de travail signés en 2016 et négociés en 2015 suite à la nouvelle organisation de l'entreprise, l'organisation de travail de l'entreprise a été marquée en 2016 par l'expérimentation du télétravail pour en faire un levier de transformation des relations de travail, développer une culture où la responsabilité, la co-construction et l'autonomie libèrent l'initiative individuelle en recherchant un équilibre au bénéfice de toutes les parties prenantes, à savoir :

- pour le management : utiliser cet outil organisationnel comme levier de performance collective et de productivité.
- Pour les salariés : développer la qualité de vie au travail et un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

L'expérimentation a été faite sur un échantillon de 92 salariés répartis dans 120 directions différentes pour identifier les avantages et les inconvénients de ce mode d'organisation de travail dans chaque direction et de définir le cadre de négociation prévue en 2017 avec les partenaires sociaux pour aboutir à un accord collectif de télétravail en 2017.

En 2016, le fonctionnement en réseau a été principalement marqué par le projet d'entreprise 2020 « GRTgaz 2020 » qui a associé largement les salariés de l'entreprise à la réflexion sur des questions stratégiques en mettant en place 11 groupes de travail fonctionnant en réseau.

#### 3.1.2.1 Absentéisme

Le taux d'absentéisme est de 4.69 %, et le taux d'absentéisme pour maladie est de 2.89 % pour 2016. En 2015, le taux d'absentéisme était de 4.84% et celui pour maladie était de 3.06 %

### 3.1.3 Relations sociales

#### 3.1.3.1 Elections

Le scrutin a été organisé par vote électronique du 17 novembre 2016 au 24 novembre 2016 pour le premier tour et du 5 décembre 2016 au 8 décembre pour le second tour (un seul bureau de vote concerné).

Le taux de participation global a été de 77,80 % soit une progression de 9,39% par rapport aux élections de 2013 (68,41%).

Des résultats identiques pour les deux OS déjà représentatives, la CGT et la CFE-CGC ; FO, à l'issue de ces élections, est devenue la troisième organisation syndicale représentative.

L'élection du CCE s'est effectuée par correspondance et le dépouillement a eu lieu au Siège de l'entreprise le 9 janvier 2017.

### **3.1.3.2 CCE et CHSCT**

De nombreuses réunions avec les représentants des salariés ont eu lieu : 7 séances de CCE, 8 Séances d'IC CHSCT et de l'IC conventionnelle pour 2016.

### **3.1.3.3 Négociation collective**

Plusieurs accords collectifs ont été signés :

- avenant n°1 à l'accord concernant le régime de retraite supplémentaire signé le 25 mars 2016
- avenant n°13 à l'accord portant règlement du PEE signé le 30 juin 2016
- avenant n°1 à l'accord d'entreprise relatif à l'abondement 2015-2017 dans le cadre du plan d'épargne collectif pour la retraite groupe Engie (PERCO) signé le 30 juin 2016
- accord avancements au choix 2016 signé le 23 décembre 2016
- et tous les accords en lien avec l'organisation des élections professionnelles : accord relatif au vote électronique signé le 21 avril 2016, le protocole d'accord préélectoral signé le 27 juillet 2016, l'accord relatif aux modalités d'organisation de l'élection des membres du Comité Central d'Entreprise de GRTgaz signé le 16 décembre 2016.

En complément des négociations qui ont abouti à des accords, la DRH pour poursuivre la mise en place de la nouvelle organisation de l'entreprise effective dès 2015, a travaillé avec les OS représentatives, tant en bilatérales qu'en intersyndicales sur l'élaboration d'un cadre de cohérence relatif au temps de travail des cadres et aux définitions y afférentes ainsi qu'à un cadre de cohérence sur le traitement de l'écrêtement des congés.

### **3.1.3.4 Vie des accords et des projets RH**

Bilan de « l'accord en faveur de l'intégration et pour l'égalité des chances tout au long de la vie professionnelle des personnes en situation de handicap » 2013-2015 présenté en CCE du 28 avril 2016 :

- Une forte hausse du volume d'achats au secteur protégé en 6 ans
- 37 recrutements (CDI et CDD) réalisés entre 2013 et 2015
- Publication et diffusion d'un guide « intégrer un collaborateur en situation de handicap » à destination de tous les salariés
- Concours Handy Achats en 2014 et 2015
- Organisation de plusieurs sessions de sensibilisation des équipes travaillant avec un TH.

### **Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences**

- L'actualisation de la démarche GPEC a été présentée en CCE du 23/09/16.

Le diagnostic s'est enrichi d'une analyse des orientations stratégiques de GRTgaz, en lien avec le projet d'entreprise alors en cours de définition.

Cette actualisation a été l'occasion de dresser un panorama des plans d'actions RH mis en place pour assurer le renouvellement des compétences, le développement des nouveaux besoins et l'accompagnement des collaborateurs dans ce sens.

3 grands axes de travail transverses ont été mis en exergue :

- La nécessité de redynamiser la filière expertise de GRTgaz : lancement d'un projet dédié sur 2017 ;
- Le besoin de poursuivre la transformation des pratiques managériales : orientation réaffirmée dans le projet d'entreprise ;
- La nécessité de disposer d'un Référentiel des Emplois et des Compétences rationalisé et exploitable via des solutions digitales (projet REC lancé en 2016 avec une échéance en 2017).

### 3.1.4 Santé et sécurité

#### 3.1.4.1 Conditions de santé et de sécurité au travail, fréquence et gravité

L'engagement de GRTgaz en matière de santé et sécurité au travail a été renforcé depuis plusieurs années, tant pour ses salariés que pour ses prestataires. En 2016, en cohérence avec cet engagement, la santé et sécurité au travail ont été identifiées comme des activités « socle » dans le cadre du projet GRTgaz 2020.

Les actions suivantes ont notamment été entreprises dans ce domaine :

- rédaction et déclinaison d'un plan d'actions GRTgaz intitulé « Notre ambition collective en santé et sécurité pour 2016-2017 »
- Lancement au niveau de chaque Direction d'un concours d'affiches afin d'illustrer les « 12 règles d'or » de la sécurité au travail (règles élaborées courant 2014 avec le personnel). Trois affiches ont déjà été publiées.
- Réalisation du 2<sup>ème</sup> « Challenge Sécurité Partagée » qui vise à valoriser les équipes qui respectent les prescrits et déploient les meilleures initiatives en matière de sécurité. Ce Challenge valorise ainsi l'engagement et les efforts des Départements en matière de sécurité. Les prix sont remis aux 10 Départements les plus impliqués lors de la tournée des vœux réalisée par la Direction Générale en janvier 2017.
- Lancement fin 2016 d'un nouveau diagnostic sur la culture de sécurité de l'entreprise, en collaboration avec l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI), afin d'identifier les leviers de progrès, compléter notre plan d'actions pour les prochaines années et continuer à progresser en matière de sécurité.
- Réalisation de la 1<sup>ère</sup> campagne de prévention du risque bruit, en coopération avec les médecins du travail de GRTgaz et le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit.

Par ailleurs, GRTgaz a poursuivi son engagement dans une démarche culturelle de sensibilisation comportementale vis-à-vis de l'analyse préalable des risques et de la remontée des signaux faibles au travers, notamment, de Visites Comportementales de Sécurité (VCS).

Ces visites permettent de renforcer le dialogue entre managers et salariés autour de la perception de la maîtrise des risques dans les activités quotidiennes. Elles améliorent la sensibilisation des salariés et des managers sur les thèmes touchant la sécurité. Elles valorisent également les bonnes pratiques et permettent d'identifier des axes de progrès concernant, par exemple, la perception des risques ou l'analyse préalable des risques.

GRTgaz a poursuivi, en 2016, la réduction du nombre de visites, avec pour objectif d'augmenter la qualité de celles-ci (2015 : 4667 visites ; 2016 : 4553). Dans cette optique, GRTgaz a maintenu son effort en faveur du coaching de managers. 40 d'entre eux ont bénéficié de cette action en 2016.

En ce qui concerne l'accidentologie, l'année 2016 a vu une confirmation de la tendance notée en 2014 et 2015, avec une nouvelle diminution des accidents.

#### **Les résultats de 2016<sup>5</sup> :**

Mesurés sur la base du taux de fréquence (Tf : nb d'accidents en service avec arrêt par million d'heures travaillées), les résultats sont en net progrès pour les salariés de GRTgaz : le Tf est de 0,7 en 2016, à comparer avec 2,0 en 2015, 4,4 en 2014 et 5,1 en 2013.

---

<sup>5</sup> Voir la Note Méthodologique en Annexe 4

Le taux de gravité ( $T_g$  = nb de jours d'arrêt par million d'heures travaillées) diminue également de 0,11 en 2015 à 0,02 en 2016. Cette valeur représente 94 jours d'arrêts en 2016 sur l'activité de GRTgaz.

#### **3.1.4.2 Maladies professionnelles**

Il n'y a pas de données concernant des maladies professionnelles particulières résultant de l'exercice du métier du transport de gaz par canalisation.

### **3.1.5 Formation**

#### **3.1.5.1 Politiques mises en œuvre en matière de formation**

L'année 2016 a été marquée par le projet d'entreprise et notamment les 2 objectifs stratégiques suivants :

- « Faire de chacun d'entre nous un ambassadeur du gaz et de GRTgaz »
- « Faire évoluer nos pratiques managériales »

Dans ce cadre :

- Un projet de réalisation d'un MOOC gaz qui permettra à chacun d'avoir la connaissance nécessaire sur la filière gazière et promouvoir la place de GRTgaz dans le cadre de la transition énergétique va voir le jour.
- Une démarche de « 360° » a été expérimentée en 2016 par les membres du Collège de Direction, le dispositif est proposé à l'ensemble de la filière managériale et s'étendra sur fin 2016, 2017 et 2018.

Pour 2016, Energy formation a proposé un nouveau catalogue de formation, plus lisible en termes de cursus et de métier.

Dans le même temps, a été mis en place un marché cadre de la formation pour 3 ans afin que chaque salarié de GRTgaz puisse bénéficier de formations de qualité dans un souci d'optimisation des coûts.

#### **3.1.5.2 Le nombre total d'heures de formation**

Le volume d'heures en 2016 est resté sensiblement identique à 2015, soit un peu plus de 80 000 heures.

En conformité avec les orientations stratégiques de GRTgaz, l'effort de formation a porté essentiellement sur les formations Sécurité et Techniques métiers, soit près des 2/3 du total des heures de formation.

L'accès des femmes aux formations techniques s'est nettement amélioré entre 2015 et 2016 puisqu'on observe un volume d'heures multiplié par plus d'1,6.

### **3.1.6 Alternance**

Le nombre d'alternants est de 196 au 31/12/2016. La part des alternants relevant du domaine technique représente 56% des recrutements de la promotion de septembre 2016.

Dans le même temps, l'entreprise a procédé en 2016 à l'embauche en CDI de 25 alternants dont 24 dans la filière Technique principalement dans les domaines Réseau et Compression.

L'amélioration de la qualité du sourcing s'est poursuivie par l'utilisation de dispositifs de recrutement diversifiés tels que la méthode de recrutement par simulation (MRS), la préparation Opérationnelle à l'Emploi et le job-dating. Ceci a pour but d'attirer des profils différents : femmes dans les métiers techniques, personnes en situation de handicap, etc.

GRTgaz poursuit, via le versement de la taxe d'apprentissage, sa politique de fidélisation des CFA par un fléchage vers les établissements en partenariat ou en mesure de travailler avec l'entreprise sur plusieurs contrats.

En 2016, GRTgaz, GRDF et les Canalisateurs de France ont élaboré une convention nationale de formation en alternance de 2 ans, reconnue et signée en présence du Ministère de l'Education

Nationale, permettant l'obtention d'un Titre de Technicien Réseau gaz équivalent à un bac professionnel.

Cette nouvelle filière aidera à répondre aux problématiques de renouvellement des emplois de Techniciens d'Exploitation.

### **3.1.7 Egalité de traitement**

#### **3.1.7.1 Mesures prises en faveur de l'égalité Hommes/Femmes**

2016 est la première année de déploiement du nouvel accord sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes signé le 15 décembre 2015, accord articulé autour de 6 domaines :

- L'évolution des mentalités,
- Le recrutement,
- les parcours professionnels,
- la formation,
- l'égalité salariale,
- l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

A noter quelques actions phares de 2016 :

- Réalisation d'une plaquette de communication de l'accord diffusée à l'ensemble des salariés ;
- Création de viviers de femmes pour des postes de management MP, MPL, MDL dans les métiers techniques ;
- Augmentation du nombre de places en crèches : à partir de 2016, 17 berceaux île de France et 15 berceaux en région ;

Enfin une nouvelle Plénière des « elles » du réseau tenue le 22 mars, a rassemblé plus de 300 collaborateurs dont 50 managers.

#### **3.1.7.2 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap**

L'année 2016 a permis la signature d'un nouvel accord handicap 2016-2018 signé le 13 juillet 2016 par la CGT et CFE-CGC.

Cet accord permet de poursuivre la dynamique lancée sur la politique d'insertion des personnes en situation de handicap. L'ambition est de réaliser 24 recrutements (CDI et CDD) avant le 31 décembre 2018 et l'objectif de poursuivre la dynamique d'achats au secteur protégé et adapté.

En 2016, les projets suivants ont été menés :

- Poursuite de la sensibilisation des équipes pour inciter à faire reconnaître son handicap et pour lutter contre les stéréotypes concernant le handicap au travail ;
- Poursuite du déploiement d'un guide pour les managers et les équipes « intégrer un collaborateur en situation de handicap » ;
- Participation et organisation de forums spécialisés (ARPEJEH, cap emploi...) ;
- Partenariat avec l'association ARPEJEH pour aider à l'orientation des stages (augmentation des stages, accueil de jeunes de 3<sup>ème</sup> dans le cadre de leur stage de découverte) ;
- Poursuite du partenariat avec le Gesat de manière à augmenter notre recours aux prestations auprès du secteur protégé et adapté. L'ensemble des acheteurs intègrent systématiquement les ESAT et EA dans le cadre de leur négociation de marchés cadre ou de projets ponctuels afin de challenger les partenariats traditionnels et contribuer aux politiques « handicap » et « achats responsables ».
- Participation sur 12 sites de GRTgaz à la semaine Nationale pour l'Emploi des Personnes Handicapées (Ateliers de sensibilisation aux handicaps invisibles, jeux sur le thème du handicap /création d'affiches sur le handicap/conférence sur l'autisme) ;

- Réalisation de 5 films pour sensibiliser les collaborateurs sur 5 thèmes : aides matériel, handicap moteur, idées reçues, maladies invalidantes et RQTH (films diffusés pendant la semaine du handicap en novembre 2016) ;
- Tournage du film « En garde » avec 2 salariés de GRTgaz et présenté au festival regards croisés 2016 ;
- Nouvelle Bourse de dons aux congés/RTT réalisée fin novembre 2016 avec un doublement du nombre de donateurs par rapport à 2014 (130 dons en 2016) ;

En 2016, 2 recrutements ont été réalisés.

Une sensibilisation auprès des différents acteurs en charge du recrutement a été réalisée en fin d'année. De nouveaux partenariats pour dynamiser le sourcing seront mis en place.

GRTgaz comptait au 31.12.2015, 98 salariés en situation de handicap et 101 au 31.12.2016 (considérant que tous les salariés ont été renouvelés handicapés).

### ***3.1.7.3 Politique de recrutement et de non-discrimination***

La politique de recrutement de GRTgaz favorise la mobilité professionnelle des salariés au sein de l'entreprise mais également au sein du groupe, tout en veillant à l'égalité des chances et en favorisant la diversité.

Ces engagements envers la promotion de la diversité se traduisent notamment par :

- le respect des différents accords ou plan d'actions auxquels GRTgaz répond (égalité professionnelle, handicap, sénior) en favorisant le sourcing de candidats via des job-board spécialisés,
- la diversification de notre sourcing en élargissant les types de formation et les écoles cibles, en intégrant des femmes et des hommes, des juniors et des seniors,
- l'expression d'un besoin basé sur les compétences en veillant à l'absence de critères discriminant (âge, sexe...),
- l'intégration de la diversité et l'égalité des chances dans le recrutement en indiquant sur nos offres d'emploi qu'elles sont ouvertes aux personnes en situation du handicap en raison de l'existence de notre accord handicap,
- la communication sur nos métiers auprès de tous les publics et via tous les canaux (ex : opération nationale de recrutement, partenariat job IRL).

### ***3.1.7.4 Label Diversité***

Suite à l'obtention du label Diversité en décembre 2015, GRTgaz s'est attachée en 2016 à :

- Sensibiliser les acteurs de la diversité (RH, CODIRs, IRP) via une formation dédiée,
- Etendre son réseau diversité à des acteurs non RH,
- Impliquer les salariés (au travers d'ateliers créatifs lors de la semaine du handicap),
- Répondre aux problématiques soulevées par l'enquête adressée aux salariés fin 2015 en faisant appel à la méthode Design Thinking. Cette méthode consiste à faire travailler différents profils (étudiants, designers, entrepreneurs) sur un temps relativement court pour faire émerger des solutions innovantes.

Dans le cadre de cette méthodologie de travail, étudiants, start-upers et salariés de GRTgaz ont commencé à travailler ensemble pour confirmer ou infirmer les éléments de l'enquête et proposer des actions concrètes. Les résultats seront connus mi 2017.

La diversité fait partie intégrante du projet d'Entreprise et est un atout clé pour répondre au besoin d'innovation dont GRTgaz a besoin dans le cadre de la transition énergétique.

## **3.1.8 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales OIT**

### ***3.1.8.1 Élimination du travail forcé ou obligatoire***

GRTgaz n'est pas directement concerné par cette problématique sur son implantation de travail (France et Allemagne).

A ce jour aucun manquement n'a fait l'objet d'information en direction de GRTgaz sur des achats à l'étranger.

#### ***3.1.8.2 Abolition effective du travail des enfants***

GRTgaz n'est pas directement concerné par cette problématique ni indirectement compte tenu de la nature des achats potentiels faits dans les pays à risque (industrie lourde de fabrication d'acier ou de tubes).

## 4 ANNEXE 1 – Mandats et fonctions des mandataires sociaux de GRTgaz durant l'exercice 2016

| Administrateur                                                                                       | Représentant permanent | Mandats et fonctions en cours durant l'exercice 2016 <sup>(*)</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Administrateurs nommé(e)s par l'Assemblée Générale des actionnaires (désignés par ENGIE S.A.)</b> |                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Marc FLORETTE<br><i>Président du Conseil d'administration</i>                                        |                        | Président de GRTgaz<br><br>Membre du Comité Exécutif d'ENGIE<br><br>Administrateur de LABORELEC<br><br>Jusqu'au 01.01.2016                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| ENGIE Investissements 56                                                                             | Pierre OSTROVSKY       | Administrateur de GRTgaz<br><br>Administrateur de GDF International<br>Président du C.A. de GDF SUEZ HOLDING SWITZERLAND AG<br>Administrateur de GDF SUEZ IT<br><br>Jusqu'au 31.12.2016<br><br>Jusqu'au 27.04.2016                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| ENGIE SA                                                                                             | Sandra LAGUMINA        | Administrateur de GRTgaz<br><br>Membre du Comité exécutif d'ENGIE<br>Membre du Comité de direction d'ENGIE<br>Membre du Comité de direction de Fosmax LNG SAS<br>Administrateur de GrDF<br>Administrateur d'ELENGY<br>Président de GDF SUEZ CHINA INVESTMENT COMPANY SAS<br>Administrateur de GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ SA<br>Administrateur de STORENGY<br>Président de ENGIE IT SA<br><br>Jusqu'au 03.05.2016<br>À partir du 01.01.2016<br><br>À partir du 23.02.2016<br>Du 07.03.2016 au 31.12.2016<br>Jusqu'au 31.12.2016 |
| GDF International                                                                                    | Xavier PERRET          | Administrateur de GRTgaz<br><br>Administrateur de STORENGY<br><br>Président de RUSFRANCETEK<br>Représentant permanent de COGAC dans GrDF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ENGIE Home Performance                                                                               | Claire BRABEC-LAGRANGE | Administrateur de GRTgaz<br><br>Membre du Comité exécutif d'ENGIE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| CELIZAN                                                                                              | Henri DUCRE            | Administrateur de GRTgaz<br><br>Membre du Comité exécutif d'ENGIE<br>Membre du Directoire de ENGIE Espagne – S.L.U.<br>Président de ENGIE IT SA<br>Président d'ENGIE MANAGEMENT COMPANY Belgium<br>Gérant d'ENGIE MANAGEMENT COMPAGNY SNC<br>Administrateur d'ENGIE UNIVERSITY<br><br>Jusqu'au 31.12.2016<br><br>Jusqu'au 16.05.2016<br>Jusqu'au 14.11.2016<br><br>Jusqu'au 30.09.2016<br>Jusqu'au 21.12.2016                                                                                                                |
| S.F.I.G                                                                                              | Jean-Michel FIGOLI     | Administrateur de GRTgaz<br><br>Administrateur de l'AFG<br>Administrateur de ENGIE NEW BUSINESS SAS<br>Membre du Comité de gestion de CMG 2015<br><br>Jusqu'au 26.09.2016                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SPERANS                                                                                              | Cécile TLILI           | Administrateur de GRTgaz                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Administrateurs nommé(e)s par l'Assemblée Générale des actionnaires (désignés par ENGIE S.A.)</b> |                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| VOCANIA                                                                                              | Marc HAESTIER          | Administrateur de GRTgaz<br><i>Président du Comité d'audit de GRTgaz</i><br><br>Administrateur d'ELENGY<br>Administrateur de RESEAU GDS (SA)<br>Administrateur de STORENGY<br>Représentant permanent de COGAC dans REGAZ BORDEAUX<br>Membre du Comité de direction de FOXMAX LNG SAS<br>Représentant permanent de GDF International dans GrDF                                                                                                                                                                                |

| Administrateur                                                                                                              | Représentant permanent                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Mandats et fonctions en cours durant l'exercice 2016 (*)         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Administrateurs nommé(e) par l'Assemblée Générale des Actionnaires (désignés par Société d'Infrastructures Gazières)</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                  |
| Olivia YEDIKARDACHIAN                                                                                                       | Administrateur de GRTgaz<br>Administrateur de la Société Foncière Mogador<br>Administrateur de la Holding d'Infrastructures Gazières (SAS)<br>Administrateur de la Société d'Infrastructures Gazières (SA)<br>Membre du Conseil de Surveillance de la Société d'Epargne Forestière « Forêts Durables »<br>Membre du Conseil de Surveillance du Groupement Forestier Compagnie des Landes | À partir du 15.02.2016<br><br><br><br><br>À partir du 27.05.2016 |
| Gautier CHATELUS                                                                                                            | Administrateur de GRTgaz<br>Administrateur de la Holding d'Infrastructures Gazières SAS (HIG)<br>Administrateur de la Société d'Infrastructures Gazières SA (SIG)<br>Administrateur de SEML SIGEIF-Mobilité<br>Administrateur de Njord Gas Infrastructure Holding AS<br>Administrateur de Njord Gas Infrastructure AS<br>Membre du Comité de Direction d'AREMA                           |                                                                  |
| Mikaël COHEN                                                                                                                | Administrateur GRTgaz<br>Administrateur de Société Forestière de la Caisse des dépôts et Consignation (SA)<br>Représentant permanent de CNP Assurances dans Holding d'Infrastructures Gazières (SAS)<br>Président-Directeur Général de Société d'Infrastructures Gazières (S.A.)<br>Représentant permanent de CNP dans Société EMERGENCE (SAS)                                           |                                                                  |
| <b>Administrateurs nommé(e)s par l'Assemblée Générale des Actionnaires (Indépendants)</b>                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                  |
| Jacques PERCEBOIS                                                                                                           | Administrateur de GRTgaz<br><i>Président du Comité des Investissements GRTgaz</i><br><br>Professeur Emérite à l'Université de Montpellier I<br>Membre du Conseil d'Administration du CFAFG<br>Membre de la CNE2<br>Président du Conseil Scientifique de la Fondation TUCK (IFPEN)<br>Directeur Scientifique de la Chaire Économie du Climat – Université Paris Dauphine                  | Jusqu'au 31.08.2016                                              |
| Jean-Marc DELION                                                                                                            | Administrateur de GRTgaz<br><i>Président du Comité des rémunérations et de sélection GRTgaz</i><br><br>Délégué général de RAILENIUM<br>Délégué général de la Fondation de coopération scientifique<br>Administrateur d'Equigest                                                                                                                                                          |                                                                  |
| <b>Administrateurs élu(e)s représentant les salariés</b>                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                  |
| Rachele PASCUCCI                                                                                                            | Administrateur de GRTgaz                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                  |
| Jacques ALLERY                                                                                                              | Administrateur de GRTgaz                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                  |
| Didier BENOIST                                                                                                              | Administrateur de GRTgaz                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                  |
| <b>Directeur général</b>                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                  |
| Thierry TROUVÉ                                                                                                              | Directeur général de GRTgaz<br>Membre du Board de l'ENTSO-G<br>Vice-Président du Conseil de surveillance de GRTgaz Deutschland                                                                                                                                                                                                                                                           | À partir du 01.06.2016                                           |

## 5 ANNEXE 2 – Tableau des 5 derniers exercices

| Nature des Indications / Périodes                               | 31/12/2016    | 31/12/2015    | 31/12/2014    | 31/12/2013    | 31/12/2012    |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Durée de l'exercice                                             | 12 mois       | 12 mois       | 12 mois       | 12 mois       | 12 mois       |
| <b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>               |               |               |               |               |               |
| a) Capital social                                               | 538 165 490   | 538 165 490   | 537 100 000   | 536 920 790   | 536 920 790   |
| b) Nombre d'actions émises                                      | 53 816 549    | 53 816 549    | 53 710 000    | 53 692 079    | 53 692 079    |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions                 |               |               |               |               |               |
| <b>II – Résultat global des opérations effectives</b>           |               |               |               |               |               |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes                                | 1 896 885 934 | 1 866 609 549 | 1 956 461 751 | 1 807 444 483 | 1 651 728 145 |
| b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions           | 1 026 327 997 | 935 306 161   | 943 638 406   | 783 154 520   | 717 194 220   |
| c) Impôt sur les bénéfices                                      | 160 667 036   | 143 804 029   | 155 771 809   | 98 409 738    | 77 201 128    |
| d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions | 865 660 961   | 791 502 132   | 787 866 597   | 684 744 782   | 639 993 092   |
| e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions            | 289 601 553   | 222 875 609   | 252 885 980   | 140 051 148   | 122 612 184   |
| f) Montants des bénéfices distribués *                          | 289 765 594   | 222 949 518   | 253 137 451   | 140 125 764   | 117 044 270   |
| g) Participation des salariés                                   | 14 058 013    | 10 661 598    | 11 928 873    | 6 402 498     | 4 852 907     |
| <b>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</b>  |               |               |               |               |               |
| a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions | 16,1          | 14,7          | 14,7          | 12,8          | 11,9          |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions            | 5,4           | 4,1           | 4,7           | 2,6           | 2,3           |
| c) Dividende versé à chaque action *                            | 5,4           | 4,1           | 4,7           | 2,6           | 2,2           |
| <b>IV – Personnel</b>                                           |               |               |               |               |               |
| a) Nombre de salariés                                           | 2 915         | 2 959         | 2 961         | 2 988         | 3 075         |
| b) Montant de la masse salariale                                | 158 636 788   | 158 562 300   | 158 153 142   | 159 696 483   | 155 478 833   |
| c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux   | 90 515 704    | 88 921 972    | 93 284 600    | 94 434 851    | 83 837 688    |

\* Pour 2016, il s'agit du montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration.

Observations complémentaires : Néant

\* Pour 2016, il s'agit du montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration.

Observations complémentaires : Néant

## 6 ANNEXE 3 – Délégations

(Art. L.225-100 alinéa 7 du code de commerce)

L'Assemblée générale des actionnaires a accordé le 21 avril 2015 une délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital. Cette délégation a été renouvelée pour une période de 18 mois le 29 avril 2016, selon les termes suivants :

1. L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois, un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à un nombre maximum de deux-cent-cinquante-mille (250 000) actions de la Société ;
2. a précisé que lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
3. a décidé que les actions de la Société pourront être acquises aux fins de permettre à la Société :
  - d'honorer des obligations liées à la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 à L.3332-8 et suivants du code du travail ;
  - d'honorer les obligations liées à la mise en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions de la Société au profit de ses salariés et mandataires sociaux ;
4. a décidé que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 120 euros, hors frais et commissions, soit un investissement théorique maximum de 30 000 000 euros ;
5. a précisé que le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix d'achat desdites actions feront l'objet des ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte de toute division ou tout regroupement des actions de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de la présente autorisation ;
6. a décidé que le Conseil d'administration pourra, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, procéder à l'achat, à la cession et au transfert des actions à tout moment et par tous moyens ;
7. a précisé que les opérations visées dans la présente résolution pourront être effectuées à tout moment, en une ou plusieurs fois, dans les limites prévues par la réglementation en vigueur, sur les titres de la Société ;
8. a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, modifier corrélativement le nombre d'actions sur lesquelles portera le programme de rachat d'actions, ainsi que le prix maximum d'achat défini dans ce programme, conclure tous accords, et, d'une manière générale, faire tout le nécessaire pour en parfaire la réalisation définitive.

Aucune autre délégation n'est en vigueur.

## 7 ANNEXE 4 – Note Méthodologique

Cette annexe concerne les informations non financières contenues dans le présent rapport.

Les informations fournies sont celles exigées par l'Art. R225-105-1 du Code du Commerce, modifié par le Décret n°2016-1138 du 19 août 2016 en son article 1.

Chaque information fournie fait l'objet d'une fiche détaillée, précisant les sources des données ainsi que les interlocuteurs GRTgaz concernés par sa production.

La présente annexe ne précise qu'un certain nombre d'aspects particuliers jugés nécessaire à la compréhension du lecteur.

Ces informations sont fournies au périmètre de GRTgaz S.A. Elles n'intègrent pas la consolidation de données de GRTgaz Deutschland.

Sauf mention particulière dans le corps du texte les données couvrent l'ensemble de l'année 2016.

Pour la partie environnementale, les valeurs fournies sont donc différentes de celles fournies au reporting CERIS du Groupe ENGIE, publié en novembre et incluant à ce titre des estimations pour les mois de novembre et décembre.

Les données quantitatives comme qualitatives sont fournies par les directions concernées de GRTgaz et compilées dans le présent document. Les directions contributrices principales sont :

- Direction de la Prévention et de la Maîtrise des Risques
- Direction des Ressources Humaines
- Direction Système Gaz
- Secrétariat Général
- Direction Achats Approvisionnements Logistique
- Direction Technique
- Direction des Opérations
- Direction Commerciale

Concernant le détail des informations fournies, les précisions suivantes sont apportées :

### 1.4 Prise en compte des risques et incertitudes liés à l'activité

Cette partie est rédigée par la DPMR au titre du pilotage de la cartographie des risques au sein de GRTgaz à l'exception du risque de change (DF).

On peut noter qu'un paragraphe supplémentaire a été ajouté pour 2016 concernant la Sûreté (1.4.5)

### 2.2.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les moyens financiers précisés dans ce paragraphe ne prétendent pas à l'exhaustivité car il n'existe pas de requête systématique permettant d'isoler les dépenses en question. Le choix a été fait de se concentrer sur un certain nombre de postes de dépenses représentatifs et bien cernés par les acteurs, tant en OPEX qu'en CAPEX (listes fournies dans les tableaux correspondant, dans le texte).

### 2.2.6 Prévention et gestion des déchets

Les données chiffrées concernant les déchets sont issues de l'application PEGAZ qui permet à la fois le suivi opérationnel sur le terrain et une consolidation à l'échelle de GRTgaz, à l'exception de celles issues du territoire Rhône Méditerranée, consolidées en sus, comme expliqué dans le texte du paragraphe 2.2.6. .

Les déchets issus des chantiers régionaux, plus complexes à consolider que ceux des chantiers nationaux (nombre élevé de petits chantiers générant de petites quantités), et historiquement considérés comme minoritaires, sont traités directement par les entreprises sous-traitantes et non comptabilisées dans les chiffres fournis.

GRTgaz analyse actuellement les volumes correspondant afin de déterminer si une collecte exhaustive sera nécessaire dans l'avenir.

## 2.2.7 Utilisation durable des ressources

Les montants de matériels récupérés ou recyclés d'un projet à l'autre sont exprimés en valeur d'achat (M€). Les données permettant d'exprimer ces données en tonnes d'acier ne sont pas exhaustives à l'heure actuelle. L'équipe en charge de ce sujet travaille sur ce point pour fournir dans l'avenir des résultats dans une unité plus pertinente par rapport à la problématique traitée.

### 2.2.7.1 Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales

Les consommations d'eau issues des chantiers régionaux, plus complexes à consolider que ceux des chantiers nationaux (nombre élevé de petits chantiers générant de petites quantités), et historiquement considérés comme minoritaires, ne sont pas comptabilisées dans les chiffres fournis.

### 2.2.7.3 Consommation d'énergie

Le tableau présente l'évolution des consommations d'énergie motrice sur le réseau, sous forme de gaz et d'électricité. Cette énergie motrice représente plus de 80% de la dépense énergétique de GRTgaz. Les données de consommation d'énergie motrice ne sont pas calculées au compteur mais en énergie primaire, de manière à exprimer la production réelle d'énergie pour le système d'une part et d'autre part à rendre additionnables les consommations sous forme d'énergie gaz à celles sous forme d'énergie électrique.

Compte tenu des procédés, cela revient à affecter les coefficients suivants aux consommations mesurées au compteur :

- Electricité : facteur 2,58
- Gaz : facteur 0,9

## 2.2.9 Le changement climatique

L'évaluation du « scope 3 » de GRTgaz, à savoir les émissions de gaz à effet de serre résultant des services fournis par l'entreprise se fait par la quantification des émissions de CO<sub>2</sub> du gaz transporté, supposé brûlé in fine par les utilisateurs, au moyen de l'affectation d'un facteur d'émission.

Ce facteur d'émission est issu de l'Arrêté du 31 octobre 2012 relatif à la vérification et à la quantification des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour sa troisième période (2013-2020) – tableau extrait de l'arrêté :

à effet de serre pour sa troisième période (2013-2016) - tableau annexe 1 - 2016

| CODE                                   | COMBUSTIBLE          | PCI SUR BRUT                                   | FE                                              |          |                              |                                  |
|----------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------|------------------------------|----------------------------------|
|                                        |                      | TJ/t                                           | t CO2/TJ                                        | t CO2 /t |                              |                                  |
| COMBUSTIBLES GAZEUX<br>(hors biomasse) |                      |                                                |                                                 |          |                              |                                  |
| 301                                    | Gaz naturel          | type H                                         | 49,6.10 <sup>-3</sup><br>(1) 37,5.10-6<br>TJ/m³ | 57       | 185 kg<br>CO2<br>/MWh<br>PCS | 2,14.10 <sup>-3</sup><br>tCO2/m³ |
|                                        |                      | type B                                         | 38,2.10 <sup>-3</sup><br>732.10-6 TJ/m³         |          |                              | 1,82.10 <sup>-3</sup><br>tCO2/m³ |
| 302                                    | Gaz naturel liquéfié | 49,6.10 <sup>-3</sup><br>ou 37,5.10-6<br>TJ/m³ | 57                                              |          |                              |                                  |

L'évaluation des scope 1 et 2 correspond au périmètre du Bilan Gaz à Effets de Serre publié par GRTgaz au titre de 2015 (données 2014) mis à jour des données 2016.

## 2.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Au paragraphe 2.3.1.1 concernant l'emploi et le développement régional et local :  
Les données des achats français et des achats « en province » demandent un retraitement des données de base contenues dans notre ERP (SAP). En effet, l'analyse est menée en fonction du lieu de production et non de la nationalité du fournisseur (exemple : l'entreprise allemande EUROPIPE qui produit pour partie à Dunkerque est considérée pour partie comme une production française). D'autre part, pour les groupements momentanés d'entreprises, seule l'entreprise mandataire a été prise en compte (car c'est elle qui facture, et qui est payée).  
Pour cette raison l'actualisation annuelle de cette étude n'est disponible que courant 2ème trimestre et les données fournies dans ce rapport sont les données 2015. »

### **3 INFORMATIONS SOCIALES 2016**

Dans l'ensemble de la partie 3 les données d'emploi sont fournies à la maille de GRTgaz S.A. et couvrent l'ensemble des contrats d'employeur : IEG et non IEG, CDI, CDD et alternants.

Les données chiffrées sont issues directement du Système d'information RH centralisé, et particulièrement des applications PEGASEO et DIORH.

On peut noter en particulier que les données de temps de travail sont générées à partir de l'interface SAP « Gestion des Temps et des Activités » (GTA) dans laquelle les données d'absence (congrés, RTT, arrêt de travail ou autres), d'heures supplémentaires ou de temps de formation sont saisies par les salariés et validées par leur hiérarchie.

PEGASEO est l'outil de paye utilisé par GRTgaz, et DIORH un entrepôt de données, alimenté par PEGASEO, qui permet les requêtes sur les données RH alimentant le reporting (et le présent rapport).

#### **3.1.4 Santé et sécurité**

Parmi les indicateurs santé sécurité, il faut noter que le Tf des entreprises extérieures n'est pas renseigné ni commenté en raison d'une sécurisation insuffisante de la collecte des heures de travail des prestataires au sein de GRTgaz.

Ce point est à améliorer de façon à pouvoir exploiter cet indicateur sans courir le risque de conclusions erronées.